PARIS-CENTRE

Régional Quotidien

VINGT CENTIMES

Rédaction, Administration, Publicité : 3, rue du Chemin-de-Fer, NEVERS

DIRECTEUR-RÉDACTEUR EN CHEF : Abel LAMY

COMPTE CHÈQUES POSTAUX : Paris 272-43 — REGISTRE DU COMMERCE N° 57

Dix-septième année. - N° 6.030

ABONNEMENTS :

	1 AN	6 MOIS	3 MOIS
Nièvre et limitr....	55.00	30.00	16.00
Autres départ....	60.00	32.00	17.00
Union postale....	100.00	52.00	28.00

TELEPHONE : 2-17 & 2-13

LUNDI
31
AOUT 1925

UN PEU DE RESPECT, S. V. P.

Le Poilu inconnu ne doit pas être considéré comme un agent de publicité

Pauvre poilu qui dort sous l'Arc de Triomphe ! Il a déjà vu bien des manifestations déplacées. Il en verra bien d'autres encore si cela continue.

Il y a quelques semaines, c'était un journal dit « de grande information » qui l'utilisait pour sa publicité et qui organisait une course à grand tapage ayant son point d'arrivée place de l'Etoile. Le gouvernement républicain a laissé faire.

Aujourd'hui, c'est le gouvernement lui-même qui, avec l'aide du Comité des cavalcades, et je ne sais quelle Union des fanfares, organise « une grande démonstration » devant la tombe du Soldat inconnu. On déposera une palme, naturellement, pour la forme, et puis le cortège grotesque s'empressera de gagner l'Exposition des Arts décoratifs pour participer à un « festival doté de nombreux prix » qui durera jusqu'à 5 heures du matin. Les musiques et les fanfares aideront les couples à se tortiller jusqu'à l'aube. Ils en ont le droit, comme mon confrère Albert Londres a le droit de penser qu'il y a beaucoup trop de fous dans les maisons spéciales, alors que je suis, et résolument, d'un avis contraire.

Mais de grâce, que l'on ne mêle pas à toute cette mascarade celui qui a droit à la grande paix et au respect !

C'est pour l'emprunt, me direz-vous ? On aurait pu trouver autre chose. Et je doute que le Poilu inconnu soit très flatté de servir d'agent de publicité à celui qui fut condamné par ses pairs pour avoir entretenu des intelligences avec l'ennemi pendant qu'il se faisait tuer, lui.

⁂

C'est notre éminent collaborateur Pierre Héricourt qui parle ainsi et nous lui donnons pleinement raison.

Que le gouvernement donne des fêtes et que cette publicité de mardi-gras soit indispensable pour aider au succès de l'emprunt nous n'y contredirons certes pas, mais de grâce, qu'on ne conduise par les mascarades sous l'arc-de-triomphe et qu'on ne prenne pas notre héros inconnu pour un « agent de publicité ». Ceci sans vouloir manquer de respect à la profession très honorable d'agent de publicité.

Sans doute le gouvernement a besoin d'argent et l'emprunt ne rend peut-être pas autant qu'il l'espérait...

C'est possible, et c'est une chose très grave que cette constatation du manque de confiance de la part du public.

Nous reconnaissons du reste que tout a été fait pour inspirer la méfiance, aussi bien l'arrivée au pouvoir de Caillaux que l'entrée à la Chambre de Malvy ou de Marty. L'annonce de la revision du procès du « Bonnet Rouge » n'est pas faite non plus pour donner beaucoup d'espoir aux Français !

Si le Gouvernement veut obtenir le succès de l'emprunt, comme du reste on doit le souhaiter pour la France, il serait absolument nécessaire qu'il agisse avec plus de fermeté et qu'ils prennent des décisions susceptibles de rendre confiance aux citoyens.

Trop de gaffes ont été commises : L'emprunt a été lancé sur la base très juste du franc-or, mais en même temps étaient décidées des poursuites contre Georges Valois qui était précisément le père de la doctrine du franc-or. Le gouvernement y est allé... trop fort !

Qu'aujourd'hui il autorise pour atteindre son but l'exécution de « grandes démonstrations » avec l'aide d'un comité de cavalcade et d'une union de fanfare, sur la tombe du Soldat Inconnu, c'est peut-être continuer à dépasser la mesure et à manquer... de tact.

La presse, les chambres de commerce, les associations sociales, le comités politiques, et même des évêques ont dit ce qu'ils pensaient de l'emprunt. Il n'y a donc aucune raison pour qu'il échoue.

Ou alors il faudrait en conclure que le bas de laine est cette fois à sec, ou que la confiance manque totalement.

Dans le premier cas, il n'y aurait plus rien à faire.

Dans le second, il faudrait de toute urgence rendre confiance au pays en remplaçant les indésirables qui en dirigent les destinées par quelques compétences.

Comme nous sommes les premiers à vouloir le relèvement de la France, nous sommes naturellement les premiers à souhaiter ardemment le succès de l'emprunt. Mais encore faut-il commencer par le commencement.

A. L.

Les fêtes de l'emprunt

Paris, 30 août. — Les fêtes de la deuxième journée de l'emprunt ne furent pas localisées à l'intérieur de l'Exposition. Toute la matinée de cette belle journée de dimanche, ensoleillée et chaude, fut consacrée à un imposant défilé des sociétés lauréates du concours musical de Caen. Aussi, à 9 h. 30, la place de l'Opéra, point de départ fixé par le programme, était-elle peuplée d'une foule joyeuse très disposée à ne pas ménager les acclamations.

Un cortège se forma le long des boulevards, qui comprenait l'excellente musique des équipages de la flotte, les musiques du 46e et du 31e d'infanterie, une très bonne fanfare de trompettes, l' « Etendard de Troyes ». Enfin, d'autres fanfares et harmonies qui entraînèrent la foule vers l'Exposition.

Avant midi, devant le Grand Palais toutes les musiques réunies sous la direction du chef des équipages de la flotte jouaient la « Marseillaise » devant un public nombreux et enthousiaste maintenu sans rudesse par les cavaliers de la garde républicaine mobilisés pour la circonstance.

(Lire la suite en page 2)

A Deauville, quelques intrépides canoteuses, après le bain, s'apprêtent à faire une partie de canoë en mer

Phot. *Meurisse* — Cl. *Paris-Centre*

Le maréchal Foch présidera aujourd'hui l'inauguration du monument à la deuxième division australienne

Amiens, 30 août. — Le maréchal Foch, qui doit inaugurer demain, le monument à la gloire de la deuxième division australienne du Mont Saint-Quentin, près de Péronne, est arrivé hier et a été reçu à la gare par le colonel Francq, commandant en chef, et M. Chevreux, secrétaire général de la préfecture de la Somme. Il a rencontré hier soir, à Amiens, Sir James Cook, haut commissaire australien, qui était arrivé à Amiens à 17 heures, accompagné des généraux anglais Dodds, Montgomery, Frake, et Breckmann. Le général Clive, attaché à l'ambassade britannique de Paris, est également arrivé à Amiens pour l'inauguration du monument.

Aujourd'hui, au Mont Saint-Quentin, le maréchal Foch a prononcé une allocution émouvante, dans laquelle il a rappelé les faits d'armes de la deuxième division australienne, à la fin d'août 1918.

LE MARECHAL LYAUTEY EST ARRIVE A MARSEILLE

Marseille, 30 août. — Le maréchal Lyautez est arrivé à bord du paquebot « Anfa », cet après-midi, à 15 heures.

Il partira ce soir même pour Paris.

M. VENIZELOS RENTRERAIT EN GRECE

Athènes, 30 août. — Les amis de M. Venizelos démentent le bruit selon lequel l'ancien premier ministre se préparerait à rentrer en Grèce.

La tension entre la Grèce et la Bulgarie s'accentue

Athènes, 30 août. — La tension entre la Grèce et la Bulgarie, au sujet de l'irrédentisme bulgare en Macédoine, s'est brusquement accentuée. Des comitadjis ont tenté d'assassiner à coups de grenade, le consul grec à Philipopolis, mais ils ne l'ont pas atteint. Le gouvernement grec a adressé d'énergiques protestations au gouvernement bulgare.

On croit que les comitadjis cherchent à envahir la Macédoine.

Le congrès national des mutilés s'est ouvert à Sedan

Sedan, 30 août. — Hier s'est ouvert le Congrès National des Mutilés, organisé à Sedan par l'Union nationale des mutilés et réformés.

De nombreux délégués des autres départements des représentants de toutes les grandes associations de Mutilés, A. C., des Prisonniers de guerre et des victimes de la guerre y assistaient.

On remarquait aussi la présence du colonel Miller, président de la Fédération Interalliée des A. C.

Dans les séances du matin et de l'après-midi de samedi ont été examinées en détail toutes les questions et toutes les revendications des mutilés.

Aujourd'hui, séance plénière, présidée par le ministre des pensions. Cortège, banquet et pour finir une épreuve sportive : le Challenge des Mutilés.

M. Painlevé présidera la séance d'ouverture du Conseil de la Société des Nations

Paris, 30 août. — M. Painlevé, président du Conseil, accompagné de MM. Georges Bonnet, sous-secrétaire d'Etat à la présidence, Appell, directeur de son cabinet, et Hilbronner, conseiller technique, quittera Paris jeudi, dans la journée, pour se rendre à Genève, où il doit présider la séance d'ouverture du Conseil de la Société des Nations et participer aux travaux de cette assemblée. Le président du Conseil a l'intention de se rendre ensuite directement en Alsace, à moins que les événements ne l'obligent à repasser par Paris.

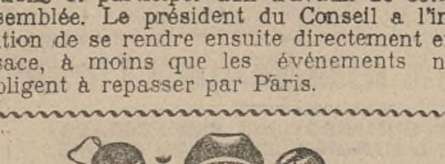

LIRE EN PAGE 2 :

Nos informations de Dernière Heure.

Les Sports.

EN PAGE 3 :

Le conseil municipal de Nevers.

Un accident d'auto près de Varennes-sur-Allier.

La fête de la Saint-Louis, à Fourchambault.

EN PAGE 4 :

La foire-exposition d'Autun.

EN PAGE 5 :

Nos renseignements agricoles.

Les foires et marchés de la région.

Les conséquences de la guerre

A Bouchavesne un obus fait explosion un cultivateur est tué

Amiens, 30 août. — A Bouchavesne, dans la zone des champs de bataille de la Somme, M. Jean Koor, 32 ans, mettait des vaches au piquet dans un champ de trèfle, au lieu dit, le Vieux-Moulin. Il enfonçait les piquets dans le sol, au moyen d'un maillet. La pointe d'un piquet heurta un obus enterré et une explosion formidable se produisit, creusant un large entonnoir. Le corps du cultivateur fut retrouvé en lambeaux. La tête et les membres étaient séparés du tronc. Une vache fut éventrée par l'explosion.

Le jardinier Mertens a été assassiné

Versailles, 30 août. — Ce matin, M. Quillchini, commissaire à la première brigade mobile, accompagné de deux inspecteurs, s'est transporté à Bezons et à Colombes pour commencer l'enquête au sujet de la mort mystérieuse du jardinier belge Mertens, dont le cadavre fut retrouvé dans la Seine à Bezons.

Le docteur Detis a constaté que le défunt a reçu une balle de revolver dans la tempe droite, mais devant l'état de décomposition du cadavre, le praticien ne peut affirmer s'il s'agit d'un suicide ou d'un crime.

Cette seconde hypothèse paraît la plus plausible, car d'après certains renseignements, Mertens, au moment de sa disparition, était porteur d'une certaine somme d'argent qui ne fut pas retrouvée sur le corps. Les investigations des policiers se poursuivent activement.

LE SIMPLON-EXPRESS DERAILLE

Bucarest, 30 août. — Le Simplon-Express comprenant une locomotive et sept vagons, a déraillé près de Craiova. Il n'y a aucune victime. On suppose qu'il s'agit d'un attentat criminel.

Un violent incendie détruit une fabrique causant plusieurs centaines de mille francs de pertes

Bordeaux, 30 août. — Un violent incendie, dont les causes sont encore inconnues, a entièrement détruit l'importante usine de fabrique de moyeux de Mme veuve Drouhet, à Saint-Jean-Dangle. Malgré de prompts secours, il fut impossible de combattre le fléau qui se trouvait alimenté par des matières inflammables, bois, huile, essence, et en quelques instants l'atelier à bois, l'atelier de réparation des camions-automobiles et l'outillage de l'usine ne furent plus qu'un amas de décombres fumants.

On réussit cependant à préserver du sinistre un vaste local attenant qui renfermait plusieurs centaines d'hectolitres d'eau-de-vie.

Une centaine d'ouvriers vont se trouver sans travail. Les pertes sont évaluées à plusieurs centaines de mille francs.

UN DOMESTIQUE TRANCHE LA GORGE DE SA PATRONNE ET SE PEND

Amiens, 30 août. — A Bouillancourt-en-Séry, canton de Gamache,, hier après-midi, Mme Gabriel Carsye, femme Duchaussey, cultivatrice, travaillait à la moisson près du village. Son domestique Zonin Carpentier, 46 ans, vint l'y retrouver. On ignore ce qui se passa alors. Mme Duchaussey fut retrouvée morte, la gorge tranchée. Le domestique meurtrier fut de son côté retrouvé pendu non loin de là.

Une blanchisseuse frappe la sœur de son ami de plusieurs coups de couteau

Paris, 30 août. — Alice Sibuet, 16 ans, blanchisseuse, demeurant chez ses parents, 10, impasse des Panoyaux, faisait, il y a deux ans, la connaissance d'un imprimeur, Raoul Smith. Elle quitta bientôt ses parents pour louer avec lui une chambre meublée, 56, rue Julien-Lacroix. Pendant deux ans, ils vécurent ensemble du produit de leur travail. Mais la semaine dernière, trouvant sans doute trop dure cette existence, Raoul Smith quitta sa compagne. Désespérée et jugeant responsable du départ de son ami, la sœur de ce dernier, Mme Blanche Labelle, demeurant également 56, rue Julien-Lacroix, Alice Sibuet résolut de se venger. Elle rencontra Mme Labelle dans l'escalier de la maison et l'invectiva violemment.

...et elle s'enfuit

Une dispute s'ensuivit, au cours de laquelle la délaissée frappa Mme Labelle de plusieurs coups de couteau. Grièvement blessée à la poitrine et au bras, la victime fut transportée à l'hôpital Saint-Louis. La jeune meurtrière est recherchée par la police.

LA COUPE GEORGES BOILLOT

Le conducteur Matthys Vautier se tue

La coupe est gagnée par Lagache couvrant les 623 kil. 250 en 6 h. 22' 40''

Boulogne-sur-Mer, 30 août. — La cinquième coupe Georges Boillot, épreuve de vitesse handicap, réservée aux voitures de tourisme, de toutes catégories, a été courue aujourd'hui, sur quatorze tours du classique circuit régional, soit 523 kil. 250. Sur les 23 concurrents engagés, 22 ont pris le départ. Un seul forfait, celui de Lécot.

L'épreuve a été gagnée par Lagache, qui a pris la tête de la course au quatrième tour et ne l'a pas quittée jusqu'à l'arrivée.

L'épreuve a été très dure, par suite d'une lutte serrée dès le début, ce qui provoqua du reste de nombreux abandons. Un pénible accident a attristé la course, au cours duquel le conducteur Matthys-Vautier fut grièvement blessé et succomba à ses blessures quelques instants après son transport dans une clinique, son mécanicien fut aussi grièvement blessé.

Deux versions contradictoires circulent relativement aux causes de cet accident. Suivant l'une, l'imprudence d'un spectateur aurait obligé Matthys à se jeter contre un arbre et le choc défonçant le réservoir d'essence, aurait provoqué l'incendie du véhicule.

Suivant l'autre version, la voiture aurait pris feu en pleine marche et c'est l'incendie qui aurait provoqué la chute.

Les premiers départs sont donnés à 9 heures au capitaine Whaite et à Gordon England. Puis les autres concurrents partent aux heures indiquées par leur handicap, de minute en minute. Comme pour le Grand Prix de vitesse de l'A. C. F., les concurrents virent à droite.

Sénéchal fut le plus rapide sur le premier tour, qu'il couvrit en 21 m. 21 s., soit à la vitesse moyenne de 105 kilm. Ses co-équipiers Lagache et Léonard le suivent à quelques secondes.

A la suite d'un léger accident sans gravité, Sénéchal prend la première place du classement, au troisième tour. Lagache prend alors la tête, menant au quatrième tour, puis viennent les grosses voitures, Durey, Pisart, Senigra, etc.

A la fin du quatrième tour, on enregistre déjà trois abandons, ceux de Paton, de Gabriel, de Van Buggenheudt.

A la mi-course, c'est-à-dire au septième tour, Lagache est en tête devant Harvey et Mathys.

Au septième tour, Sénéchal abandonne, tandis que son co-équipier Senigra marchant à toute allure rattrape cinq places, ce qui lui permet de prendre la troisième position au classement.

Au dixième tour, Lagache passe le premier en 3 h. 53 m. 28 s.

A ce moment on annonce l'accident dont Mathys a été victime. Quelques instants après on verra revenir Lallain, qui ramène son co-équipier Mathys que l'on transporte à l'hôpital où son mécanicien a déjà été conduit.

A 1 h. 30, la plupart des concurrents restant en course, s'arrêtent tour à tour pour se ravitailler. Lagache conserve toujours la tête suivi de Harvey. On enregistre de nouveaux abandons, ceux de Lallain, de Bruge, de Lallaune, de Léonard et de Van Buggenheudt.

Lagache gagne la coupe Boillot

Paris, 30 août. — La coupe Georges Boillot, disputée sur 623 kil. 250 a été gagnée par Lagache, sur voiture Chenard et Walcker, en 5 h. 22 m. 40 s.

Laly, sur voiture Ariès, est second.

La troisième traversée de Paris à la nage a remporté un gros succès

Paris, 30 août. — La troisième traversée de Paris à la nage, constituée par le championnat de France de grand fond, organisée cet après-midi par la Fédértion française de natation et de sauvetage a remporté un très vif succès.

Ce championant s'est disputé sur une distance de 8 kilomètres avec le départ du pont National et l'arrivée à la passerelle de Neuilly.

Le championant de France de grand fond a été gagné pour la catégorie dames, par l'excellente nageuse : Mlle Ernestine Lebrun, et pour la catégorie des messieurs, par le nageur bordelais Rebeyrol, qui gagne le championnat de France de grand fond pour la quatrième fois consécutive.

Par équipes, le championnat est revenu à l'association sportive des P. T. T. de Bordeaux, devant le Club des Nageurs de Paris.

La première coupe du *Miroir des Sports* a été gagnée par le Club des Nageurs de Paris, devant le Club des Nageurs de la Seine.

Le départ a été donné pour les dames à 14 h. 45. Douze concurrentes prennent le départ. A 15 heures, 190 nageurs partent à leur tour.

A 100 mètres du départ, Mlle Lebrun est nettement en tête de sa catégorie. Il en sera de même chez les hommes, pour Rebeyrol, qui avait au pont de Tolbiac, près de trente mètres d'avance.

La course fut sans histoire pour les deux vainqueurs, qui se détachèrent nettement dès le début et augmentèrent au cours de l'épreuve leur avance. On assista à une belle lutte entre Perol et Vos, pour la place de second. Le Parisien prit le meilleur au pont de Solférino, où il se détacha non sans mal.

Voici l'ordre des arrivées :

1. Mlle Ernestine Lebrun, de Tourcoing, en 1 h. 41'.
2. Rebeyrol, de Bordeaux, en 1 h. 31'.

Viennent ensuite : Pérol, du C. N. S. ; Mlle Ledoux, de Tourcoing ; Vos, de Rouen ; Middleton, de Nice ; Anglessy, de Marseille ; Lacabanne, de Bordeaux ; Mme Prévot-Gardelle de Joinville ; Lefebvre, du C. N. de Paris ; Nivet, du C. N. de Paris ; Canque, du C.N. de Paris ; Quillot, d'Arras ; Izaguerre, de Saint-Jean-de-Luz ; Buig, de Toulouse, etc...

PROPOS DE SCIENCES... ET DE VACANCES

Médiocre nourriture humaine, les algues marines constituent, au contraire un excellent fourrage que plusieurs usines préparent déjà industriellement

Par **Avicenne**

Dans mon article du 26 août, j'avais annoncé mon intention d'entretenir mes lecteurs de la culture et de l'industrie des algues alimentaires au pays de Madame Chrysanthème. Tel est toujours mon dessein, mais la déesse Actualité, dont nous sommes tous à *Paris-Centre* les dévôts serviteurs, m'impose, avant son exécution, besogne plus pressante. Et les ordres de la moderne déité me sont parvenus sous forme d'une information, qui a pu sembler étrange à bien des lecteurs, mais qui n'en est pas moins d'une rigoureuse et logique exactitude. Cette information, vous avez pu la lire, il y a quélques jours, dans les colonnes de notre journal, qui ne cesse de se tenir à l'affût de toutes les nouveautés, dans le monde des idées comme dans celui des faits. Je la reproduis en la « schématisant », en quelque sorte, pour les besoins de l'exacte compréhension de l'exposé qui va suivre.

Les chevaux du 7e régiment d'artillerie nourris avec des Algues

Des expériences ont été faites sur les chevaux du 7e régiment d'artillerie, à Rennes, pour l'utilisation des algues dans la nourriture des chevaux. Ces expériences ont été réparties en deux séries.

La première série a donné le résultat suivant : 3 kilos d'algues marines ont manifesté le même pouvoir nutritif que 4 kilos de foin ; c'est-àdire qu'il suffisait d'un kilo d'algues pour remplacer 1.333 grammes de foin dans la nourriture des chevaux, au cours de ces premiers essais.

La seconde série a conduit à la constatation de l'équivalence nutritive de 1.500 parties d'algues à 1.000 parties d'avoine.

Les deux séries d'expérience « collent » admirablement — comme dirait M. Bousse. Etant donné que la valeur nutritive de l'avoine est considérée comme à peu près double de celle du foin, il en résulte en effet, qu'avec 1.500 grammes — soit un kilo et demi d'algues, on peut remplacer un kilo d'avoine ou 2 kilos de foin. Le pouvoir alimentaire des algues marines se montre ainsi, placé à égale distance de celui du foin. L'intérêt de ce nouveau fourrage se révèle donc considérable et le terme de « prairies de Neptune » que j'appliquais, le 26 août, aux vastes étendues littorales couvertes d'algues, a déjà commencé, d'ailleurs, comme vous l'allez voir tout à l'heure, à représenter plus et mieux qu'une simple métaphore.

En attendant, demandons-nous, le voulez-vous, lecteurs ? — si les expériences que je viens de rappeler, sonts les seuls qui aient été faites dans l'ordre d'idées qui nous intéresse présentement — et, dans la négative, quels sont les résultats antérieurs qui ont pu être obtenus. Répondre à ces questions sera le sujet de notre entretien d'aujourd'hui.

Les poneys d'Islande ne rechignent point sur les Algues ni même sur les têtes de morues !!

Tout d'abord, il convient de noter que la nécessité — cet as de la pédagogie ! — a déjà conduit certaines populations maritimes, habitantes de pays pauvres, à se servir des algues marines pour remplacer le fourrage normal que leur refuse, ou leur dispense trop chichement, un sol infécond. L'Islande fournit un exemple extrêmement typique de cette curieuse pratique. Dans cette grande terre désolée, la pénurie de fourrages a contraint les insulaires à utiliser certaines espèces du goëmon, pour la nourriture du bétail pendant la terrible saison d'hiver. Ces espèces sont, précisément celles qui appartiennent au genre Laminaire (Laminaria en latin) et que nous avons mentionnées dans notre entretien du 26 août — en particulier, *Laminaria esculenta*, qui est abondante sur le littoral de l'Islande, si elle est rare sur nos plages de la Manche. Les frondes des Laminaires récoltées par les Islandais, sont, par ceux-ci, mises à cuire avec une certaine quantité de son et le mélange ainsi obtenu sert à la nourriture des chevaux indigènes. Ces derniers feraient sourire, à première vue, un cultivateur ou un sportman français. Tout petits — ce sont des chevaux nains, des « poneys « — ils ne payent assurément point de mine — ; mais à l'usage, ils montrent un pied agile et se révèlent incroyablement résistants et durs au travail : Ils se sont parfaitement et rapidement adaptés au régime des algues ; ils avaient déjà donné des preuves de rusticité et de « bonne composition » dans les conjonctures bien singulières que voici : En une année où la récolte fourragère avait été extrêmement mauvaise, les Islandais, craignant de voir leurs chevaux mourir de faim, imaginèrent de les alimenter avec une pâtée composée d'un peu de son et d'une forte proportion d'une poudre obtenue par la dessication et le broyage de... têtes de morues ! — lesquelles, heureusement, ne font point défaut dans la grande île boréale ! A cette nourriture, pourtant presque exclusivement animale, les braves poneys d'Islande s'accoutumèrent assez vivement... et d'herbivores que les a faits le Créateur, consentirent, sans trop rechigner, à devenir carnivores et « ichtyophages », comme l'exigeaient leurs maîtres ! Voilà des coursiers dignes par leur aimable caractère et par leur douce résignation, de se voir mettre en parallèle avec le bourgeois de France, ce modèle des contribuables ! On conçoit donc que ce fut un jeu, pour leur tube digestif, de s'accommoder d'une provende d'algues qui avait au moins l'avantage de respecter leur dignité d'herbivores !

Pendant la guerre. Une idée de M. l'intendant Adrian. Le professeur Lapicque

D'Islande, revenons chez nous. Le plus beau pays après le ciel, le pays qui nourrit de si belles races chevalines, produit certes plus de fourrage — et du plus beau fourrage — que la grande île montueuse et glacée, dont le contour vient frôler deux fois le cercle polaire arctique. Tout de même, il arriva, qu'en 1917, — la plus dure année de la grande guerre ,à bien des points de vue — la récolte des avoines françaises fut déficitaire, au point que l'autorité militaire conçut des inquiétudes légitimes pour le ravitaillement de notre cavalerie. C'est alors, qu'il vint à l'idée de M. l'intendent militaire Adrian — une personnalité bien connue du grand public — de tenter un essai d'imitation de l'exemple islandais. M. Balland, pharmacien principal de l'armée, ayant fait l'analyse chimique de l'avoine de Brie, M. Adrian confronta les chiffres et indications obtenus avec ceux qui découlaient de l'analyse des principales espèces d'algues du goëmon de nos côtes. Les résultats de cette comparaison furent édifiants. Algues et avoine contenaient les mêmes catégories des principales substances nutritives et, çela, dans des proportions convenables pour les deux sortes d'aliments.

En conséquence,, M. Adrian chargea le professeur Lapicque de tenter une expérience dans le sens indiqué. M. Lapicque était alors professeur au Museum, après avoir occupé le poste de maître de conférences de Physiologie auprès de la chaire magistrale de Dastre. Il devait, plus tard, s'asseoir dans cette même chaire, après le décès tragique de l'ancien élève et digne continuateur de Claude Bernard. (M. Dastre, on le sait, fut, quelques années avant la guerre, renversé et blessé mortellement par un camion). Le choix de M. l'intendant militaire était des plus heureux. Si le professeur Lapicque eut le tort de s'adonner parfois, à la politique socialiste, il n'en demeure pas moins que l'impartialité la plus stricte nous impose de reconnaître en lui un physiologiste éminent et laborieux et un successeur distingué d'Albert Dastre, à la Sorbonne. Ce n'est point « à droite », où l'on a l'odieuse habitude d'essayer de mettre sous le boisseau certaines valeurs intellectuelles et certains mérites, à cause des opinions philosophiques et politiques qui les accompagnent !

Les trois « rosses » et le régime des Algues. Des résultats merveilleux !

M. Lapicque commença par se faire expédier, de Bretagne, des exemplaires de deux espèces de grandes Laminaires que nous avons déjà décrites dans notre article du 26 août et indiquées comme ayant été utilisées pour l'alimentation humaine, savoir : *Laminaria Cloustonii* et *Laminaria flexicaulis*. Aidé du chimiste Gloess, le professeur lava ces Algues à l'eau douce, les débarrassa de leur matière minérale, les broya et les incorpora à de l'avoine. A la disposition des expérimentateurs — indiquons le tout de suite — avaient été mis six chevaux, sur lesquels trois étaient surmenés, fourbus et, par surcroît, atteints de « lymphangisme », bref, dans un état de santé déplorable ! Les trois autres chevaux, qui étaient en bon état, furent destinés à jouer le rôle de « témoins » ; ils reçurent leur nourriture ordinaire et consommèrent de l'avoine qui n'avait subi aucune modification ; tandis que les trois « rosses » étaient soumises à un régime alimentaire comportant un pourcentage graduellement décroissant d'avoine et une proportion progressivement croissante de Laminaires dans leur provende. Au bout de 24 jours d'expériences, les dites rosses accusèrent, à leur passage à la bascule, une augmentation de poids de 6 pour cent et s'avérèrent singulièrement « retapées » par la « phycopahgie » ; leur état de santé et leurs forces étaient considérablement améliorés et le « lymphangisme » avait totalement disparu — grâce, très probablement, aux traces de sels minéraux demeurés dans les Algues consommées par eux, en dépit de la « déminéralisation » subie par celles-ci au cours de leur préparation. Quant aux trois chevaux « témoins », leur état général n'avait subi aucune modification dans un sens ou dans l'autre.

Un essai sur 40 chevaux. Au régime des Algues les chevaux engraissent

Ces résultats étaient encourageants. Mis en confiance par eux, l'intendant Adrian décida de confier aux expérimentateurs, pour permettre à ceux-ci d'effectuer de nouveaux et décisifs essais, deux lots de « sujets », ne comprenant pas moins de 20 chevaux chacun. Les 40 animaux furent fournis par la caserne Dupleix. La moitié d'entre eux fut nourrie avec de l'avoine additionnée d'algues ; progressivement, on éleva la proportion de celles-ci dans le mélange alimentaire ainsi constitué, si bien, qu'au bout d'un certain temps, les chevaux de ce premier lot en étaient arrivés à ne plus consommer que des Algues et à se passer complètement d'avoine. Les sujets du second lot — le lot témoin — avaient, de leur côté, été nourris constamment et normalement avec de l'avoine. Eh bien ! au bout de deux mois d'expérience, tandis que ces derniers n'avaient augmenté (chiffre moyen), que de 2 kilos, les chevaux phycophages » avaient gagné, en moyenne, 13 kilos !

Comme succès, c'était impressionnant ! D'autant plus qu'il en résultait que, quantitativement, 750 grammes d'algues avaient équivalu à 1 kilo d'avoine. On le voit, « l'équivalent nutritif » des Algues employées se montrait nettement supérieur à celui qui vient d'être mis en évidence pour le « fourrage marin » utilisé dans les récentes expériences de Rennes — l'avoine étant, dans les deux cas, pris comme terme de comparaison. Le professeur Lapicque était amené, en effet, à classer les Algues avant l'avoine, par ordre de valeur alimentaire ; tandis que les expérimentateurs qui ont opéré sur les chevaux du 7e régiment d'artillerie, ont été conduits à une conclusion inverse, comme nous l'avons vu. Il y a là une contradiction que lèverait peut-être, au moins en partie, la connaissance exacte des espèces botaniques des Algues employées dans les récents essais. Attendons.

Les expériences du professeur Sauvageau confirment celles du professeur Lapicque

Mentionnons encore, dans l'ordre d'idées que nous suivons présentement, les belles expériences qui furent exécutées vers la fin de l'été de 1918. A cette époque, la direction des inventions chargea un maître de l'algologie française, le professeur Sauvageau, de la Faculté des sciences de Bor-

M. CHERON, ancien ministre de l'Agriculture assistant au Grand Prix de Deauville

Phot. *Meurisse* — Cl. *Paris-Centre*

deaux, de renouveler les expériences de MM. Lapicque et Glœss. M. Sauvageau fut très habilement secondé, pour la partie vétérinaire, par M. L. Moreau et les essais de ces deux hommes de science furent conduits avec une sagacité et une conscience hors de pair. Ces essais furent effectués, non seulement avec *Laminaria Cloustonii* et *Laminaria flexicaulus*, mais encore, avec une autre algue brune, appelée *Fucus serratus*, extrêmement abondante dans la zone moyenne des marées, sur tous les rochers de nos côtes de France. (Elle est, d'ailleurs, bien facile à reconnaître avec son « thalle » à ramification « dichotomique », dépourvu de vésicules aérifères, porteur d'une nervure médiane accentuée et dont le contour est découpé en dents de scie d'aspect carastéristique). Les chevaux « mis à l'étude » ne consommèrent, d'abord la nourriture nouvelle pour eux, qui leur fut présentée qu'avec quelque hésitation, mais ils finirent par s'y accoutumer parfaitement au bout de quelques jours — et il fut constaté qu'elle était utilisée d'une manière satisfaisante par leur appareil digestif. Mieux encore! il fut remarqué que les traces d'iode demeurées dans les algues consommées par les sujets en expérience (malgré la « déminéralisation » préalable de ces végétaux), avaient amélioré l'état général des dits sujets ; elles ont paru aider à l'assimilation des autres aliments ! A travail égal, les chevaux « phycophages » prenaient plus de poids que ceux qui étaient soumis à un régime alimentaire courant ; leur robe se lustrait et acquérait le plus bel aspect !

La préparation industrielle du fourrage d'Algues L'« Algéose »

En présence de résultats aussi probants, il se fonda, dès l'année 1918, des sociétés financières ayant pour objet l'exploitation des algues du goëmon, en vue de l'alimentation animale. Des usines furent édifiée pour la préparation du « fourrage marin » Entrons, par exemple, dans celle de la Société *l'Algéose*, installée à Plouescat (Finistère). Nous y verrons exploiter les algues brutes du littoral dans tous leur produits. Les Laminaires et les Fucus y sont mis à macérer longtemps dans de l'eau douce acidulée, de manière à dissoudre la matière minérale, de laquelle on extraira ultérieurement, le brome, l'iode et les sels de potasse — après quoi les végétaux marins, « déminéralisés », sont pressés, séchés et finalement débités en copeaux. Une matière alimentaire excellente pour la nourriture des chevaux et du bétail, est ainsi obtenue. Comme vous le voyez, lecteurs, si les algues ne représentent ainsi que je vous le disais dans mon article du 26 août, qu'une bien pauvre denrée nutritive pour la consommation humaine, elles peuvent constituer, par contre un très bon fourrage - L'organisme de l'animal herbivore, dont le tube digestif est, proportionnellement, beaucoup plus long que notre tube digestif d'omnivore, par rapport à la longueur du corps, profite bien mieux que le nôtre d'une nourriture riche en déchets échappant à la digestion et qu'il accepte, en somme comme l'herbe des prairies terrestres. Et pour nous autres humains, qui ne saurions ajouter une coudée supplémentaire à notre intestin, pas plus qu'à notre taille, le régime d'algues, ne pourra jamais devenir mieux qu'un pis-aller, un appoint secondaire ou... une fantaisie. !

AVICENNE,
(L. V. R., docteur ès-sciences).

Les fêtes de l'Emprunt

(suite de la page 1)

A 13 heures, les musiques se reformèrent en cortège et, par les Champs-Elysées, montèrent à l'Arc de Triomphe, après avoir emprunté les grands boulevards jusqu'à la Madeleine, la rue Royale, la place de la Concorde, l'avenue des Champs-Elysées.

En brillante pointe d'éclaireurs, les trompettes de la Garde Républicaine et la fanfare des cuirassiers, précédaient le cortège, composé d'éléments militaires, musiques et fanfares de sociétés, personnages costumés suivant les modes régionales de nos vieilles provinces, jusqu'aux instruments les plus divers, depuis le biniou breton jusqu'à la tuba romaine.

La journée étant superbe, l'enceinte de l'Exposition a bénéficié d'une affluence extraordinaire. Pour en donner une idée, nous dirons simplement que de 14 à 18 heures, il était extrêmement difficile de marcher dans l'une quelconque des allées longeant les pavillons. Encore était-il indispensable de suivre le courant, c'est-à-dire la marche du flux des visiteurs.

Toutefois, tous purent satisfaire leur curiosité et apaiser leur soif d'attractions. Les danses régionales, par exemple, obtinrent le plus éclatant des succès. Bretons et bretonnes, en coquets atours de leur pays, dansèrent la Ridée, aux applaudissements enthousiastes des spectateurs, dont beaucoup étaient manifestement originaires de la vieille Armorique.

Le même succès, cela va sans dire, fut réservé aux danseurs du Berry, d'Auvergne, de Franche-Comté, etc.

La visite aux pavillons ne fut pas cependant négligée. Afin de faciliter l'accès de chacune des expositions régionales ou nationales, on avait dû fractionner en longues théories les visiteurs attendant patiemment leur tour d'entrer.

La fête se continua le soir par une grande retraite aux flambeaux comportant plus de 500 musiciens.

Les Courses

COURSES A CHANTILLY

Prix de Lormiy — 1. Happy Prince, à M. Goudchaux ; 2. Gorini, à M. Halsey ; 3. Atalante, à M. Marchand.

Pari mutuel : 87 et 43.50 ; 29.50 et 17 ; 27 et 15.50 ; 57.50 et 27.

Prix d'Escoville. — 1. Nouvelle, à M. Prat ; 2. Toison d'Or, à M. Martinez de Hoz.

Pari mutuel : 58.50 et 17 ; 33.50 et 12.50 ; 30 et 14.

Prix de la Masselière. — 1. Euryale, à M. de Chavagnac ; 2. Océanyde, à M. Moulines ; 3. Treacle, à M. Stern.

Pari mutuel : 31 et 18.50 ; 18.50 et 8 ; 24.50 et 10 ; 39 et 14.50.

Prix de Blaison. — 1. Titan, à M. Stern ; 2. Trimacé, à M. Andraut ; 3. Porto Ferrajo, à M. le baron Foy.

Pari mutuel : 91 et 54.50 ; 31 et 17 ; 35 et 18 ; 46 et 35.

Prix de Senlis. — 1. Balboa, à M. Beauvois ; 2. Yoomoleya, à M. Stern ; 3. Momus, à M. Fauqueux.

Pari mutuel : 66.50 et 37 ; 20.50 et 11 ; 21 et 10.50 ; 17.50 et 12.

Prix de Meneval. — 1. First Edition, à M. Birkin ; 2. Phalaris, à M. de Rivaud ; 3. Marco II à M. de Nerville.

Pari mutuel : 19 et 9.50 ; 11 et 6 ; 15 et 8.

DERNIÈRE HEURE

ENCORE UNE CATASTROPHE

Un tamponnement se produit en gare de Sarreguemines

Il y a une victime et treize vagons sont complètement démolis

Metz, 30 août. — La nuit dernière, un accident de chemin de fer s'est produit à la gare de Sarreguemines. Le train de messageries 5.900 stationnait en gare lorsque vers 3 h. 30 du matin survint de la direction de Sarrebruck, le train de marchandises 7.004. Le service d'aiguillage était assuré à ce moment-là par l'homme d'équipe Vabing, pendant que le chef de service Reichard dormait. L'homme d'équipe donna la voie libre et le train arrivant de Sarrebruck tamponna l'autre.

Treize vagons ont été entièrement démolis, dix du train tamponneur et trois du train tamponné.

Il y a une victime, le serre-frein Doller, âgé de 32 ans, de Wittring, qui était resté à son poste jusqu'au dernier moment, a été écrasé par les débris d'un vagon sur lequel il se trouvait.

Un train de secours a été envoyé de Strasbourg. Le parquet de Sarreguemines a ouvert une enquête pour établir les responsabilités. Les dégâts matériels sont très importants. Les trains ont subi de longs retards.

D'un train en marche passant sur le pont d'Austerlitz un inconnu se jette dans la Seine

Paris, 30 août. — Un exploit acrobatique extraordinaire, mais que son auteur ne pourra pas renouveler, a été accompli ce matin à 7 heures, par un inconnu qui y a laissé la vie.

Une rame du métro « Etoile-Gare du Nord » passait sur le pont d'Austerlitz qui enjambe le fleuve à une quinzaine de mètres de hauteur, quand soudain on vit une portière s'ouvrir à contre-voite. Malgré la vitesse, encore considérable du train, un homme sauta sur le ballast, courut au mince parapet du pont qu'il escalada et piqua une tête dans le fleuve

L'inconnu nagea pendant environ 150 mètres puis, soudain, il coula à pic. Son cadavre n'a pas pu être retrouvé.

DANS UNE COLLISION D'AUTOS DEUX PERSONNES SONT GRIEVEMENT BLESSÉES

Toulouse, 30 août. — Cet après-midi, à 14 heures, un autobus des Bains de Tantis, bondé de voyageurs, et un autre autobus appartenant à M. Toulouse, de Saint-Gaudens, transportant les membres des familles Vanin, imprimeur à Saint-Gaudens, et Ducos, député de la Haute-Garonne, qui se rendaient aux courses de l'Ile-d'Anain, sont entrés en collision à Saint-Gaudens, dans la rue de la République.

Sous la violence du choc, les roues de l'autobus de M. Toulouse pénétrèrent dans les parois de l'autobus des Bains de Tantis, dont les voyageurs en furent quittes pour de légères contusions. Il n'en fut malheureusement pas de même pour les occupants de l'autobus de M. Toulouse. Ce dernier, M. Vanin père, ainsi que la fillette de celui-ci et Mme Faure ont été sérieusement blessés. M. Ducos, député, s'en tira avec de légères contusions.

LES CAMBRIOLEURS TRAVAILLENT

Paris, 30 août. — On a constaté ce matin que l'appartement de M. Kalmnovitch, bijoutier, 13, rue de la Grange-Batelière, avait, au cours de la nuit, ont reçu la visite de cambrioleurs. Tous les meubles ont été fracturés et fouillés. Seul le coffre-fort a résisté.

En l'absence du locataire, en ce moment à Fontainebleau, on ignore le montant du vol, mais on le croit important.

Le conseil municipal de Saint-Malo vote des félicitations au commandant du « Pourquoi-Pas »

Saint-Malo, 30 août. — Le conseil municipal de Saint-Servans, dont est membre le docteur Charcot, a voté aujourd'hui, en séance publique, des félicitations au commandant du *Pourquoi-Pas*, à l'occasion de sa promotion au grade de commandeur de la Légion d'honneur. Cette assemblée a exprimé toute la fierté qu'elle ressentait à compter dans son sein un homme qui honore la science de son pays.

Deux ouvriers sont brûlés par de l'huile bouillante, un troisième est blessé grièvement

Paris, 30 août. — Un effroyable drame du travail a eu lieu dans une usine située 87, quai d'Issy, à Issy-les-Moulineaux. Un ouvrier était occupé à verser de l'huile bouillante dans une cuve, lorsque soudain l'huile prit feu. Sous l'effet de la brûlure, l'ouvrier lâcha le récipient et l'huile enflammée se déversa sur plusieurs de ses camarades. Accourus aux cris de douleurs, d'autres ouvriers relevèrent trois victimes, grièvement brûlées, Emile Garnier, 52 ans, Gaston Salter, 50 ans et Said Ehmed, 32 ans.

Les malheureux furent transportés d'urgence à l'hospice des Petits-Ménages où dans la nuit Garnier et Salter succombèrent. Quant à Saïd Ahmed, son état demeure grave.

LE MINISTERE AFFIRME QUE LA MORT DU MATELOT GUENNEC SERAIT NATURELLE

Paris, 30 août. — Un journal de province a publié une information selon laquelle la mort du premier maître Guennec, du cuirassé « Courbet », serait entourée d'un certain mystère. D'après les renseignements que nous avons recueillis au ministère de la Marine, les faits rapportés sont complètement inexacts.

PRÉVISIONS MÉTÉOROLOGIQUES

Paris, 30 août. — **Prévisions agricoles de l'Office national météorologique pour la journée du 31 août :**

Région Parisienne. — **Beau temps. Très nuageux. Vent de nord à nord-est 2 à 5 mètres. Brumeux le matin. Minimum de température, environ 14°.**

Région du Centre. — **Mêmes prévisions que pour la région Parisienne.**

Région du Massif-Central. — **Beau temps. Nuageux. Vent de nord à nord-est 2 à 4 mètres. Minimum de température, environ 13°.**

La guerre du Rif

Les troupes françaises poursuivent leur avance

Tanger, 30 août. — Sur le front de Tanger, plus d'un millier de familles Tsouls ont obtenu l'aman. Les troupes françaises poursuivent leur avance dans des conditions favorables.

Chez les Branes, quelques familles vont faire leur soumission.

Sur le front d'Ouezzan, plusieurs villages demandent à entrer en pourparlers. Tous les chefs militaires du Djebel sont réunis ' Chechaouen, où le frère du chef riffain les a convoqués pour procéder au recensement des armes et des contingents.

Le cuirassé « Paris » part au Maroc

Toulon, 30 août. — Le cuirassé *Paris*, qui portait jusqu'à ce jour le pavillon du commandant de la 3e division de l'escadre de la Méditerranée, a appareillé de Toulon, cet après-midi, pour aller se mettre au service du contre-amiral commandant les forces navales françaises réunies sur le littoral marocain. Un vapeur remorqueur du port est parti avec le cuirassé.

Le Maréchal Lyautey est arrivé à Marseille

Marseille, 30 août. — Le maréchal Lyautey arrivé cet après-midi par le paquebot « Anfa », a été reçu sur le quai par le général Douce, commandant la place et les représentants du préfet des Bouches-du-Rhône. Après un rapide échange de compliments, le maréchal qui parait jouir d'une parfaite santé, a pris place dans une automobile qui l'a conduit à la gare. C'est par le train de 19 h. 45 que le Maréchal a quitté Marseille, se rendant directement à Paris. A son arrivée, comme à son départ, le maréchal s'est refusé à toute interview.

Les milieux officiels belges démentent qu'il y ait un accord secret entre l'Amérique et la Belgique

Bruxelles, 30 août. — Certains journaux ayant annoncé que l'accord belgo-américain sur les dettes contenait une clause secrète, cette information a été démentie dans les milieux officiels.

Les privilèges que la Belgique aurait obtenus consistraient simplement en des crédits qui permettraient au gouvernement belge de faire des emprunts dans des conditions plus favorables que celles obtenues jusqu'à présent.

Le premier versement aux Etats-Unis sera fait le 15 décefbre 1925, le second, le 15 décembre 1926.

En Syrie on a pris des mesures contre les agresseurs du général Soulet

Marseille, 30 août. — Le paquebot « Général-Metzinger », des Messageries maritimes, courrier de Syrie et d'Egypte, est arrivé ce matin à 8 heures, à Marseille, avec 202 passagers. Parmi ceux-ci, se trouvait un notable syrien, M. Hussein bey Ahad, administrateur de Beyrouth, officier de la Légion d'honneur.

M. Hussein bey a déclaré que les événements du Djebel Druze, imputables uniquement au Soltan Attrache, n'influaient en rien sur l'attitude des Syriens, dont le loyalisme est parfait.

Plusieurs officiers venant en permission étaient également à bord du « Général-Metzinger ». L'un d'eux se trouvait dans le train qui ramena à Damas le général Soulet et capitaine Degoutel, attaqués près de Mirjaneh par une quarantaine de pillards. Il a confirmé que cette agression était un fait isolé, œuvre de coupeurs de route sans rapport avec la révolte des partisans d'Attrache au Djebel Druse. Cette agression a été suivie de sanctions. Dès le lendemain, le village où vivaient les agresseurs a été occupé.

M. Stresemann prédit la reconstitution de la puissance allemande

Berlin, 30 août. — Au congrès de la Auslandsdeutschtum (Allemands à l'étranger), qui a eu lieu hier à Berlin et auquel ont pris part cent deux délégués des Allemands résidant à l'étranger, le vice-amiral Truppel a ouvert la séance par une courte allocution dans laquelle il a exprimé l'espoir que le moment viendrait bientôt où tous les Allemands se retrouveraient unis dans une grande Allemagne.

L'orateur remercia ensuite M. Stresemann, ministre des Affaires étrangères, d'avoir retardé ses vacances pour pouvoir assister au Congrès, puis il lut un télégramme du président Hindenburg.

M. Stresemann prit ensuite la parole pour déclarer que si la nation allemande n'a pas, pour le moment, la possibilité de changer les frontières du Rhin, elle peut, en tout cas, se sentir unie.

« Jamais, dit-il, l'Allemagne n'a été aussi dédaignée qu'aujourd'hui, mais elle se relèvera. Le mark allemand est plus stable que la monnaie de nombreux Etats soi-disant vainqueurs. C'est là une preuve que l'Allemagne reconstituera bientôt sa puissance d'antan. Nous pouvons avoir confiance dans l'avenir du Reich. Nous devons avoir foi dans l'unité allemande qui affirmera qu'il ne peut y avoir à l'étranger qu'une « Deutschtum ». Tristes sires, ceux qui ne reconnaissent pas la valeur de notre passé. »

La Gazette de Voss prévoit des complications à propos de la question de Mossoul

Berlin, 30 août. — La « Gazette de Voss » écrit :

« La violation de la frontière turque peu de jours avant la réunion du conseil de la S. D. N. qui doit trancher la question de Mossoul peut avoir de graves conséquences.

« Les journaux anglais, bien entendu, ne veulent pas convenir du fait que des troupes régulières de la Mésopotamie ont pris part à cet incident. La présence de troupes régulières de la Mésopotamie dans la région de Mossoul, constitue une provocation inexplicable à la nation turque qui n'est pas propre à éclaircir une situation extraordinairement tendue. Comme mandataire de l'Irak, l'Angleterre devrait empêcher de pareils incidents.

« La Turquie a adopté la meilleure méthode en adressant une protestation à Genève. Espérons que les choses ne s'aggraveront pas, sinon un conflit pourrait éclater, qui, non seulement risquerait d'anéantir l'œuvre à moitié achevée de la S. D. N., mais entrainerait aussi des complications au moins aussi dangereuses que les troubles balkaniques avant la geurre ».

On découvre en Seine le cadavre d'une femme ligotée

L'identification de la victime n'a pu être faite

Rouen, 30 août. — Ce matin, à 8 heures, deux mariniers découvraient en Seine, à 500 mètres en avant de Villiers-sur-le-Roule, un cadavre qui flottait à la dérive. S'étant approchés, ils purent le ramener sur la berge. Ils prévinren ten hâte le maire de Villiers. La gendarmerie de Gaillon fut aussitôt avisée. Le chef de brigade Cousin, bientôt rejonit plr son lieutenant se rendit sur les lieux et le parquet arriva quelques instants plus tard. Le cadavre qui était celui d'une femme se trouvait étroitement ligoté par des fils de fer dans le genre de ceux qui l'on emploie pour lier les balles depaille.

Une ficelle à trois brins consolidait cet assemblage. Le haut du corps était encore enfermé dans un sac, le bas était découvert et dépouillé de tout vêtement.

Lorsque la paroi rugueuse du sac fut enlevée, et que le visage fut mis à nu, on constata qu'il était méconnaissable. Les orbites oculaires étaient entièrement vides. Les cheveux qui furent d'ailleurs retrouvés contre la paroi intérieure du sac s'étaient détachés du crâne par suite de l'immersion prolongée.

D'après les résultats de l'autopsie, il s'avère que le corps a séjourné dans l'eau environ pendant un mois. Dans le sac où avait été enfouie la victime, après avoir été étouffée, on avait ajouté une pierre au sinitre colis. Le cadavre dut alors couler à pic et ne remonter à la surface que de nombreux jours après, lorsque le poids de la pierre eut fait céder la paroi du sac.

On est donc amené à supposer que la pierre a maintenu le corps longtemps au fond du fleuve.

La troisième brigade mobile a commencé aussitôt ses recherches pour établir l'identité de la malheureuse, recherches qui semblent d'autant plus difficiles que l'on n'a signalé dans la région aucune disparition.

Les Allemands sont d'avis que le traité de Rapallo doit rester indissoluble

Berlin, 30 août. — On sait que le gouvernement du Reich ne réclame avec tant d'insistance la modification à son profit de l'article 16 du pacte de la Société des Nations, que parce qu'il a pris des engagements avec la Russie dans les clauses militaires secrètes du traité de Rapallo. Cette considération seule peut expliquer ce fait, en apparence paradoxal, que le cabinet Luther incline à sacrifier à l'article 16 les avantages précieux que l'Allemagne pourrait obtenir en entrant dans la Société des Nations.

La revue hebdomadaire *Die Glocke*, fondée par Parvus, soutient le point de vue que les nations européennes, que leurs gouvernements le veuille ou non, ne consentiront pas à payer pendant 60 ans aux Etats-Unis un tribut formidable, qu'il viendra un moment où elles seront amenées à conclure une alliance continentale contre la haute finance américaine, et que l'Allemagne, pour ne pas trahir la civilisation européenne, devra s'associer à cette croisade.

La *Glocke* ajoute :

« En présence des grands périls qui menacent l'Europe, c'est le devoir de chaque nation de défendre la solidarité européenne. Pour un pays vaincu et désarmé comme l'Allemagne, il est difficile de reconnaître la légalité d'un traité imposé par la force, surtout quand ce traité est loin d'apporter une solution compatible avec les manifestations élémentaires de la vie nationale, telles que l'augmentation du chiffre de la population. Pour éclaircir cette remarque, qu'il nous suffise de rappeler la perte des colonies allemandes.

« Une autre conséquence du traité de Versailles, intolérable pour l'Allemagne et pleine de dangers pour le continent européen, est l'encerclement militaire et politique du Reich par la France, la Tchécoslovaquie et la Pologne. Pour se défendre contre cette coalition, l'Allemagne ne pouvait faire autrement de conclure une alliance avec un pays dont les intérêts étaient diamétralement opposés à ceux des Etats coalisés. C'est dans ce sens qu'il faut interpréter le traité de Rapallo. Cette alliance doit rester indissoluble, tant que l'Allemagne sera menacée par la politique d'encerclement. »

ECHOS

Ce n'est évidemment qu'un minime incident : un marin, pris de boisson, est appréhendé par des agents à la gare du Nord. La foule intervient et tente de délivrer le jeune homme. Se croyant menacés, les agents tirent en l'air des coups de revolvers...

Mais si l'incident n'est que de peu d'importance, il n'en confirme pas moins une néfaste mentalité.

Avant-hier, il s'agissait d'un marin en état d'ébriété, demain ce sera un petit apache qui trouvera des alliés et des sauveurs parmi les passants.

Symptômes alarmants d'une amoralité d'après-guerre qui se développe...

⁂

La Babel socialiste.

Le congrès international socialiste, qui s'est tenu à Marseille, s'est terminé, l'avant-dernière nuit à plus d'une heure du matin, aussi tardivement que possible, après les discussions les plus orageuses du monde.

L'union n'en est pas moins sortie — ce qui est fort surprenant — et l'Internationale socialiste, qu'il ne faut pas confondre avec l'Internationale communiste, a été, assure-t-on, définitivement reconstituée, ce qui est encore plus surprenant. On affirme solennellement que dorénavant elle sera elle-même sans subir aucune influence extérieure.

Un détail qui ne manque pas de pittoresque : le congrès a été clos par une séance musicale Les congressistes ont successivement braillé l' « Internationale » dans toutes les langues. Ce fut long ; ce dut être aussi une belle cacophonie.... et quelle confusion !

La Tour de Babel socialiste !

⁂

M. Caillaux, comme chacun sait, fut, ces jours derniers, en Angleterre. Alors qu'il y était, un de nos confrères britanniques eut l'idée — les journalistes anglais ne doutent de rien — d'envoyer un télégramme à M. Clemenceau pour lui demander ce qu'il pensait de notre grand argentier.

M. Clemenceau, depis 1920 — chacun sait cela aussi — a fait sa devise du proverbe connu : « Le silence est d'or. » Sa première pensée fut donc de jeter au panier la dépêche reçue. Cependant, comme celle-ci était accompagnée d'une *réponse payée*, il eut un scrupule et, tout de même, il répondit... ceci :

Je pense que le télégraphe est une invention fort commode pour les indiscrets, puisqu'elle ne les expose pas à être mis à la porte par les personnes qu'ils importunent.

Inutile de dire que cette réponse n'a pas été publiée.

REVUE DE LA PRESSE

LA LOGIQUE COMMUNISTE

Le Figaro (Henri Vonoven) :

Parce qu'à Varsovie deux récidivistes de la violence ont été condamnés à mort pour avoir tiré sur les agents de police qui les poursuivaient (ils en ont abattu un, ils ont tué un passant avec lui), les communistes entendaient, avant-hier, que l'ordre cessât de régner à Paris et que nos hôtes fussent empêchés par l'émeute d'aller entendre à l'Opéra *Rigoletto*. Telle est la logique communiste. C'est peut-être l'absurdité de telles manifestations qui a pendant trop longtemps voilé aux yeux de nos gouvernants le sérieux du péril communiste, et assuré aux meneurs une trop longue impunité.

LA TRISTE POLITIQUE DE PARTI

L'Action Française (manchette) :

Hier Rossignol, aujourd'hui Sarrail.

« Le Comité de Salut public a la plus grande confiance dans les vertus du général Rossignol. Je déclare donc aux officiers généraux qui m'entourent que, quand même Rossignol perdrait encore vingt batailles, quand il éprouverait encore vingt déroutes, il n'en serait pas moins chéri de la Révolution et le fils ainé du Comité de Salut public ».

(Déclaration de Prieur de la Marne, membre du Comité de Salut public au conseil de guerre, citée par Oscar Havard, dans « La Révolution dans les ports de guerre 3, p. 369).

Perdons la Syrie plutôt que le bon républicain Sarrail perde sa place.

DAMAS MEME SERAIT MENACEE

La Liberté (Camille Aymard) :

Les nouvelles de Syrie nous arrivent de plus en plus graves.

Selon les renseignements publiés à Londres et au Caire, nous nous trouverions non plus en face d'une insurrection localisée dans le Djebel-Druse, mais d'une révolte qui aurait gagné tout le territoire placé sous le mandat de la France. Aux Druses se seraient joints maintenant les Bédouins et les Arabes, adversaires autrement nombreux et redoutables. Tout notre corps d'occupation, la population européenne et avec eux, le prestige de notre drapeau seraient menacés d'un immense désastre.

Depuis quarante jours bientôt, un millier de Français, dont plusieurs femmes, sont assiégés dans la forteresse de Soueida, capitale du Djebel-Druse, et les vivres qu'ils possédaient doivent être aujourd'hui sur le point de s'épuiser. Deux colonnes, dont l'une forte de 3.500 hommes, envoyées à leur secours, ont été détruites par l'ennemi, leurs bagages pillés, leurs armes et leurs munitions enlevées. Et cette double défaite, depuis lors, est restée impunie. La révolte s'étend de proche en proche. Nous apprenions hier que la ville de Deir-er-Zor, sur l'Euphrate, avait été prise et que la garnison française avait été faite prisonnière. Et, cependant, Deir-er-Zor est située à près de 300 milles du Djebel-Druse.

Damas, capitale de la Syrie, la belle cité merveilleuse qui s'étend le long de sa rivière aux eaux vives devant la ligne harmonieuse de l'anti-Liban. Damas, la ville calme et sainte où, dans chaque cour dallée, chante un fluet jet d'eau dans une vasque de marbre blanc, Damas elle-même, est en proie à l'insurrection.

LE ROLE DU MARECHAL PETAIN

Le Temps :

Le maréchal Pétain est à nouveau sur place et se retrouve dans sa fonction de général en chef qu'il exercera pendant le séjour que compte faire en France le maréchal Lyautey, et nous savons, d'ailleurs, que toutes décisions pouvant intervenir pendant cet intérim ont été, au préalable, pesées par les deux grands chefs, en tout accord amical et confiant.

Le maréchal Pétain est, en effet, au Maroc pour juger de l'opportunité d'une action décisive qu'aura à mener, avec les grandes unités et les moyens dont il dispose, le général Naulin, commandant supérieur des troupes, action préparée par des opérations locales indispensables, menées à bien sur le Loukkos pour réaliser une jonction nécessaire avec les Espagnols, et, au nord de Taza, pour créer, comme il semble bien, une base sûre à notre offensive.

IL N'Y A PAS QUE LE SEUL MUSSOLINI QUI SOIT DICTATEUR

L'Echo de Paris (Junius) :

Et puis, quand nos gens de gauche font les dégoûtés en considérant le chef fasciste, oublient-ils les égards dont ils entourent certains régimes plus absolus que le sien ? Quand ils parlent de Lénine ou de Trotsky, c'est, même chez les socialistes, même chez les radicaux, avec une grande courtoisie. MM. Painlevé et de Monzie envoient une mission officielle à Moscou pour honorer la science russe : le Cartel prétendrait-il que les principes de liberté individuelle sont mieux assurés en Russie qu'en Italie ? Lorsqu'il parlent de Mustapha Kemal, chef de bande devenu tyran, qui gouverne la Turquie dans une maison fortifiée que protègent mitrailleuses et barbelés, c'est avec des larmes d'attendrissement. Alors ?

L'INTERNATIONALE CONTRE LA FRANCE

Le Rappel (Paul Coulon) :

Comme l'on s'est embrassé à propos de tout et de rien, pour tout et pour rien — en se déchirant à pleins crocs ou, plutôt, en déchirant la France. Car chaque baiser, dans ce congrès, s'est donné sur le dos de la France emportant un lambeau de ses droits resté aux dents des congressistes anglais ou allemands.

C'est sans doute pourquoi les lèvres pamées de M. Léon Blum « tinrent à exprimer publiquement leur gratitude cordiale et fraternelle » aux internationalistes qui nous ont déchiquetés au nom de leur nationalisme.

LA PROCHAINE CONFERENCE DE LONDRES

Le Gaulois :

Une phase nouvelle s'ouvrira demain pour les négociations du pacte de garantie. Les experts juristes vont se réunir à Londres, afin d'élaborer un projet de texte destiné à servir de base aux discussions ultérieures entre ministres des affaires étrangères des nations intéressées.

M. Fromageot, juriste au Quai d'Orsay, quittera aujourd'hui Paris pour représenter la France à cette conférence. M. Rollin représentera la Belgique. L'Angleterre aura pour représentant sir Cecil Hurst. L'Italie n'a pas encore désigné son délégué, mais elle a fait connaître son intention de participer aux travaux des jurisconsultes. Quant à l'Allemagne, elle sera représentée par M. Gauss.

Un doute subsiste sur les pouvoirs qui seront conférés par le Reich au délégué allemand. L'accusé de réception de M. Stresemann à la note française du 24 août ne semble donner à M. Gauss qu'une mission d'informateur tout à fait insuffisante si le gouvernement allemand désire aboutir rapidement à des décisions de principe avec les gouvernements alliés.

Il semble qu'une manœuvre se dessine à Berlin pour enlever à la discussion juridique et technique inaugurée à Londres son caractère de libre débat, afin de lui donner une apparence de contrainte imposée à l'Allemagne.

A tous les automobilistes voyageant à l'étranger

RECOMMANADTIONS ESSENTIELLES DE L'AUTOMOBILE-CLUB DU CENTRE

Lautomobiliste ne doit jamais quitter un pays sans obtenir un visa de la douane de ce pays. Toutefois, les douanes hollandaises et belges ne visent pas les sorties provisoires et se contentent d'opérer les formalités de sortie définitive. En négligeant d'exiger ce visa de sortie, il s'expose donc à avoir à payer définitivement et sans retour les droits de douane afférents à sa voiture.

Tout automobiliste quittant la France doit être muni :

D'un passavant délivré par les bureaux de douane à la frontière française et sur lequel il fera viser par la douane française, la sortie de son véhicule. Ce passavant lui permettra de réintroduire ultérieurement en France sa voiture en franchise.

D'un certificat international de route délivré par la préfecture du dépatement, ou la préfecture de police à Paris.

D'un passeport, (sauf pour la Belgique), où une pièce d'identité française avec photographie suffit.

Les Sports

Ledue gagne le 22e Championnat amateurs

Paris, 30 août. — **Le 22e Championnat de France des amateurs a été couru ce matin** sur le circuit classique de Versailles-Rambouillet et retour, 100 kilomètres. Leducq qui avait gagné le championnat l'an dernier a renouvelé sa victoire aujourd'hui. Voici le classement à l'arrivée : 1. Leducq, en 3 heures 1 m. 55 s. ; 2. Brossi, à trois longueurs, Laborde, Georfiges, Mercier, etc., etc...

MARWEW, A MISS EUDEL GAGNE LE GRAND PRIX D'OSTENDE

Ostende, 30 août. — **Voici le résultat du Grand Prix d'Ostende qui a été couru cet après-midi :**

1. Marwew, à Miss Eudel, monté par G. Elliet ; 2. Transwaal, à M. Mantacheff ; 3. Nid d'Or, à M. le duc Decazes ; 4. Billet Doux, à M. de Ribaucourt.

LE MEETING DU STADE PERSHING A OBTENU UN GROS SUCCES

Paris, 3 août. — Le meeting d'athlétisme, organisé au stade Pershing par le Métropolitain-Club, a obtenu un bon succès, malgré la concurrence de la traversée de Paris à la nage. En l'absence de nos athlètes internationaux, nos hommes de second plan ont fait bonne figure. La meilleure performance de la journée a été réalisée par Cator, qui a sauté, en longueur, 7 m. 53.

LE GALLIA CLUB BAT LE RED STAR

Paris, 30 août. — Au stade d'Ivry, Gallia-Club bat Red Star par 1 but à 0.

LA REUNION D'HIER AU PARC DES PRINCES

Paris, 30 août. — Voici les résultats de la réunion donnée cet après-midi au vélodrome du Parc des Princes : Course de demi-fond derrière moto, classement général : 1er Sérès, 2e Linart, 3e Ganet, 4e Brunier.

Les deux manches de la course des motos ont été gagnées par Borgotti, devant Grellepois et Baudelocque.

Le neuvième tour pédestre de Montceau-les-Mines se disputera dimanche prochain

Le Sporting-Club Montcellien organise dimanche prochain, 6 septembre 1925, le neuvième Tour de Montceau pédestre. L'épreuve empruntera, comme les précédentes, les principales artères de la ville et comportera notamment deux passages dans la rue de la République et la rue Carnot, avec départ et arrivée en face de l'Hôtel de Ville.

Hier se sont disputés au Creusot les grands prix de la Ligue Athlétique de Bourgogne

Le Creusot, 30 août (de notre correspondant particulier). — Voici les résultats des grands prix de la Ligue Athlétique de Bourgogne qui se sont disputés aujourd'hui.

Première catégorie, 100 mètres. — 1. Gaunet, 2. Debeaumarché, 3. Cornillon, 4. Benoit.

400 mètres. — 1. Benoit, 2. Cornillon

1.500 mètres. — 1. Giroux, 2. Pierre, 3. Ormayer.

5.000 mètres. — 1. Robert, 2. Gauthier, 3. Jury, 4. Pierre.

Saut en hauteur. — 1. Cornillon, 1 m. 58.

Lancement du javelot. — 1. Gullet, 2. Cornillon, 3. Guinet.

Deuxième catégorie, 100 mètres. — 1. Chevalier, 2. Vigneron, 3. Priet, 4. Rebourg.

800 mètres. — 1. Jeffrin, 2. Augagnon, 3. Domas, 4. Guinot, 5. Ancey.

5.000 mètres. — 1. Jeffrino, 2. Bonin, 3. Commerçon, 4. Saudin, 5. Vannier

Saut en hauteur. — 1. Roux ; 2. Piet ; 3. Gauthey.

Troisième catégorie, 100 mètres. — 1. Lanoiselée ; 2. Gueret ; 3. Boccart.

300 mètres. — 1. Lanoiselée ; 2. Chaussot ; 3. Foccard.

3.000 mètres. — 1. Gaunet ; 2. Metral ; 3. Roux.

Saut en hauteur — 1. Quierel ; 2. Rougeot.

Relais, 800, 400, 200 et 100 mètres, gagnés par Dijon devant Le Creusot.

En deuxième catégorie, Le Creusot se classe premier devant Dijon.

Troisième catégorie, Dijon.

LA JOURNEE SPORTIVE DU 6 SEPTEMBRE AU VELODROME DE SENS

En vue de fêter l'établissement de douches et la lumière électrique dans un pavillon sportif, le Vélodrome de Sens organise pour le 6 septembre prochain, sur son terrain, une grande journée sportive au cours de laquelle elle fera disputer les épreuves suivantes dotées d'un millier de francs de prix :

100 m., 800 m., 3.000 m., 110 m. haies ; sauts en longueur, hauteur, perhce, poids, disque, marteau, javelot ; courses-relais (400, 300, 200, 100 mètres).

En outre, pour les joueurs membres de la Ligue de Seine et Yonne, âgés de moins de 20 ans et n'ayant jamais été classés : 60 m. et 300 mètres.

Les premières épreuves sont ouvertes aux clubs de la Ligue et aux athlètes licenciés de la F. F. A.

Prière d'adresser les engagements de suite à M. Pierre Fillot, 12, cours Tarbé, à Sens, avec 1 franc par athlète et par épreuve.

Clôture des engagements : vendredi 4 septembre.

Dans le but de favoriser une participation plus importante des clubs, le droit d'engagement est de 1 franc par coureur et par épreuve, ou alors un droit global de 10 francs par Club.

LA REUNION CYCLISTE AU VELODROME DE BOURGES

Voici les résultats de la réunion du vélodrome de Bourges :

Course de vitesse. (1.000 mètres). — 1. Guyot ; 2. Blin ; 3. Fusch.

Course poursuite. (5.000 mètres). — Lantz et Jacquet rejoignent Blin au Petit-Paris.

Course sur route (225 kilomètres). — 1. Deschamp, de Bourges ; 2. Denis ; 3. Soudères ; 4. Robineau. Temps : 7 h. 30.

Handicap. (1.500 mètres). — 1. Aupetit ; 2. Guyot ; 3. Lantz ; 4. Fusch ; 5. Blin.

Américaine (60 kilomètres). — 1. Guyot-Lantz ; 2. Jacquet-Fusch ; 3. Aupetit-Guillemin. R. Blin a été victime d'un accident.

UNE VOITURE DE LAITIER RENVERSE UN ALGERIEN ET LE TUE

Paris, 30 août. — L'Algérien **Saïd Gouat a été renversé, ce matin à deux heures, rue Philippe-de-Girard, par une voiture de laitier qui lui passa sur le corps. Le blessé est mort pendant son transport à l'hôpital Lariboisière.**

PRIMES D'ACHAT ET DE CONSERVATION AUX TAUREAUX D'ELITE DANS LA COTE-D'OR

L'Office dépretemental agricole de la Côte-d'Or informe les syndicats d'élevage et les propiétaires de taureaux de race pure tachetée de l'Est, que la Commission chargée d'attribuer des primes d'achat et de conservation aux taureaux d'élite fera la tournée dans le courant du mois de septembre.

Les présidents de syndicat d'élevage et les éleveurs qui désirent présenter des animaux sont priés de s'inscrire au bureau de l'Office départemental agricole à la Préfecture, à Dijon, en indiquant leur adresse exacte.

ALLIER

Près de Varennes-sur-Allier, une auto se retourne et prend feu

Ses occupants ne sont pas blessés

Varennes-sur-Allier, 30 août (de notre correspondant particulier). — Avant-hier, une auto conduite par M. Chaballier, d'Alger, filait à vive allure dans la direction de Moulins.

Au lieudit « Montloubet » à l'entrée de Varennes, un pneu ayant éclaté, le conducteur donna un brusque coup de frein, la voiture se renversa à demi sur le bord de la route et prit feu.

Grâce au secours des témoins de l'accident les six occupants s'en tirèrent indemnes, mais l'auto est hors d'usage.

VARENNES-SUR-ALLIER

Vol. — Un malfaiteur, dont la gendarmerie suit la piste, s'étant récemment introduit à l'école libre des filles et a dérobé une somme relativement importante, représentant tout l'avoir des religieuses.

Contravention. — Pour absence de feu rouge à l'arrière de son auto, un boucher de Laroche-Branssat, M. Claudius Blanchant, a été l'objet d'un procès-verbal.

CUSSET

Affaire de coups. — Avant-hier, pour un motif des plus futiles, une discussion a éclaté entre Mlle Léontine Bigay et Mme Reversat, habitant villa « Jeanne d'Arc », et coups furent échangés. Plainte a été déposée.

Etat civil :

Naissances. — Jean Roche ; René Beaughon, rue de la Barge ; Pierre Jouannin, place du Centenaire de la République ; Marc Vincent, domaine de la Ronze.

Publications de mariages. — Urbain Chatard, employé de commerce, rue du faubourg Saint-Antoine et Germaine Paziaud, employée de commerce à Bellerive-sur-Allier : Maurice Chabrier, négociant, rue du faubourg du Chambon et Andrée Heritier, linotypiste à Vichy ; Raoul Gabard, manœuvre, rue Liandon et Emillienne Hardp, repasseuse, rue des Tuileries.

Mariage. — Jean-Baptiste Charrier, 23 ans, facteur au chemin de fer P.-L.-M., rue des Fossés-de-la-Prison et Valentine Agenon, 28 ans, institutrice à Saint-Martin des Olmes (Puy-de-Dôme).

Décès. — Piere Bel, 36 ans, ajusteur, rue du Faubourg-du-Chambon ; Françoise Barnichon, 68 ans, ménagère, épouse de Pierre Poncet, à la Motte ; Catherine Blanchet, 67 ans, épouse de Désiré Jourcin, rue des Fougères ; Marie Bergeron, 53 ans, rue du Censeur.

C'est hier que s'est disputé, à Moulins le Grand Prix de l'Union Vélocipédique

Moulins, 31 août (par téléphone de notre correspondant particulier). — Le Grand Prix cycliste de la ville de Moulins, organisé par la Société Vélocipédique de Moulins, a obtenu un vif succès. Onze équipes ont pris le départ à cinq minutes d'intervalle, à partir de 14 heures. Une foule nombreuse était massée sur tout le parcours.

Voici l'ordre des arrivées : 1er Gamand-Corot, de Nevers, en 3 h. 20 ; 2e Dubois-Delhomme, en 3 h. 24 ; 3e Renaud-Buchonnet, en 3 h. 36 ; 4e Bussemey frères, en 3 h. 52 ; ex-æquo Aujames et Millet, en 3 h. 52.

Viennent ensuite : Normand-Gayet, en 4 heures ; Grégoire-Moguet, Villechenon-Janin, en 4 heures 25.

MONTLUCON

LES CARABINIERS MONTLUÇONNAIS

En donnant ci-dessous connaissance du classement provisoire, le comité rappelle que le concours entre sociétaires (tirs réduits) s'est terminé hier dimanche.

Fusil, (tir réduit). — Adultes et pupilles Rémy Hiot, 238 ; Georges Hiot, 230 ; Gaston Bourgoin, 229 ; Alexis Forichon, 229 ; Henri MiechanoWaki 229 ; Gilbert Foucriat, 228 ; André Ducros, 228 ; Robert Morinet, 226 ; Emile Varenne, 225 ; Charles Pasquier, 222 ; Gobriel Lamoine, 222 ; Robert Lacombe, 221 ; Marcel Vincent, 220 ; Charles Darconnat, 218 ; Lucien Magnard, 218 ; Gustave Carrier, 218 ; Elie Giraudet, 213 ; Maurice Quintat, 211 ; Félix Gauthier, 209 ; Gaston Legrand, 201 ; Adrien Gauthier, 189 ; Louis Pasquet, 177.

Carabine, adultes, Catégorie A : Alexis Forichon, 154 ; Albert Thaumiaux, 114 ; Gilbert Duranthon, 103.

Carabine.Pupilles. — Rémy Hiot, 154 ; Emile Varenne, 139 ; André Ducros, 131 ; Raymond Colin, 130 ; Georges Hiot, 128 ; Albert Lepineux, 122 ; Maurice Quintat, 121 ; Xavier Gravier, 119 ; Gabriel Lemoine, 117 ; Gilbert Foucriat ,116 ; Marcel Vincent, 115 ; Emile Dumas, 69 ; Elie Giraudet, 53.

Pistolet. Adultes et Pupilles. — Gaston Bourgoin, 239 ; Rémy Hiot, 229 ; Albert Thaumiaux, 203 ; Alexis Forichon, 167, Georges Hiot, 160, Robert Morinet, 143 ; Adrien Gauthier, 111.

Revolver. — Denis Lebourg, 193 ; Paul Reliant, 165.

Accident du travail. — **Edouard Jouannets**, 45 ans, employé chez M. Valengeon, restaurateur, rue de la République, s'est blessé à la main droite.

Contravention. — Une contravention a été dressée contre Mme Marie Perol, femme Tallet, 56 ans, propriétaire à la Romagère, commune Marcillat ,pour ouverture d'un débit de vins, sans autorisation et sans être en possession d'une licence.

Etat civil :

Naissances. — Marcel Aucouturier, rue du Vieux-Domaine.

Publications de mariages. — Francis Déchet, ingénieur à Dillingen (Sarre), et Gabrielle Dédion, rue des Moines à Paris ; Antoine Goût, cordonnier à Soursac (Corrèze), et Jeanne Soulier, sténographe, 32, rue Denis-Papin.

Mariages. — Jean Jabaly etGermaine Tanguy ; Bortolo Dolci et Scolastica Tessaro ; Piétro Roméric et Alidat Brun.

Décès. — Adiline Suchet, veuve Laty, 55 ans, 18, rue de Moulins ; Marie Saviot, veuve Lebard, 84 ans, s. p. 18, rue de Moulins ; Louis Chirol, 1 an, 201, rue de la République.

SOUVIGNY

PROPRETE DES PLACES ET RUES DE LA VILLE

Par suite d'un arrêté du maire, les habitants seront tenus de déposer en tas, près des caniveaux au devant de leurs maisons, sans gêner le cours des eaux, les cendres, détritus, balayures, provenant de leurs appartements. Ce dépôt, qui pourra également être fait dans une boîte ou dans un coin à ce destiné, sera toujours opéré le matin, avant le passage du boueur et seulement les jours où il est procédé à l'enlèvement des boues et immondices, c'est-à-dire, le lundi, le mercredi et le samedi de chaque semaine.

Dans les mêmes conditions et les mêmes jours, pourront être également déposés en un tas à part, bien séparé des immondices, les débris de verres, bouteilles, poteries, faïences. Mais il est formellement interdit de jeter dans les rues et ruelles, les herbes branches, feuillages, pierres, provenant des jardins, ainsi que tous autres débris, tels que pailles, balles, légumes et fruits avariés, provenant des granges, greniers, celliers, etc.

Naissance. — Louis Richet.

Décès. — Di-Mota, 11 mois ; Gouninet, 58 ans.

NERIS-LES-BAINS

Vol. — Mlle Marie Sarre, sans profession, actuellement à Néris-les-Bains, se reposait sur un banc, lorsqu'au moment de rentrer chez elle, elle s'aperçut que son sac à main lui avait été soustrait par un individu dont le signalement a été donné à la gendarmerie.

Faits divers. — M. Jean Croës, 56 ans, chirurgien-dentiste, square de l'Opéra à Paris, actuellement en villégiature à Néris, s'apercevait que la consommation d'essence de son auto augmentait sensiblement. Ayant soupçonné la probité de son chauffeur, Marcel Barbey, 25 ans, à son service depuis 6 mois, il surveilla les agissements de ce dernier et put constater que sa voiture était utilisée pour des sorties nocturnes, que Barbey faisait en compagnie de plusieurs amis. Plainte en abus de confiance a été déposée par M. Croës.

Un jeune homme est mortellement blessé d'un coup de pied de cheval

Vichy, 30 août (de notre correspondant particulier). — Le jeune Alphonse Garry, 13 ans, employé comme porteur de pain chez M. Gaumet, boulanger avenue des Célestins, a reçu un coup de pied de cheval à l'abdomen.

Transporté à l'hôpital civil, il y subit une opération douloureuse. Mais malgré tous les soins qui lui furent prodigués, il ne tarda pas à expirer.

VICHY

LA SAISON

Au Casino des Fleurs. — Aujourd'hui, trois représentations :

A 1 h. 30, au Jardin « La Petite Mariée », opérette en 3 actes de Ch. Lecocq, avec la divette Andrée Verly ; MM. Bercard, Lichardos, Saint-Prés, Crépy ; Mmes Causse, Nado-Rebel, etc.

A 20 h. 30, au théâtre de la Comédie : « L'Occident », pièce en 3 actes de M. Henry Kistemaeckers, avec M. Louis Rouyer, du Théâtre Antoine, et Mlle Madeleine Lyrisse, du Gymnase. A leurs côtés, nous retrouvons : MM. Raymond Fabre, de la Porte Saint-Martin, Munie, Borgoin, Paul-Marcel ; Mmes L. Tavola, L. Cauvières, A. Hyor, S. David, etc.

A 20 h. 30, au jardin, Music-Hall : Miss Ida et ses sept merveilleuses gymnastes ; La Constanza « la reine des lumières » ; Great Hugo ; Monty ; Bosset, etc... Cinéma : Est-ce bien de l'amour ?

Au Grand Casino. — Aujourd'hui : La Dame aux Camélias.

C'est notre grande Cécile Sorel qui interprétera ce soir, le rôle de Marguerite Gauthier, unique dans notre littérature par sa tendresse amoureuse et son infinie mélancolie.

Et Cécile Sorel tiendra ce rôle avec sa sensibilité propre, c'est-à-dire d'une façon originale, sans imiter personne. Elle lui donnera un accent et saveur nouveaux.

Inutile d'ajouter que Mlle Cécile Sorel sera entourée d'artistes de tout premier ordre, formant un ensemble dramatique digne d'elle.

Demain : La Basoche.

Au Petit Casino — A 20 h. 45 très précises, le célèbre comique Albert Brasseur dans « Le Monsieur de cinq heures », le plus formidable succès de rire de l'année, avec Renée Bartout et l'excellente troupe du Petit Casino.

A la Restauration. — La Femme à l'Ours, drame de cirque, et le chic Cheik, inénarable parodie du Cheik.

Au Novelty. — Le grand artiste Jean Janvier de l'Odéon, dans Knock, ou le Triomphe de la Médecine.

Au Parc d'Enfants : Tous les jours, Guignol

AU GRAND CASINO

M. Villefrancke vient de nous faire connaître le petit ouvrage de MM. Franc-Nohain et Maurice Ravel. Cette pochade, bien dans la manière de M. Franc-Nohain a permis à M. Maurice Ravel d'écrire une partition d'une couleur particulière. Il a réussi à renouveler dans la musique moderne la forme de l'ancien opéra-bouffe italien. L'exécution instrumentale fut parfaite sous la direction de M. Paul Bastide et les multiples détails de l'orchestration furent rendus avec beaucoup de fini. L'interprétation était excellente dans son ensemble et il n'y a que des compliments à faire de MM. Marzo Cosson, de Trévé et Durou. Ils ont tous les qualités requises pour les rôles de Don Inigo, Ramiro, Gonzalve et de Torquemado. Quant à Mlle Augusta Garcia, elle est aussi peu faite que possible pour personnifier la belle horlogère Conception. C'est à mon sens, une grosse erreur de distribution.

« L'Heure Espagnole » était précédée de « Fidelio », la seule œuvre théâtrale de Beethoven, que l'on entend hélas ! trop rarement en France — où l'on apprécia aux côtés de MM. Grommen Laffitte, Besserve, la voix éclatante de Mlle Jeanne Bourdon qui fit merveille dans le rôle de Léonore.

A L'UNION SPORTIVE DE VICHY

Tous les membres de l'Union Sportive de Vichy sont instamment priés de bien vouloir assister à l'assemblée générale qui aura lieu vendredi prochain 4 septembre, à 20 h. 30, au Central-Hôtel.

Les jeunes gens qui désireraient pratiquer le rugby sont priés d'assister à cette réunion où seront reçues les nouvelles adhésions.

L'entraînement est déjà commencé et les joueurs se rendent les mardi, jeudi et samedi à 19 heures, au stade du Sporting Club que M. Chauchat de Benneville a si obligeamment mis à la disposition de l'U. S. V.

A partir de dimanche prochain les séances d'entraînement auront lieu sur le terrain de l'A. S. T. V.

LOIRET

CHATILLON-COLIGNY

CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil s'est réuni et a pris les décisions suivantes :

— Lemaire donne lecture d'une lettre de M. Bisson, entrepreneur de la ligne d'autobus Châtillon-Châteaurenard, demandant une augmentation de 0 fr. 50 sur le prix actuel des billets. Autorisation est donnée à M. Bisson, cependant sur intervention de M. Chevrier, le conseil estime que l'augmentation soit répartie suivant la distance.

— M. Gonnet est nommé délégué pour assister M. le maire dans la revision des listes électorales consulaires.

— MM. Delabarre et Chesneau sont nommés au bureau de jugement des réclamations.

— Pour cause d'insuffisance de traitement, Mme Milan donne sa démission de gardeuse de l'école maternelle. Mme Henri Gaaois, postulante à cet emploi, est nommée en remplacement.

— M. Gaillard, directeur de l'école publique, demande plusieurs réparations à faire aux écoles pendant les vacances. Même demande de la directrice de l'école maternelle. Acceptés.

— M. le préfet demande au conseil si les prestations seront remplacées par une taxe vicinale ; le conseil maintient la façon d'opérer de l'année précédente.

— La commission d'éclairage, ayant décidé la pose de quatre becs à incandescence, le conseil approuve.

— Le projet de créer un chemin communal partant de la place Coligny et débouchant à Saint-Lazare n'est pas encore à point. M. le maire donne lecture des pourparlers engagés.

— M. Commer, demande plusieurs réparations urgentes à faire au mur se trouvant en bordure de la rivière à côté du Pont-Neuf. Accepté.

— M. Hahlen, pour le bon renom de la ville, demande que si le marché se trouve la veille d'un jour férié, les immondices soient enlevés le soir même. Accordé.

— M. Chesneau demande la formation d'une commission d'hygiène. Accepté. Sont nommés : Chevrier, Lefevre, Dr Chesneau, Tellier.

Le conseil se déclare en séance secrète.

MONTARGIS

A L'ECOLE D'AGRICULTURE DU CHESNOY

Viennent d'être promus : à la hors classe (choix), M. Vilcoq, directeur de l'école ; à la 4e classe, M. Georges Carré, professeur ; à la 2e classe, M. Vivier, professeur adjoint ; à la 1re classe, M. Froidefond, chef de pratique.

Accident du travail. — Mécanicien aux ateliers de chaussures Marlin, rue du Moulin à Tan, M. Roger Moussoir, a heurté un chariot et s'est blessé à la jambe droite.

COURTENAY

Enquête. — Une enquête est actuellement en cours contre M. Laurent Barbessol, cultivateur aux Haies de la Ville, qui aurait exercé des mauvais traitements sur ses deux fils.

NIÈVRE

NEVERS

AU CONSEIL MUNICIPAL

Les nouveaux traitements des employés municipaux sont adoptés

Le conseil municipal s'est réuni samedi dernier, à 20 h. 30, sous la présidence de M. Périn, maire. Deux conseillers absents, MM. Roussillon et Bondoux, sont excusés.

Il n'est pas donné lecture du procès-verbal de la dernière séance qui n'est pas encore prêt.

— La municipalité de Nevers est invitée à assister au congrès des maires, qui se tiendra à Paris, du 28 septembre au 4 octobre. Ce voyage de M. le maire et du premier adjoint coûterait plus de 1.000 fr, mais de sérieuses questions seront traitées à ce congrès. La participation de Nevers au congrès est acceptée.

— Secours aux familles nécessiteuses des grévistes des banques. Une subvention de 1.000 fr. est votée pour venir en aide à ces familles.

— Demande de M. Pagnard. — M. Pagnard, graveur à Nevers, a adressé au conseil une demande pour être autorisé à établir une échoppe au coin du marché Carnot et de l'avenue Georges-Clemenceau, dans le but d'exercer sa profession.

Cette baraque démontable serait mise, si le conseil acceptait cette proposition, à la disposition de la municipalité pour la distribution des billets, les jours de bal ou de concert au marché Carnot. La commission compétente propose de ne pas donner de suite à la demande de M. Pagnard. D'autres conseillers demandent le renvoi à la commission, qui est adopté.

— La compagnie « Le Nord » se chargerait d'assurer contre les accidents les enfants de la ville fréquentant les cours de vacances, moyennant une somme de 177 fr. 55. Ce crédit est adopté à l'unanimité.

— Gare de Mouësse. — Cette question ne semble pas devoir être résolue de si tôt. M. le maire donne lecture de plusieurs lettres de M. le directeur de l'Enregistrement, du ministre de la Guerre, etc... Il ressort de cette correspondance que les voies qui auraient pu être utilisées pour l'aménagement de cette gare, ne peuvent plus être cédées à la ville, malgré les promesses faites en 1922. Le conseil donne acte au maire de ces lettres ainsi que les réponses faites par ce dernier.

— L'indemnité de nettoyage allouée au concierge de l'école supérieure professionnelle est portée à 200 fr.

— M. Balleray demande que l'eau soit installée au bureau d'octroi de la route de Paris. Une somme de 800 fr. est nécessaire. Accepté.

— Indemnité de cherté de vie aux employés municipaux. — Cette indemnité, par suite de la nouvelle échelle de traitement disparaît. Elle est incorporée au traitement fixe pour le calcul de la retraite. Plusieurs conseillers demandent le renvoi de cette question à la commission. Cette dernière proposition est mise aux voix. Elle est repoussée.

— Nouvelle échelle de traitement du personnel communal. — Envisagée par la municipalité précédente, celle-ci se contenta, au début de 1925, d'augmenter uniformément tous les traitements de 10 %.

La commission spéciale des traitements a élaboré cette échelle. L'étude en fut reprise par la commission des finances et enfin par les commissions réunies.

Plusieurs conseillers alléguant qu'ils n'ont pas été documentés à temps demandent le renvoi aux commissions. Il s'ensuit une longue discussion dans laquelle interviennent notamment : M. le maire qui donne force explications, MM. Pannecière, Lasserre, Dugnas, Baucher, etc...

On en arrive enfin à la discussion des différents traitements du personnel cammunal :

1° Hors catégorie : secrétaire général, directeur du personnel, préposé en chef des octrois, directeur du service d'hygiène, etc..

La nouvelle échelle est ainsi fixée : 3e classe, 11.500 fr.; 2e, 12.500 ; 1re, 14.000; hors classe, 15.000 fr.

Il s'agit d'adopter ces traitements et la discussion reprend de plus belle. Les demandes d'explications pleuvent. De nombreux conseillers assurent qu'ils n'ont pas eu connaissance du dossier; manifestement, on cherche à s'échapper, ce qui n'a rien d'extraordinaire, l'enceinte réservée au public étant emplie d'employés de la ville.

M. Périn finit par dire que le conseil est en train de donner un pénible spectacle...

C'est, ma foi, assez vrai.

La nouvelle échelle de cette catégorie, mise aux voix est adoptée.

1e catégorie : chefs de bureaux, conducteurs de travaux : 5e classe 8.500 fr. ; 4e, 9.000 ; 3e, 9.500 ; 2e, 10.000 ; 1re 10.500 ; hors-classe 11.500. Adopté.

2e catégorie : commis, comptables, surveillants de travaux, chefs de matériel, chefs mécaniciens, dessinateurs, chefs électriciens, surveillants de nettoyement, 5e classe 7.000 fr. ; 4e 7.400 ; 3e 7.800 ; 2e 8.200 ; 1re 8.600 ; hors-classe 9.100. Adopté.

3e catégorie : jardiniers, maçons, paveurs, égouttiers, fontainiers, plombiers, chefs cantonniers, etc : 4e classe, 5.600 fr. ; 3e 6.000 ; 2e 6.500 ; 1re 7.000 ; hors-classe 7.500. Adopté.

4e catégorie : cantonniers, garçons de bureau, huissiers, ordonnateurs des pompes funèbres : 6e classe, 5.200 fr. ; 5e, 5.400 ; 4e 5.600 ; 3e, 5.700 fr. ; 2e, 5.800 fr. ; 1re, 5.900 fr. ; hors classe, 6.000. Adopté.

5e Catégorie : concierges (hommes) : 4.600, 4.800, 5.000 et 5.200 fr. Adopté.

Octrois. — 1re catégorie : brigadiers : 3e classe : 9.000 ; 2e 9.500 ; 1re 10.000. Adopté.

2e Catégorie : receveurs : 3e classe, 7.800 fr. ; 2e classe, 8.200 ; 1re classe, 9.000 fr. Adopté.

3e Catégorie : surveillants, stagiaires : 5.000 fr. ; titularisés, de 5.600 à 7.800 francs. Adopté.

Police. — 1re catégorie : secrétaires :2e classe, 9.000 francs ; 1re, 9.200 fr. ; hors classe, 9.500 francs.

2e Catégorie : brigadiers et le chef de la sûreté : 2e classe, 8.100 fr. ; 1re classe, 8.300 fr. ; hors classe, 8.500 francs.

3e Catégorie : sous-brigadiers, inspecteurs de la sûreté : 2e classe, 7.600 fr. ; 1re classe, 7.800 fr. ; hors classe, 8.000 fr.

4e Catégorie : Gardiens de la paix et gardes champêtres :

Stagiaires : 5.400 fr. ; 4e classe, 5.600 fr. ; 3e classe, 6.100 fr. ; 2e classe, 6.500 fr. ; 1re classe, 7.000 ; hors classe, 7.500 frans ; tous ces traitements sont adoptés.

Emplois non classés : receveur municipal : 22.415 fr. ; professeurs de sténo (emplois à créer) : 1.200 fr. ; surveillants de l'internat du collège : 1.200 fr. Afficheur municipal : 1.500 fr. ; vétérinaires, 1.500 et 750 francs. Contremaître de l'école professionnelle supérieure : 3.600 fr. Docteur de l'Etat civil, 2.000 fr. ; services bactériologiques, 1.200 fr. Professeurs d'éducation physique, 5.400 fr. Directeur de la musique, 2.700 fr. ; sous-directeur, 800 fr. ; archiviste, 150 fr. ; concierge de la justice de paix, 1.200 fr. Directeur des régies (emploi à créer), 1.800 fr. ; commissaire de police, 11.900 fr. ; concierges des écoles, de 3.800 à 3.200 fr. Adopté.

Le directeur des régies est un nouveau poste, ou plutôt une nouvelle fonction qui permettra de supprimer quelques autres emplois.

En plus de sa fonction, il serait chargé du service de la régie directe des octrois, droits de place et denrées de première nécessité.

Il reste entendu que l'indemnité de cherté de vie est comprise dans ce nouveau barème des salaires.

L'indemnité pour charge de famille est fixée à 41 fr. 50 pour le premier enfant.

Toutes ces dispositions partent du 1er juillet.

Bourses de l'école primaire supérieure : Le taux de la bourse qui est actuellement de 120 francs est fixé à 150 francs.

— Le budget additionnel de 1925 est voté à 3.479.177 fr. 79 en recettes et dépenses.

— Deux membres du conseil sont ensuite désignés pour l'établissement de la liste des votants aux élections consulaires. Ce sont MM. Boulin et Duchemin.

— Installation de l'éclairage électrique dans les écoles : 284 lampes sont nécessaires. Le crédit pour ces travaux ne dépasserait pas 25.000 francs. M. le maire demande l'autorisation de traiter de gré à gré qui lui est accordée. Le crédit de 25.000 francs est adopté.

La séance publique est levée à 23 h. 30.

Les villes mendiantes

Nous recevons de M. Périn, maire de Nevers, la lettre suivante :

Monsieur le Rédacteur en Chef,

J'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien insérer ma protestation au nom de la Municipalité de Nevers, relativement à votre dernier article sur les « Villes mendiantes ».

Je m'étonne de ce que loin de vous élever contre le sabotage de notre cité, entrepris par l'*Auto*, vous ne craignez pas de l'encourager en vous y associant de toute l'action de votre journal.

Si contrairement à ce que je crois, le commerce local doit souffrir du boycottage organisé par vos amis de « la grande Industrie Automobile », je regrette de devoir constater que vous vous en faites l'artisan.

J'espère que vous voudrez bien vous assurer personnellement que la taxe sur le stationnement des véhicules n'a touché et ne peut toucher à Nevers aucun touriste, ni aucun usager normal de la voie publique.

Dans un autre ordre d'idées, vous me permettrez encore de protester contre la sérénité avec laquelle vous condamnez une municipalité dont la taxe de séjour sur les automobiles fit décroître, paraît-il, le nombre des visites des champs de bataille.

Vous considérez ces visites comme des manifestations touristiques et sportives, d'après vos propres expressions : je laisse les familles de nos camarades de Champagne apprécier votre conception des pèlerinages commerciaux au front.

Veuillez, etc.

Trouvailles. — Réclamer à : **M. Poitou, 3**, rue Hanoteau, un paletot en cuir ; M. Fournier, 9 bis, rue de Vauzelles, un portemonnaie contenant une minime somme ; M. Joly, 30, rue de Fourchambault, une manivelle d'automobile ; Mme Bourgeois, 16, rue de Mouësse, un petit soulier d'enfant ; M. Alric, 3, rue de Courtenay, une perle de boucle d'oreille ; M. Tissier, 6, rue de la Bagatelle, un colis de livres de messe ; M. Jean Gauthier, demeurant à l'Hôtel Moderne, un chapelet.

— Au bureau de police, une barrette ; un timbre de bicyclette ; une tête de capuchon ; une paire de lunettes ; un marteau et un porte-monnaie contenant une certaine somme ; un billet de chemin de fer et un chapelet.

Procès-verbaux.— Des procès-verbaux de contravention ont été dressés contre treize conducteurs d'automobiles pour avoir stationné hors des endroits désignés par l'arrêté municipal.

— Pourcès-verbal de contravention a été dressé contre Mme Grison, née Beaudet, demeurant 4, Quai de Loire, pour avoir secoué ses tapis sur la voie publique après l'heure règlementaire.

Acte de probité. — M. Trameçon, contrôleur des Postes et Télégraphes à Nevers, a trouvé un porte-monnaie dans la salle des Pas-Perdus de la gare et s'est empressé de le remettre au guichet.

Quelques instants après, la propriétaire était heureuse de rentrer en possession de son bien.

Voici l'Hiver!

AUTOMOBILISTES PREVOYANTS, faites réviser votre éclairage et démarrage électrique chez un spécialiste.

JACQUART BACHELIER
3, rue Thévenot (près la Croix des Pélerins)

AUX ÉLÉGANTES

Une brève visite au salon de coiffure de l'Institut de Beauté, rue des Récollets, nous a permis de constater que cet établissement est nanti des appareils les plus perfectionné et moderne qu'une clientèle des plus exigeantes puisse souhaiter, et qu'un stock très important et des plus grandes marques de parfumerie et fards, y est d'ores et déjà accumulé.

Réouverture mardi 1er septembre

CLAMECY

CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil s'est réuni et a pris les décisions suivantes :

Décide l'exécution par voie de marché et de régie de différents travaux de réparations d'une urgence absolue au collège, à l'école communale de filles, à l'école communale de garçons, à l'école maternelle et approuve les devis de ces travaux.

D'autre part, le conseil approuve les devis de réparations à effectuer à l'école de Noulot ; les fonds pris sur l'emprunt à cet effet étant disponibles.

— Vote un crédit supplémentaire de 75 fr. à l'art. 11 du budget de l'établissement pour distribution de prix (frais d'impression du palmarès.

Echange de terrains. — Prend en considération deux demandes d'échange de terrain entre la commune, la société des abattoirs industriels et M. François Perreau.

— Le maire donne connaissance au conseil des règlements relatifs à la communalisation de la chasse. Après diverses observations, la commission précédemment nommée est chargée d'en poursuivre l'étude.

— A la suite d'une observation faite à propos du changement de nom d'une rue, le conseil charge la commission des travaux d'étudier cette question en même temps que celle du numérotage des rues.

— Une demande relative au goudronnage de la route nationale (traversée de Moulot), sera soumise au service compétent.

— Une question relative à l'octroi est posée à M. le maire, qui s'entourera de tous renseignements nécessaires afin de répondre à cette question.

— Avis favorable est donné à une demande de sursis d'incorporation pour continuation d'études, formée par un inscrit de la classe 1925.

BONA

Avis du maire. — Le maire rappelle aux habitants, qu'il est interdit de pénétrer dans les vignes, à toute personne qui n'est pas propriétaire fu fermier et ec. jusqu'à l'époque des vendanges.

Etat civil :

Mariage. — Rémy Charbonnel et Berthe Bourgoin, à Aglan.

CERCY-LA-TOUR

Une belle pêche. — M. Dumont a pris dans le cantonnement de la société « La Carpe » une tanche de 5 livres.

Hier à Fourchambault, la fête de la Saint-Louis a obtenu un vif succès

Malgré la menace d'un ciel uniformément gris, la première partie de la fête fut en tous points une réussite ; dès le matin le quartier de la Brasserie était noir de monde.

A 9 h. 30, la place de l'Eglise fourmillait d'une multitude de gens pour assister au départ du dirigeable « Saint-Louis ».

Les néophytes chargés de son gonflage ou plutôt du chauffage s'en tirèrent à merveille et sans trop se faire prier le sphérique prit son vol pour aller atterrir deux kilomètres plus loin, sur la route de Marzy.

A 10 heures, face à l'hôtel du Berry, le concours de bicyclettes fleuries réunissait neuf bambins, ayant chacun un amour de petite machine décorée avec un goût parfait. Le temps de faire l'appel et de se mettre en ordre et le défilé commença, conduit par les vieilleux Vincent et Rabiau et le cornemuseux Ragout.

Le cortège défila rue Gambetta, rue et place Saint-Louis où les opérations du jury commencèrent sous la présidence de M. le docteur Faucher, maire et conseiller général, qui est de toutes les fêtes et ne ménage jamais sa peine, lorsqu'il s'agit de donner un essor quelconque à la commune.

Les prix furent attribués dans l'ordre suivant :

1er prix, 30 fr., Mlle Isabelle Petit, dont le minuscule vélo fleuri s'ornait d'un dôme du plus gracieux effet ; le 2e prix, 20 fr., échut à Mlle Jeannine Andrieu ; 3e, Mlle Huguette Rivière ; 4e, Mlle Jeanne Legros; 5e, Mlle Yvonne Michot ; 6e, ex-æquo, Mlle Marie-Thérèse Mizerête et M. René Legros; 8e, Mlle Jeanne Chabot ; 9e Mlle Raymonde Leseure.

A 15 heures, sous la direction du sympathique Jacotot, l'Avenir Sportif défila au son des tambours, clairons et trompettes.

A 16 heures, l'Union Musicale, vint place de l'Eglise, et sous la direction de M. Charles Sabard, ses exécutants interprétèrent : Paris-Bruxelles, allegro ; l'Ouverture de poète et paysan; Guillaume Tell, polka pour flûte ; Lucrèce Borgia, pour clarinette, exécutée par 3 clarinettes solo, et Estudiantina, valse espagnole.

A 16 h. 30, les membres du jury, réunis hôtel du Berry, donnèrent le palmarès du concours de devanture.

La palme fut attribuée à M. Ougen, électricien, rue Saint-Louis. Nous reconnaissons qu'un plus juste choix ne pouvait être fait, M. Ougen sut, en effet, marier les fleurs et le feuillage le plus heureusement possible, avec des feux de différentes couleurs. Mlle Jacquemet se vit attribuer le second prix, elle est modiste et le fait voir, un magnifique chapeau Empire domine sa devanture ; 3e les Docks de la Nièvre ; 4e M. Charmot ; 5e Auboussu ; 6e ex-æquo, Goussot et Cortin ; 8e Colin ; 9e Bonnet ; 10e ex-æquo, Bonhomme et Labonde. Nous nous excusons de ne pouvoir nommer tous les artistes amateurs qui décorèrent avec goût devantures et fenêtres et couvrirent de guirlandes les rues Gambetta et Saint-Louis, mais nous leur adressons ici nos plus chaleureuses félicitations.

A 21 heures, parmi les illuminations et devant une foule toujours plus dense, eut lieu le feu d'artifice, place du Central-Cinéma.

⁂

Aujourd'hui lundi, continuation de la fête par deux courses cyclistes, dont l'une réuni la plupart des as régionaux. A cette occasion, nous prions nos concitoyens de bien vouloir observer les règles de la plus élémentaire prudence et de ne pas entraver la tache souvent pénible des organisateurs.

FOURCHAMBAULT

Deux belles pêches. — M. Amiot, dit « Petit Noir », champion de la Vandoise, réussit, hier matin, la prise d'un brochet de 5 livres, mais fut, dans la même journée, surpassé par M. Dieulenent qui réussit a caputré un brochet de 6 livres.

HOTEL-CAFE-RESTAURANT
« LES TILLEULS »
Place de la Gare, Téléphone 17
Ph. BEAU
Location d'automobiles
PRIX MODERES

TAMNAY

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil se réunira vendredi prochain 4 septembre, à 14 heures.

— La commission administrative du bureau de bienfaisance se réunira le même jour à 11 heures.

Accident. — En voulant mettre son automobile en marche, M. Martin, boulanger s'est fracturé le bras droit.

Accident du travail. — M. Emile Parceille, conducteur d'atomobiles, en déchargeant un camion de buches de bois, s'est blessé grièvement au côté gauche.

CHANTENAY-SAINT-IMBERT

AVIS D'ENQUETE DE COMMODO ET INCOMMODO

Le maire de la commune informe ses administrés, que en exécution d'un arrêté de M. le Préfet, en date du 20 août 1925, il sera procédé du 31 août au 14 septembre, à une enquête de commodo et incommodo sur le projet du curage du ruisseau de Beaumont, entre le chemin de G. C. n° 22 et la limite de la commune de Livry.

Le dossier de l'affaire restera déposé à la mairie pendant ladite période, où les riverains du cours d'eau et les habitants sont invités à en prendre connaissance. Un registre destiné à recevoir les observations des intéressés sera déposé également en mairie.

Etat civil :

Publication de mariage. — **Auguste Gondoux**, cultivateur au Venadre et Catherine Gilbert.

VARZY

UN CHAMPIGNON PHENOMENE

M. René Riou, cantonnier a eu l'agréable surprise de cueillir un champignon de rosée dans les prés du hameau de Charlay, pesant 1 k. 130 grammes et mesurant 33 centimètres de diamètre, c'est un champignon phénomène de son espèce.

CHATEAUNEUF-VAL-DE-BARGIS

LA FETE DES VACANCES

La grande fête annuelle des vacances se tiendra cette année, dimanche prochain, 6 septembre. Au programme : deux courses de bicyclettes régionale et locale), un grand concert par la « Concordia Nivernaise » et le soir, un magnifique feu d'artifice. Nous donnerons sous peu l'itinéraire de la course et la liste des prix, ainsi que le programme du concert.

DORNES

Tournée générale du contrôleur. — M. le contrôler des contribution directes, se rendra à Dornes, le 4 septembre, 1925, à 8 heures du matin à la mairie, pour y opérer, de concert avec les répartiteurs, aux constatations nécessaires en vue de la confection des rôles de la contribution foncière, des impositions locales et des taxes assimilées.

SAINT-FRANCHY

CHASSE

La chasse est gardée sur les propriétés : Monestier, Vageon, Petit, situées commune de Saint-Franchy, par l'Union des Chasseurs Nivernais.

Le palmarès du concours des juments poulinières de Cercy-la-Tour

Premier prix, Rose de Mai, à M. Mignon à Diennes, 500 fr. ; Premier prix, Little Teddy, M. le vicomte d'Armaillé à Isenay, 500 fr ; 3e, Juand Même, à M. Vagne Gabriel à Diennes, 400 fr. ; 4e, Pastille, à M. Charles Bion, à Saint-Gratien-Savigny, 400 fr. ; 5e, Quêteuse, à M. Gauthé, à Vendenesse, 400 fr. ; 6e Armistice, à M. Bourneuf, à Thaix, 400 fr., prime de conservation, 500 fr. ; 7e, Zézette, à M. Lucas, à Thianges, 400 fr. ; 8e, Tulipe, à M. Mignon, à Diennes, 300 fr. ; 9e, Olga, à M. Touillon à Decize, prime de conservation, 500 francs ;

10e, Vervenne, à M. Pichon, à Cercy-la-Tour, 300 fr. ; 11e, Sezanne, à M. Vignon, à Cercy-la-Tour, 200 fr. ; 12e, Laure, à M. Cousson, à Lamenton, 200 fr. ; 13e, Tempête, à M. Régnier, à Saint-Hilaire, 200 fr. ; 14e, Noisette, à M. Séramy, à Diennes, 200 fr. ; 15e, Redingote, à M. le marquis de Rouelle, 200 fr. ; 16e, Narcisse, à M. Mignon, à Diennes 200 fr.; 17e Poulette, à M. Jean Cottin, à Montigny-sur-Canne, 150 fr. ; 18e, Vanda, à M. Mathé, à Diennes, 150 fr. ; 19e, Quinitette, à M. Cottin, à Srenay ;

20e, Noisette, à M. Gauthier, à Vandenesse, 150 fr. ; 21e, Ode, à M. Regnier, à Champert, 150 fr. ; 22e, Justice, à M. Pichon, à Cercy-la-Tour, 150 fr. ; 23e, Riga, à M. Beaufils, à Diennes, 150 fr. ; 24e, Nana, à M. Gautheron, à Diennes, 150 fr. 25e, Nénette, à M. Morvan, à Decize, 150 fr. ; 26e, Tourterelle, M. Vignon, à Cercy-la-Tour, 150 fr. ; 27e, Signorita, à M. Dauteloup, à Diennes, 150 fr. ; 28e, Elisa, à M. Chaix, à Cercy-la-Tour, 150 fr., prime de conservation, 500 fr. ; 29e, Violette, à M. Cortet, à Saint-Gratien-Savigny, 150 fr..

JUMENTS NON SUITEES

Premier prix, Verveine, à M. le vicomte d'Armaillé, 250 fr. ; 2e, Radegonde, à M. Touillon, à Decize, 200 fr. ; 3e, Vinaigrette, à M. Gabriel Vagne, à Decize, 200 fr. ; 4e, Venise, à M. Brossard, à Moulins-Engilbert, 200 fr.

CHER

BOURGES

AVIS IMPORTANTS AUX CANDIDATS AU PERMIS DE CONDUIRE LES AUTOMOBILES

Il est rappelé que les candidats désireux de se procurer la brochure « L'examen pour le permis de conduire », brochure éditée à leur intention par l'Union Nationale des Associations de Tourisme, peuvent s'adresser au secrétariat de l'Automobile-Club du Centre, 24, rue Notre-Dame, à Bourges, en accompagnant leur demande d'une somme de 1 fr. 50.

LE CURAGE DU GRAND CANAL DE DESSECHEMENT DES MARAIS D'YEVRE

Le maire porte à la connaissance des habitants, que conformément à un arrêté de M. le préfet du Cher, le rôle de répartition des sommes à recouvrer par suite de l'exécution des travaux de curage du grand canal de dessèchement des marais d'Yèvre, dans la commune de Bourges, sera déposé à la maire (bureau du secrétariat) pendant huit jours francs, d'aujourd'hui 31 août au 7 septembre 125, afin que les intéressés puissent prendre connaissance de ce rôle, pendant les heures d'ouverture des bureaux, et présenter telles observations ou réclamations qu'ils jugeront convenables.

SAINT-AMAND

DIMANCHE PROCHAIN UN TRAIN SPECIAL SERA MIS EN MARCHE ENTRE SAINT-AMAND ET CHATEAUMEILLANT

Un train spécial sera mis en marche entre Saint-Amand-Ville et Chateaumeillant, dimanche prochain, 6 septembre, à l'occasion du festival de musique de Chateaumeillant.

Spécial A. — Saint-Amand- Ville, départ, 12 h. 00 ; Saint-Amand-Monrond, 12 h. 05 ; Orcenais (arrêt), 12 h. 27 ; Marçais, 12 h. 40 ; Tuzaeu (arrêt), 12 h. 49 ; Laumoy, 12 h. 59 ; Saint-Pierre-les-Bois (arrêt), 13 h. 08 ; Le Chatelet, 13 h. 11 ; Les Archers (arrêt), 13 h. 20 Saint-Jeanvrin, 13 h. 33 ; Chateaumeillant (arrivée), 13 h. 45.

Spécial B. — Chateaumeillant, départ, 2 3h. 30 ; Saint-Jeanvrin, 23 h. 38 ; Les Archers (arrêt), 23 h. 48 ; Le Châtelet, 23 h. 57 ; Saint-Pierre-les-Bois (arrêt), 0 h. 03 ; Laumoy, 0 h. 10 ; Tuzeau (arrêt), 0 h. 18 ; Marçais, 0 h. 29 , Orcenais (arrêt), 0 h. 40 ; Saint-Amand Mondond 0 h. 54 ; Saint-Amand-Ville arrivée, 1 heure 05.

UN CONCERT DE L'UNION MUSICALE

L'union musicale Saint-Amandoise prépare pour le dimanche 13 septembre prochain,, dans les jardins de la Chaumière, un grand concert musical avec le concours du maître Winkops, de l'Opéra, de Mme Lorza et du comique Lemoine, qui ont obtenu un si vif succès en février dernier au Théâtre.

Au collège. — M. Champsec, délégué, professeur de mathématiques ou collège de Saint-Amand, est délégué répétiteur au Petit lycée Condorcet.

M. Collinet, déelégué professeur de physique et chimie du collège de Saint-Amand, est délégué professeur de physique et chimie au collège d'Auxonne.

Défaut d'éclairage. — Une contravention a été dressée contre Jean Duchet, 22 ans, ajusteur, pour défaut d'éclairage de sa bicyclette.

Comité des fêtes. — M. Bissoudre, président du comité des fêtes, a reçu de M. Paul Gaguillot, chef de la musique des Equipages de la flotte de Toulon et de M. Prodhomme, chef de la fanfare des trompettes de la Garde Républicaine, des très aimables lettres de remerciements pour l'accueil chaleureux qui leur a été fait, à eux et aux artistes de leurs musiques, pendant les deux journées de fête des 15 et 16 août.

VAILLY-SUR-SAULDRE

LE CONCOURS DE PECHE DE « LA TRUITE »

La société de pêche « La Truite » organise pour le dimanche 13 septembre 1925 un concours de pêche cantonal sur le bief du Vieux-Moulin de Vailly-sur-Sauldre.

En voici le programme :

A 13 heures 30, rassemblement des pêcheurs au siège de la Société, café Roy.

A 14 heures, défilé avec musique de la société et des concurrents munis de leurs gaules.

A 14 heures 30, tirage des numéros du concours.

De 15 à 16 heures, concours de pêche à la ligne : Premier prix, 40 fr. ; 2e, 30 fr. 3e, 20 fr. ; 4e, 15 fr., et nombreux prix en nature. Engagements 1 fr. pour les sociétaires et 2 francs pour les non-sociétaires.

A 16 heures 30, proclamation des résultats, distribution des prix, tirage de la tombola, feu d'artifice de jour.

Reformation du cortège, rentrée à Vailly, lancement de ballons place de la Mairie.

Pendant le concours, bal champêtre gratuit, divirtissements, gâteaux et rafraichissements.

A 20 heures, retraite aux flambeaux.

A 21 heures, bal salle Roy : entrée gratuite pour les sociétaires et 3 francs par cavalier non sociétaire.

CHARENTONNAY

La fête patronale. — Mardi 8 septembre, fête patronale : louée, bal parquet, chevaux de bois, tirs, attractions diverses.

Il est rappelé que le droit de place est supprimé. La nouvelle municipalité espère que, comme à la fête de la Saint-Jean, les marchands forains viendront nombreux s'installer sur la place.

JARS

Légion d'honneur. — M. Frédéric Cap, maire de Jars, est nommé chevalier de la légion d'honneur.

M. Cap est maire de la commune depuis 33 ans. C'est à ce titre qu'il vient d'être décoré.

Avis à nos clients de publicité

Nous avons l'honneur de prévenir nos clients de publicité que nous ne pourrons plus assurer la publication pour le lendemain que des annonces qui nous seront remises LA VEILLE AVANT ONZE HEURES DU MATIN. Seuls, les Avis de Décès, seront acceptés jusqu'à 8 heures du soir.

SAONE-ET-LOIRE

La Foire-Exposition d'Autun s'est ouverte samedi dernier

Autun, 30 août (par téléphone de notre correspondant particulier). — Le concours agricole et la Foire-Exposition se sont ouverts samedi dernier par un temps des plus favorables.

Sur la promenade des Marbres, de 7 h. à midi se déroulait le concours ouvert à tout l'arrondissement. Les espèces bovine et chevaline, races de trait, étaient fort bien représentées.

Il y avait de beaux taureaux et de jolies vaches. La race chevaline comportait une superbe collection de pouliches et juments.

Les opérations du jury terminées, exposants et membres des commissions se sont réunis en un banquet amical à l'Hôtel Moderne, sous la présidence de M. le préfet, de M. le sous-préfet d'Autun, des député et sénateurs, Maupoil et Duprey, M. Darmazin, président de la Société d'agriculture, Bouheret, secrétaire.

A 15 heures, au kiosque de la Promenade, eut lieu la remise des récompenses. Des primes et médailles ont été décernées par la Société d'agriculture.

L'intérêt de la Foire-Exposition, ouverte à tous les exposants de France, dépasse de beaucoup celui des années précédentes. Le public très nombreux, se pressait pour admirer l'exposition générale.

Une partie de l'école militaire, transformée en un magnifique stand, comprenant : machines agricoles de toutes espèces, voitures automobiles et hippomobiles, spécialement réservée aux garagistes et fabricants autunois. Vins, alcools, eaux-de-vie, produits manufacturés.

A 16 heures, un concert a été donné par l'Harmonie municipale à l'école militaire.

Nous constatons avec plaisir le grand succès de cette manifestation commerciale. Le public, qui est venu, en a gardé une impression favorable.

L'Exposition restera ouverte jusqu'au 6 septembre.

MACON

Offices supprimés. — L'Officiel annonce la suppression de l'Office notarial de Sant-Iginy-de-Roche, canton de Chauffailles, dont M. Bernabé était titulaire et de l'Office d'huissier près le tribunal de Beaune, dont M. Piot était titulaire.

CLESSY

Tombé de cheval. — Le jeune François Lagoutte, jockey-dresseur au service de M. Henri de Ponnat, maire de notre commune, faisant une promenade à cheval, a été désarçonné par sa monture. Violemment projeté sur la chaussée, il s'est fait de sérieuses contusions, se fracturant en outre la clavicule droite.

CHALON-SUR-SAONE

Voleur arrêté à Paris. — On vient d'arrêter à Paris, Guiseppe Riggione, 38 ans, né à Naples (Italie), ajusteur mécanicien, recherché par M. le juge d'instruction de Chalon, pour vol commis, il y a environ 6 mois, au préjudice d'un aubergiste de la ville.

Riggione avait été condamné par défaut, à 6 mois de prison par le tribunal correctionnel de Chalon.

Arrestation. — Pour vol et complicité de vagabondage, Mathilde Cordier, 17 ans, née à Frontenard, auteur dun vol de linge a été écrouée à la maison d'arrêt, en attendant sa comparution devant la correctionnelle.

Une affaire de coups. — Une enquête est ouverte par la gendarmerie, sur une plainte déposée par M. Paul Carlot, cultivateur à Sevrey, qui aurait subi des sévices de la part de MM. Boulard et Bouveret.

A qui la bicyclette ? — M. Lucien Petiot, 21, rue de l'Industrie, a trouvé dans les bois de Marloux une bicyclette de course abandonnée. La lui réclamer.

CHAROLLES

LA FIEVRE APHTEUSE

Le préfet de Saône-et-Loire a, en raison de l'existence de la fièvre aphteuse interdit le concours d'animaux des espèces bovine, ovine, caprine et porcine qui devait se tenir à Bourbon-Lancy le 13 septembre 1925.

FROMAGES BLANCS DITS FROMAGES MOUS

Le service de la répression des fraudes croit devoir rappeler aux intéressés que seuls les fromages fabriqués avec du lait non écrémé peuvent être vendus sous l'appellation ci-dessus.

Les fromages blancs ou fromages mous fabriqués avec du lait écrémé ne doivent être ne doivent être vendus ou mis en vente que sous le nom de fromages maigres.

CYLINDRAGE DU 30 MAI AU 5 SEPTEMBRE 1925

Lundi 31 août au mercredi 2 septembre, G. C. 77 Anzy-le-Duc sur la route ; jeudi, vendredi, samedi, G. C. 77, Anzy-le-Duc, les Carrons.

Office supprimé. — l'office notarial de Saint-Igny-de-Roche, dont M. Bernabé était titulaire, a été supprimé.

A l'Union Sportive. — Les membres actifs de l' U. S. C. et les jeunes gens de Charolles et des environs désirant pratiquer le football association à l'Union Sportive Charollaise, sont priés d'assister à la réunion générale qui aura lieu le mardi 1er septembre, à 8 h. 30, au café de la Poste.

LE CREUSOT

Un motocycliste se blesse grièvement en se jettant sur une auto

M. Auguste Montaron, garçon de café à l'hôtel Terminus, montait à moto à une allure assez vive, la pente rude de la rue du Grenouiller, lorsqu'au débouché de la route d'Epinac, à l'angle de la caserne Sercey, il vint se jeter sur une auto qui descendait la route de Saint-Sernin.

Cette voiture était conduite par M. Louis Buchaillard, marchand forain, lequel fut dans l'impossibilité d'éviter la collision.

M. Montaron fut violemment projeté sur le sol. M. Laroche, marchand de vins, le transporta à la clinique de M. le docteur Combier, où des soins lui furent prodigués.

Accident du travail. — M. Joseph Febvre, 23 ans, rue de Montchanin, chauffeur chez M. Douhéret, négociant, rue d'Autun, remettait en marche sa voiture, stationnant rue des Equipages, lorsque le véhicule s'étant mis subitement en marche, il fut tamponné et contusionné à la jambe gauche.

Pupilles de la nation. — Le paiement de la subvention aux pupilles de la Nation, pour le deuxième trimestre de 1925 aura lieu salle de la mairie le samedi 5 septembre de 8 heures a midi et de 14 à 16 heures. Il est urgent de se présenter au jour indiqué.

Etat civil :

Naissances. — Halina Rzyki, 5, rue Lapérouse ; Motlawski, 71, rue Clemenceau ; Simonna Loth, avenue Saint-Sauveur ; Ginette Charon, 37, rue du Maréchala-Foch Marie Demidpian, 13, rue de Montcenis ; Suzanne Lelong, 63, rue Marceau ; François Bonnard, 45, rue du Maréchal-Foch ; Marie Rosset, 19, rue Edith-Cavell ; Nicolas Bourdiau, rue de Lorraine ; Gilbert Lacorcette, 34, rue du Canal ; Robert Mercier, 5, rue des Fourrières ; Jean Bigot, rue de Roumanie.

Décès. — Aguste Lacour, manœuvre, 68 ans, rue de la Barre ; Anne Viard,, veuve Gillot, 86 ans, 28, rue de Mâcon ; Joseph Bobin, retraité, 69 ans, Hôtel-Dieu ; Toussaint Benet, pontonnier, 50 ans, 29, rue de Chablis ; Jeanne Lagrion, épouse Bonny, 72 ans, 12, rue des Lamineurs ; Marie-Loise Janiaud, femme Baudot, rue du Maréchala-Foch ; Marius Guillana, monteur, 25 ans, Hôtel-Dieu ; Marie Luchon, veuve Poupon, 73 ans, 47, rue de la Garre ; Anne Lartault, épuse Conniau, 64 ans, 79, rue du Maréchal-Pétain ; Marie-Louise Lamourier, épouse Bouchard, 20 ans, 29, rue Corton ; Philibert Recule, retraité, 65 ans Hôtel-Dieu.

Mariages. — Louis Chambreux chaudronnier, et Jeanne Gautheron ; Noël Pigeon, ingénieur, et Joséphine Monin.

SANVIGNES

Etat civil :

Naissances. — Ceslaw Pietriga ; Germaine Saumier ; Roger Cochon ; Joseph Sìviec, Yveline Collier.

Publications de mariages. — Joseph Laugrette, comptable, et Mathilde Moreau, lingère à Montmaillot ; Claude Bardet, ajusteur, et Mathilde Gauthier ; Charles Bandal, mineur, et Jeanne Lacour ; Gabriel Chaudroux, cultivateur, et Louise Priet, cultivatrice.

Mariages. — Stanislas Salamon, mineur, et Marianne Luty ; Valentin Kackmark, mineur, et Jeanne Sraka.

Décès. — Charles Bernar, retraité, 82 ans ; Claudine Maréchal, veuve Buisson, 91 ans.

CONTRE LA MOISISSURE DU BEURRE

Avec la chaleur, la moisissure au beurre est fréquente ; il suffit que les pièces servant de dépôt soient légèrement humides, sombres, et que la chaleur y pénètre facilement, pour que les germes se développent. Prévenez le mal en ne laissant pas les papiers parcheminés servant à l'emballage en des endroits humides ou dans les chambres à maturation. Dès qu'une chambre ou une baratte est envahie par la moisissure, faites avec beaucoup de précautions un grand nettoyage et une désinfection parfaite à la formaline, et chassez-en l'humidité en aérant longuement, sinon elle réaparait de nouveau.

Avis mortuaires

Vous êtes prié d'assister aux Convoi, Service et Enterrement de

Monsieur Emile LASNE

décédé, en son domicile, à Montargis, 8 bis, boulevard du Pâtis, le 29 août 1925, muni des Sacrements de l'Eglise.

Ses obsèques auront lieu en l'église Sainte-Marie-Madeleine de Montargis, le mardi 1er septembre, à 10 heures.

L'inhumation aura lieu au caveau de la famille, à Fourchambault.

La levée du corps aura lieu à la gare de Fourchambault, le mercredi 2 septembre, à 10 heures du matin.

De la part de : Mme Lasne, sa veuve ; M. René Lasne, son fils; Mme veuve Poupon, sa belle-mère, et de toute la famille.

Services et Messes

Un service anniversaire sera célébré le mercredi 2 septembre, à 10 heures, en l'église Saint-Pierre de Nevers, pour le repos de l'âme de

Madame Emile FIOT

De la part de : M. Emile Fiot, son mari ; M. Raoul Fiot, son fils, et de toute la famille.

YONNE

En gare de Saint-Florentin, un agent de la Cie P. L. M. est mortellement blessé

Saint-Florentin le 30 août (de notre correspondant particulier). — M, Jean Jorry, agé de 25 ans, homme d'équipe à la compagnie P. L. M., momentanément détaché à Saint-Florentin (Yonne), surveillait la manœuvre d'une machine, lorsqu'en voulant escalader le marchepied pour prendre place aux côtés du mécanicien, il glissa et se trouva pris entre le tender et le quai voisin. Le thorax violemment comprimé, les côtes fracturées, le malheureux n'a point survécu à ses horribles blessures.

Il habitait la rue de la Chaussée, à Montargis.

JOIGNY

HEURES D'OUVERTURE A LA SOUS-PREFECTURE

M. le sous-préfet de l'arrondissement de Joigny fait s'avoir que les bureaux de la sous-préfecture seront ouverts :

De 8 heures à midi et de 14 à 18 heures pendant la période comprise entre le 1er mai et le 30 septembre, de 8 heures à midi et de 13 h. 30 à 17 h. 30 pendant la période comprise entre le 1er octobre et le 30 avril.

NOMINATIONS ECCLESIASTIQUES

Par décision de Mgr l'archevêque de Sens :

M. l'abbé Paul Carra, professeur à l'école Saint-Jacques, est nommé curé de Thorigny-sur-Creuse ; M. l'abbé Gaston Mouy, professeur à l'écoe Saint-Jacques, est nommé curé d'Asquins.

MM. les abbés Paul Meignen et Raymond Carré, nouveaux prêtres, sont nommés professeurs à l'école Saint-Jacques.

Caisse d'épargne. — Pendant la semaine écoulée, la caisse d'épargne a reçu 45 versements, s'élevant à 15.325 francs.

Pendant la même période, elle a remboursé la somme de 72.107 fr. 38.

Aux hypothèques. — M. Henri Deberne, commis des hypothèques, passe de la 4e classe à la 3e classe de son emploi.

Subvention. — Une subvention de 650 francs vient d'être accordée à la société de protection d'hygiène infantile et d'assistance maternelle de Joigny.

Arrestation. — Les gendarmes, en exécution d'un jugement du tribunal correctionnel, viennent d'arrêter et de conduire à la prison, Sébastien Lopez, 28 ans, bûcheron, condamné à 10 jours de prison.

Harmonie municipale. — L'harmonie municipale prendra part, le 13 septembre prochain, au festival de musique organisé à Aillant-sur-Tholon, à l'occasion du concours agricole.

Les membres honoraires désirant accompagner la société, sont priés de vouloir bien se faire inscrire avant le dimanche 6 septembre, chez le directeur ou le trésorier.

Trouvailles. — Réclamer à la librairie Tissier, Grande-Rue, une broche en or ; à M. Berdin, buraliste, au bas de la Grande-Rue, un livre de messe aux initiales M. T. et un sac en étoffe noire, contenant différents objets.

AVALLON

Au collège. — M. Girard, professeur à Avallon, est nommé au lycée de Belfort.

AUXERRE

Etat civil :

Naissance. — Jean Alliot.

Mariage. — Gaston Mottin et Ernestine Lefèvre.

Décès. — Octavie Robot, 73 ans ; Henriette Bercier, 5 mois ; Jean Dion, 2 mois ; Louise Septer, 71 ans.

PARON

Nouveau garde-champêtre. — Par décision en date de ce jour, M. le sous-préfet de Sens a agréé M. Pierre Durmand, 71 ans, en qualité de garde-champêtre de la commune.

BASSOU

A la poste. — Mme Fontaine, receveuse des Postes à Chevannes et nommée à Bassou..

CHEU

Vol. — Sur la plainet de Mme Guillot, débitante, la gendarmerie a arrêté Joseph Dernette, qui, profitant de l'absence de la patronne, venait de dérober 40 francs dans son tiroir-caisse.

ETIGNY

Société de chasse. — Il vient d'être fondé à Etigny, une association qui prend le titre de « Société de chasse de la commune d'Etigny » (Yonne). Cette société a pour objet la préservation du gibier et la réglementation de la chasse.

Son conseil d'administration est ainsi constitué : Président : M. René Frileux, avocat-avoué à Sens ; vice-président, M. Alfred Bertrand, propriétaire à Etigny ; secrétaire, M. Lecomte de Bizencourt, rentier à Etigny ; trésorier, M. Bertille Brumier, débitant à Etigny ; membres, MM. Paul Grémy et Louis Aubert, à Etigny.

FLACY

Election du maire. — M. Albert Baguet a été élu maire par 9 voix sur 10 votants, en remplacement de M. Prat, décédé.

A Béru, les dégâts causés par un incendie s'élèvent à 32.000 francs

Tonnerre, 30 août (par télégramme de notre correspondant particulier). — Hier, à 21 heures 30, un grave incendie s'est déclaré à Béerc, dans un grenier à fourrages, appartenant a M. Jules Plait, cultivateur. Le feu communiqua à une grange voisine, dont le propritaire est M. Pasquier Thiebaut, cultivateur. Après une lutte qui dura 18 heures, le sinistre fut circonscrit. Les pertes s'élèvent à 325.000 francs.

Au hameau de Sérilly, près Étigny un ouvrier est électrocuté

Étigny, le 30 août (de notre correspondant particulier). — Deux ouvriers de l'entreprise électrique de Saint-Julien-du-Sault, qui effectuaient des travaux en bordure du chemin vicinal n° 2, au hameau de Sérilly, ont été victimes d'un accident qui a coûté la vie à l'un d'eux.

M. Poitrat, de Véron, était en haut d'un poteau et s'est trouvé électrisé au bras, sans pouvoir se relever de sa fâcheuse position.

C'est alors que M. Mathurin-Marie Guinio, 33 ans, originaire de Louiscar (Côtes-du-Nord), demeurant à Bailly (S.-et-Oise), voulut lui porter secours.

M. Guinio s'empara de la manette qui donne le courant, au moment où il a voulu manœuvrer, il a été électrocuté.

La mort fut instantanée.

SOGUES

Garde-chasse communal. — Par décision en date de ce jour, M. le sous-préfet a agréé M. Auguste Auger, 65 ans, en qualité de garde-chasse de la commune.

SOUCY

Vol. — M. Louis Dupuy, 68 ans, berger chez M. Evrat, a constaté qu'on lui avait pris un billet de 100 francs dans son portefeuille.

La gendarmerie enquête.

VILLENEUVE-L'ARCHEVEQUE

Incendie. — Le feu a détruit un hangar appartenant à M. Gueny et dans lequel se trouvaient du bois, des outils et divers objets.

Les dégats, pour M. Gueny, s'élèvent à 7.900 francs, et pour son voisin, M. Chenon, à 1.500 francs.

TOUCY

LE CONCOURS DE JUMENTS POULINIERES ET D'ETALONS

En dépit du mauvais temps, le concours d'étalons, juments poulinières et pouliches de race ardennaise a réuni à Toury, un assez grand nombre d'animaux. Le jury a distribué des récompenses à M. Guyon, de Sementron (2.000 francs pour ses étalons), à MM. Boisseau, de Moulins-sur-Ouanne, Chevalier, de Toucy, Poteau de Toucy, Malchien de Toucy, pour leurs pouliches, et à M. Rouger, de Villefargeau, pour ses pouliches.

SENS

TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Le tribunal a prononcé les condamnations suivantes :

André James, 23 ans, mécanicien au château de Passy et Deguilloux Florent, 25 ans, ouvrier en bois à Passy, chacun 25 fr. d'amende pour infraction à la police des chemins de fer.

— Eugène Julien, 54 ans, manouvrier, sans domicile fixe, est condamné par défaut à 200 fr. d'amende et à 100 fr. pour prix d'un permis général pour délit de chasse commis à Pont-sur-Yonne.

— 25 fr. d'amende par défaut à Svo Nestay, 67 ans, ouvrier agricole, pour infraction à la loi du 8 août 1893.

— 25 fr. par défaut à François Suilleu, 63 ans, carrier, pour infraction à la loi sur les étrangers.

— 25 fr. pour le même motif à Célestin Rege, 50 ans, maçon qui fait également défaut.

— 25 fr. par défaut à Vladimir Lobon, 28 ans, manouvrier, 2, rue Allix à Sens, également pour infraction à la loi sur les étrangers.

— 16 fr. d'amende à Danielo Tonoli, 49 ans, Polonais, pour ne pas avoir fait viser son certificat d'immatriculation.

— 16 fr. d'amende pour le même motif à Duro Bogdanovie, 24 ans, terrassier à Saint-Senotin.

— Renvoie au 7 octobre son jugement concernant Auguste Verger, chiffonnier à Chéroy et Esther Plard, journalier à Chéroy, poursuivis pour coups et blessures.

Au Lycée. — M. Doucet, agrégé de grammaire, est nommé professeur de 6e au lycée de Sens.

Etat civil :

Naissances. — Marthe Bonnecaze, 16, rue des Vieilles Etuves ; Louis Jaudin, 25, rue Claude-Dechambre ; Pierrette Morin, 42, rue de Mondereau ; Odette Bonnot ; Gislaine Hellec ; Odette Patron, 79, Grande Rue.

Publications de mariages. — Robert Bertheau, employé aux contributions indirectes et Mlle Germaine Trabuchet ; M. Christian Delagneau, épicier, et Mlle Caire Boisseau de Mellanville à Courtois-sur-Yonne ; M. Armand Labbé, employé à la compagnie de l'Est, et Jeanne Lepoix ,bonnetière à Torvilliers ; Jean Andraud, employé de commerce, et Mlle Carmen Villain, raccoutreuse à Paron ; André Ronsin, électricien à Sens, et Mlle Marie Messal, dame employée aux Ponts-et-Chaussées ; Léon Bergeron, employé de commerce, et Mlle Ldmée Delanoue ; Camille Dolat, cultivateur, et Mlle Louise Mineure, modiste à Montereau ; Eugène Cochelin, pelletier, et Madeleine Lafolie à Courlon,

Mariages. — Gustave Frégé, mécanicien tourneur à la Brosse-Montceaux, et Augustine Barbier, couturière ; Marcel Chauvin, à Sens, et Ernestine Porson ; Noël Delpons, chauffeur, et Maria Prince ; Marcel Tissier, chauffeur mécanicien, et Clotilde Vasseur · André Lincet, employé de bonneterie, à Romilly-sur-Seine, et Marcelle Rétif ; Robert Gaudin, titulaire à la Banque de France à Troyes et Louise Chaindé.

Décès. — Eugénie Hébert, 72 ans, épouse de Eugène Raymond, 34, rue du Puits de la Chaîne ; Hortense Martin, 80 ans, veuve de Médéric Mignot, 10, rue Carnot ; Edme Lebron, 67 ans, berger, place de l'Abbé-Grégoire ; Darde, garçon présenté sans vie, 19 rue du Puits de la Chaîne ; Andrée Décès, 16 ans, 31, rue de Lyon ; Jean Anglade, 77 ans, berger, place de l'Abbé-Grégoire ; Fernande Rolland, 27 ans, épouse de Raymond Martin, 52, rue Victor-Guichard.

CONTES de PARIS-CENTRE

Le livre du charbonnier

La route de la Schlucht est, sans contredit, une fort belle route. Unissant la Lorraine à l'Alsace, elle côtoie le Hohneck, où les marcaires de Lundenbuhl et des environs dansent pieds nus, avec leurs amies, pour célébrer la Saint-Jean, au son de la clarinette. Malheureusement, pour tracer cette voie, les forestiers ont dû abattre le « Livre du Charbonnier. »

... Quel étrange livre que celui-là ! C'était, dominant la forêt, un sapin haut comme un cathédrale, avec des gestes rythmés d'ancêtre indulgent, il agitait les fanons de ses branches puissantes. Il portait sur son tronc, en file mystérieuse, de larges coches, d'apparence bénigne, dont on savait, à dix lieues à la ronde, que chacune représentait la mort d'un ennemi abattu parun coup de feu. Et l'on en comptait soixante-seize.

Or, en l'année 1814, c'était grande pitié sur la terre d'Alsace. Les officiers prussiens paradaient dans les rues de Strasbourg, et des Croates, joints à d'autres espèces malfaisantes, étaient chargés d'occuper le pays.

⁂

C'est ainsi que, par un soir d'hiver où la bise sofflait, glaciale, à travers les bois endormis, un détachement de grenadiers croates envoyés au sommet de Honheck pour surveiller les mouvements de paysans lorrains qui, se réunissant à leurs frères d'Alsace par les passages de la Roche-du-Diable et de la Tête-de-Balverche, formaient des partis menaçants.

Les pas des ennemis enfonçaient dans la neige et le bonhomme Hiver semait de glaçons leurs moustaches rudes. Les difficultés de la saison augmentaient encore la férocité naturelle de ces hommes ; en leurs âmes obscures s'agitait le désir de commettre quelque forfait capable de réjouir leur cœur et de réchauffer leur sang.

Ils s'irritaient sourdement de ne rencontrer aucun groupe de partisans, quand soudain, un tressaillementde plaisir agita la bande : entre les fûts des arbres se profilait la paroi boisée quelque chose. La porte était à demi ouverte ; les reflets de l'âtre, éclairaient une vieille femme penchée sur sa marmite, et trois jolis enfants s'essayant à de courtes phrases. Les bandits se regardèrent avec une grimace : une vieille trois bambins... piètre gibier ! cependant, il fallait bien s'ébaudir un peu.

Les vingt-deux soudards s'élancèrent, leurs cris, leurs imprécations couvrirent les faibles appels... Une heure plus tard, quatre cadavres horriblement mutilés gisaient dans leur sang, sur la neige souillée.

⁂

A quelques toises, un retranchement hâtif groupait les bandits sous un abri formé par des rondins arrachés à la cabane. Et la nuit forestière s'abattit en paix sur le crime, dans le calme des taillis craquant de gel.

Walter le charbonnier et sa femme revinrent alors ; leurs silhouettes se découpaient en noir sur le clair de lune, leurs reins fléchissaient sous les charges de bois mort qu'ils rapportaient. Ils se réjouissaient de retrouver ceux qu'ils aimaient, la vieille maman, les petiots... et brusquement, au détour du sentier, le carnage et la ruine s'offrirent à leurs regards : autour des pauvres corps la fleur de pourpre s'élargissait, et, tout proche, un chant croate se mêlait au pétillement d'un brasier qu'alimentaient les débris du mobilier.

Les deux Alsaciens ne défaillirent point, car la race est forte. Les deux époux se serrèrent la main, en une étreinte glacée d'horreur ; puis, sans mot dire, Walter bondit vers le rocher creux où dormait son fusil. Marie l'arrêta, et, d'une voix qui n'était qu'un souffle :

— Que veux-tu faire ?

— Nous venger.

— Compte-les, mon homme. Ils sont dix, quinze... vingt-deux ! Ta balle n'en tuera qu'un moi, je les veux tuer tous.

— Tu ne pourras point.

— Si ,te dis-je. Enterre ma mère et les petiots... et laisse-moi faire, mon homme.

— Soit ; agis d'abord, moi après !

Et Walter se mit à la funèbre besogne. La charbonnière cependant, refoulant ses larmes, se livrait à un étrange travail.

⁂

Penchée sur le sol, fouillant la neige, elle ramassa quelques feuilles d'un vert mat, finement découpées. Elle leur adjoignit une vingtaine de racines petites et noires, à la pulpe blanche, qu'elle découvrit dans des rocailles, parmi les buissons épineux d'un escarpement exposé en plein midi. Elle lava soigneusement le tout, pour en détacher les parcelles de terre qui y étaient adhérentes ; puis la mère douloureuse disposa cette singulière récolte dans le panier, où hier encore elle avait entassé les provisions destisées à nourrir ceux qui jamais plus n'auraient faim.

Après avoir jeté sdr la dépouille des siens un dernier regard, Marie dit à Walter :

— Nous nous retrouverons à la Wolmsa.

Puis elle se dirigea vers le bivouac, courbée, et feignant de vouloir n'être pas vue ; mais ses sabots remuaient à grand bruit les feuilles mortes poudrées de neige, en sorte que deux Croates ne atrdèrent pas à l'appréhender pour la mener devant le feldwebel qui se grillait les mollets au feu, où chauffait une marmite volée dans la hutte de la charbonnière.

D'une voix angoissée, la jeune femme suppliait :

— Grâce ! Grâce !

— Ah ! ah ! ah !... pas de grâce pour les jolies filles !

— Au nom du ciel, mes seigneurs, si vous avez une mère, des enfants, laissez-moi porter à ma cabane toute proche, ces légumes que ma mère et mes petits attendent !

⁂

Le chef des pandours entendait à peu près la langue d'Alsace. Un rictus de loup souleva sa lèvre ; il traduisit la requête de la femme à ses soldats, qui éclatèrent d'un rire sinistre ; puis il répliqua :

— Ta mère, tes petits ? C'est donc toi qui habite la hutte voisine.

— Oui, et voici l'heure du repas pour les miens.

— Nous nous en sommes occupés, leur fringale est guérie.

Dans l'ombre, Marie frissonna, elle s'appuya à un arbre pour ne pas défaillir. Impassible, le bandit continuait :

— Service pour service, femme. Donne-nous ces vivres ; nous avons encore faim.

La charbonnière vida son panier dans la marmite où l'eau chantait. Puis elle demanda au chef, avec un rayon mystérieux dans ses yeux muves comme les astera du Sundgau :

— Il fait froid. Les chemins du Hohneck sont rudes sous la bise et la neige... laissez-moi me chauffer à votre feu ; je surveillerai votre soupe... et je vous la servirai quand elle sera prête...

⁂

Deux heures durant, tandis que, dans le chaudron, bouillaient herbes et racines, Marie l'Alsacienne tint habilement tête aux Croates. Puis la cusinière bénévole retira du feu la marmite qui pesait peu à ses bras robustes :

— La soupe est prête ! Bon appétit ! Je vais vous servir...

— Tu sais, bonne femme, toi... après nous, s'il en reste !

— Oh ! bien sûr.

Les hommes eurent un gros rire.

Marie remplit à la ronde les gamelles de fer et, tandis que les soldats dévoraient sans en rien laisser le mets qu'elle leur avait préparé, la charbonnière, d'un pied leste, se laissa glisser au flanc du Hohneck jusqu'à la Wolmsa. Là, elle retrova son homme qui avait enterré la grand'mère et les petiots. Marie tomba à genoux sur les humbles tertres, et, longuement, sanglota. Auprès d'elle se tenait son mari, sombre, les yeux ravagés.

⁂

Quand le petit jour eut jeté sa lueur terne sur les bois, quand le clocher du Metzeral, là-bas, sous sa capuce blanche, eut convié les villageois au travail, Walter et sa femme montèrent au retranchement des Croates. Cette fois, nulle sentinelle ne les arrêta ; les malheureux gisaient à terre, tous les vingt-deux bien comptés, tordus dans les convulsions de l'empoisonnement. Au fond de la marmite restaient quelques débris des racines d'aconit.

Marie regarda le charbonnier :

— Nee, mon homme, ma plante vaut-elle pas la belle ?

Walter embrassa sa compagne, et tous deux poussèrent dans le ravin, du pied, comme on fait aux bêtes puantes, les coprs livides des grenadiers. Ils emportèrent les armes, qu'ils distribuèrent aux paysans alsaciens tenant la campagne ; puis, jetant sur son dos son bon fusil, et sourd aux instances de sa femme, le charbonnier disparut derrière les arbres aux troncs pressés.

Et tant que dura la guerre, le père, vengeur de ses enfants, ne reparut au Hohneck que pour marquer ses victoires d'une coche au vieux sapin : je vous ai dit à combien le total s'en monta.

Jean MAUCLÈRE.

Les permissions agricoles

On signale la gravité de la crise viticole et on demande quelles mesures on compte prendre pour faire bénéficier, au moment des vendanges, les vignerons mobilisés d'une permission agricole.

On répond : Les chefs de corps ont été récemment invités à accorder, chaque fois que les nécessités de service ne s'y opposent pas, des permissions agricoles pour les travaux de la fenaison, les moissons, les vendanges, les emblavures d'automne et du printemps (application des dispositions de l'article 45 de la loi de recrutement du 1er avril 1923 et de la circulaire du 16 juillet 1924. La durée de ces permissions est déduite du total des jours de permission auxquels les militaires du contingent peuvent prétendre au cours de leur service actif, en vertu de l'article 45 sus-visé. D'autre part, les généraux commandant les régions ont été délégués pour donner satisfaction, le cas échéant et, compte tenu des nécessités de service, aux demandes de travailleurs militaires qui leur auront été adressées en vue de travaux urgents, par des cultivateurs dont la situation est particulièrement digne d'intérêt (veuves exploitant elles-mêmes une terre, cultivateurs âgés ou infirmes insuffisamment aidés par leurs enfants, cultivateurs dont un fils est en service au Maroc).

FEUILLETON de PARIS-CENTRE -140

Les Rayonnants

Par René d'ANJOU

(*Suite*)

Pendant que l'impérial trio parcourt dans l'air des routes inconnues conduit par un pilote de l'école aéronautique d'Arétow, pendant qu'il suit le vol imaginaire des étoiles au-dessous de lui respirant à pleins poumons un air dont nul ne peut avoir le goût s'il n'a voyagé au-dessus de la terre et des eaux, où les bruits montent affaiblis, tandisqu'à d'autres moments ils sont extraordinairement nets selon les courants atmosphériques traversés.

Pendant donc que les navigateurs ressentent l'indiscible charme d'une traversée sans heurts, sans rencontre, sans poussière, comme si l'homme avait réussi la conquête du ciel, nous allons retourner à Arétow, au faubourg où s'élevait jadis la boutique du libraire Moritz, le révolutionnaire compagnon de l'Etoile-Noire. Moritz n'est plus, son magasin est devenu le dépôt des accessoires du théâtre des Folies-Populaires. En place des livres à couvertures multicolores, aux titres anodins, dissimulant sous leurs piles épaisses les terribles brochures rouges frappées de l'étoile noire, on peut apercevoir à travers les vitres troubles que nulle main ne caresse plus avec la peau de daim et le blanc d'Espagne, des toiles peintes, où des arbres la tête en bas, des fauteuils, les pattes en l'air, des cheminées couchées de côté, des quadrupèdes debout, se tiennent les uns contre les autres empoussiérés dans l'attente du soir qui les verra briller au feu de la rampe. La porte de la boutique est dépourvue de bec de corbin, le concierge l'ouvre à deux battants, quand la grande charrette à claire voie stationne au ras du trottoir pour recevoir son chargement de portants. Mais ni le concierge, ni le conducteur, ni aucun passant ne se doute que de temps à autre, entre minuit et les premières heures du matin, un homme se glisse mystérieusement dans le magasin après avoir fait fonctionner sans bruit le ressort du pène avec un passe-partout. Il entre et laisse la porte entrebaillée, puis d'autres hommes arrivent à pas de loup, guettant les veilleurs de nuit et les habitants du quartier et ils se faufilent ensuite subreptiscement dans la maison. Après le passage du dernier, la porte se referme. Tous les gens entrés sont groupés dans l'arrière-boutique vaguement éclairée par le seul reflet de candélabres électriques de la rue dont la lueur passe à travers les toiles colorées des accessoires du théâtre.

Le premier venu dit alors à demi-voix, le premier mot d'une phrase de convention contenant autant de mots qu'il se présente d'affiliés. Ce soir d'été, où nous avons pénétré en avant de tous dans l'antre des Compagnons de la Stella Negra, la phrase conventionnelle est une citation de l'apocalypse. Un des sectaires énonce : - La..., et comme nulle voix n'accentue le mot suivant, d'autres voix succèdent au silence émettant chacune à tour de rôle les mots :

a trois
-têtes
-chacune
-dominée
-de
-sept
-cornes
-surmontées
-de
-couronnes. »

Il manque quelqu'un, attendons un instant proposa l'introducteur.

Ce fut un peu long, la vitre grinça à l'extérieur sous un léger coup d'ongle, un affilié courut ouvrir et ils revinrent deux.

Quel est ton mot, Frère ?

Mon mot est « bête »

Très bien, la phrase est complète, nous voilà treize, descendons.

Ce disant, le Compagnon soulevait la trappe de l'ancienne cave où le libraire avait son imprimerie clandestine, et découvrait une échelle. Il jeta à la volée une petite lanterne suspendue à un cordelette dont il tint l'extrémité. Tous les hommes s'engagèrent sur les échelons, le dernier rabattit la trappe. Une fois en bas, ils purent se voir se reconnaître. Celui qui avait nommé la « bête », salua les autres d'un geste au front, puis la main a plat sur la poitrine, il la laissa retomber le poing fermé, seul l'index pointé vers le sol. Tous imitèrent ce geste :

— Je suis le discpiple du grand Maître disparu, Compagnons, dit-il, je suis Cléto Pisani. J'ai échappé au naufrage j'ai juré de venger les Romalesky et de continuer leur œuvre. Suivez-moi. Les assistants s'inclinèrent en silence et prirent la file le long d'un boyau étroit, bas, aux rugueuses parois. Un vent engouffré par l'embouchure envoyait les âpres senteurs du goémon. Ils sortirent derrière un rocher sur la grève découverte par le reflux. Ainsi que jadis, il y a toujours là de vieux bateaux retournés, la quille en l'air pour servir de refuge aux pauvres pêcheurs. Le chef s'en éloigne accompagné de sa troupe silencieuse, aux pas muets sur le sable humide, si saturé d'eau que toute trace efface aussitôt le passage des nocturnes promeneurs. Le guide va s'asseoir au sommet d'une sorte d'îlot rocheux que viennent d'abandonner les vagues. Tous se groupent autour de lui. attendant :

— La marée ne remontera pas avant six heures, explique-t-il. Ici, nous sommes confondus avec l'amas de rochers, la lune est sous l'horizon et le vent qui souffle de terre emporte nos paroles au large. Donc, parlez Compagnons, que chacun rende compte de sa mission. Avant, prenons nos dispositions pour la prochaine réunion. Voici la phrase à retenir : « Dieu ne créa pas les hommes sur divers échelons, tous sont égaux. » Il y a douze mots, je n'en garde aucun pour moi qui remplis les fonctions de conducteur ». Remarquez que je n'emploie pas le mot chef qui implique une hiérarchie. Je dis cela pour les trois nouveaux adeptes qui sont ici. Levez la main, jeunes Frères et que chacun exprime sa pensée.

— Cléto Pisani, nous ne sommes pas des inconnus pour toi, dit celui qui selon l'ordre établi parlait le premier ayant prononcé le premier mot de la phrase conventionnelle. Celui qui m'escorte est mon frère selon la nature, nous avons subi ensemble l'épreuve d'initiation, nous sommes français. Pierre et Jacques d'Antram. Dans la société notre père portait le titre de comte, nous ne relèverons ce titre que pour les besoins de la cause, s'il faut nous introduire dans le milieu où nous sommes nés.

— Pourquoi êtes-vous venus à nous ?

— Si cela t'est égal, Compagnon, j'aimerais mieux le taire.

— Tu n'en as pas le droit. Nos statuts sont formels, devant nous garder contre toute trahison nous devons tout connaître. Les adeptes qui t'écoutent ici ont tous subi la même obligation.

Les deux frères d'Antram échangèrent un regard où un observateur eût pu lire le passage de sentiments contradictoires faits d'une bonne dose d'humiliation et de colère, mais l'aîné se redressa face à la honte et lança d'une voix acerbe : mon père avait joué et perdu, il ne pouvait payer. C'était le déshonneur. Alors il demanda à l'habileté de ses doigts ce que la chance lui refusait. Surpris par ses partenaires, il fut rayé du cercle, disqualifié dans le monde et se tua. Ma mère ne parvint pas à supporter ce coup, c'était une sainte. Dieu lui fit grâce de la vie. Comme personne ne voulait payer notre collège on nous en chassa mon frère et moi. Notre famille, se trouvant atteinte dans son prestige par notre malheur qui l'éclaboussait, refusait orgueilleusement de s'occuper de nous. J'avais seize ans, mon frère quatorze, notre tuteur légal, outré d'avoir à remplir ce rôle, fit de nous des ouvriers. C'est au chantier que nous connûmes les Compagnons.

— Bien, approuva Cléto Pisani, si chacun de nous racontait son histoire, on verrait à l'origine de toutes une injustice, c'est ce qui fait notre force, parce que de toutes ces haines personnelles, nous pouvons tisser le câble destiné à étrangler la société actuelle. Maintenant je prie Rogatien Tréguer de nous raconter son voyage à Kronitz, la décision à prendre en est la conséquence.

Un jeune homme releva le front, sous la nuit claire on voyait assez son visage pour le deviner jeune, d'aspect sympathique, il avait une fine moustache blonde, des yeux roux, une voix très douce, mais sous cet aspect un peu frêle se cachaient une volonté de fer, une intelligence apte aux meilleures combinaisons, une ténacité invincible. Une aventure tragique l'avait jeté au milieu de ces hors la loi : Un soir d'orgie, il avait tué un de ses camarades de débauche ; sa mère, sainte et digne femme, s'était dépouillée de tout ce qu'elle possédait, pour donner une somme énorme à la famille de la victime et sauver l'honneur du nom que portait dignement son second fils, et qu'avait laissé intact leur père en mourant quand Rogatien était encore en bas-âge. Appelé sous les drapeaux au commencement de 1914, celui-ci avait déserté devant l'ennemi, non par lâcheté, mais parce qu'affilié à l'internationale secte des Compagnons de la Stelle Negra, il n'admettait ni frontière, ni Patrie.

— Je suis parti, émit-il, il y a aujourd'hui un mois, en Kouranie. Grâce aux trains électriques glissant du réseau : Arétow-Kronitz, la mer, j'ai mis seulement trente-six heures sans arrêt pour arriver à mon but.

En route, dans les wagons à couloirs, j'ai donné pas mal de tracts, changeant de classe plusieurs fois ainsi que de costume, selon le milieu où j'évoluais, j'ai été successivement ouvrier charpentier, lieutenant de réserve, voyageur en denrées coloniales.

Un sourire d'approbation accueillit ces paroles, le chef eut un geste de sympathie. Le jeune homme continua :

— Je ne descendis pas à Kronitz, mais à la petite station de Pinus-Insignis-sur-Mer, plus rapprochée du Campo-Santo des Romalewski et du couvent de Santa-Maria-Gloriosa, où réside notre Mariska. Je savais qu'elle venait tous les vendredis prier sur les tombeaux de sa famille et je m'étais arrangé pour arriver à ce jour précis. J'allai m'étendre au bord du sentier de la forêt qu'elle devait traverser, esperant l'aborder sans lui faire peur.

J'avais le costume d'un touriste et mon insigne de l'étoile noire, afin de la rassurer au premier regard : Cette étoile, aux pointes de diamant, qu'elle avait vu briller à la cravate de ses frères. Au bout d'une assez longue station, j'aperçus vers les quatre heures, une gracieuse forme blanche qui marchait lentement sur la mousse. Le gardien du Campo m'avait averti qu'elle venait toujours seule, ne voulant être troublée dans sa méditation par aucun profane. Je me levai, et la saluant avec le plus profond respect.

— Salut, à la sœur des trois Romaleski ! Un compagnon de la Stelle Negra voudrait obtenir d'elle la faveur d'un court entretien.

— **Parlez, dit-elle très grave, mais je ne suis plus de ce monde, je vis avec ceux qui** l'ont quitté, et rien de ce qui regarde la vie présente ne m'intéresse.

— Ce que j'ai à vous dire, princesse Mariska, ne saurait manquer de vous intéresser, car il s'agit de l'œuvre de vos frères.

— Œuvre de sang dont je suis à jamais détachée..

— Ne parlez pas ainsi, Madame, en ce lieu où repose ceux qui ont vécu pour une idée et sont morts pour l'affirmer.

— L'idée que vous prônez est mauvaise, Monsieur, le Dieu de toute miséricorde n'admet pas la vengeance des hommes par les hommes. Lui seul s'est réservé d'accomplir la Justice.

— **Madame, la justice ne peut venir que de l'égalité par la Liberté. Nous, Compa-**

Les chasseurs et les pigeons voyageurs

Au moment ou va s'ouvrir la chasse, le Comité National du Pigeon Voyageur, créé par décret ministériel du 11 août 1919, a eu l'excellente idée de rappeler aux chasseurs qu'il est absolument interdit de tirer sur ces précieux volatiles.

Ce rappel est devenu absolument nécessaire, car, l'année dernière surtout, il a été fait de véritables hécatombes de pigeons voyageurs, tués, il faut l'espérer, par l'ignorance de la valeur réelle d'un pigeon voyageur plutôt que par une malveillance que rien ne saurait excuser.

La valeur moyenne d'un pigeon voyageur dépasse, en effet, très souvent cent cinquante francs, et il n'est pas rare que certains sujets de grande classe atteignent les prix de 1.000, 2.000 et même 3.000 fr.

On voit le tort qu'on peut causer à un éleveur — généralement peu fortuné, d'ailleurs — en abattant un pigeon voyageur. Mais il est d'autres raisons encore qui doivent empêcher un chasseur de tuer un oiseau dont l'utilité, pendant la grande guerre, a été cent fois démontrée. De 1914 à 1918, le pigeon voyageur a été l'agent de liaison le plus sûr dans les situations les plus critiques. Il a sauvé la vie à de nombreux soldats.

Tuer un pigeon voyageur, c'est nuire à la défense nationale tout autant que porter préjudice à de braves gens qui sacrifient leur temps et leur argent aux intérêts du pays.

Rappelons pour terminer les dispositifs du texte de la loi du 4 mars 1898 qui défend la capture ou la destruction des pigeons voyageurs en tout temps, en tous lieux et par n'importe quel procédé.

— Sera puni d'une amende de 16 à 100 fr., sans préjudice de tous autres dommages et intérêts et de l'application, le cas échéant, des peines portées aux articles 401 et 451 du Code pénal, toute personne qui, en n'importe quel temps, par n'importe quel moyen, aura capturé, détruit, tenté de capturer des pigeons voyageurs ne lui appartenant pas.

Lorsque, dans les douze mois qui ont précédé l'infraction, le délinquant aura été condamné en vertu du paragraphe précédent, il y aura récidive, l'amende pourra être portée au double et l'emprisonnement de 6 jours à 3 mois pourra être appliqué.

La condamnation comporte, en outre, une indemnité à verser au propriétaire du pigeon abattu, de sorte que le délinquant risque d'avoir à verser plusieurs billets de 1.00 francs en sus des 90 jours de prison qu'il aura à faire sans sursis.

Le Comité National du Pigeon Voyageur espère, d'ailleurs, que les véritables chasseurs éviteront avec soin de commettre un délit dont les colombophiles ne sont pas seuls à souffrir.

L'alimentation du porc

Après la mélasse que nous plaçons en tête de la ration porcine pour les raisons précédemment indiquées, c'est le maïs qui doit surtout retenir l'attention du nourrisseur. Le maïs est par excellence l'aliment du porc. Aux Etats-Unis et dans les régions danubiennes, d'immenses quantités de maïs sont consommées par les porcs. Il serait excessif, toutefois, d'entreprendre l'élevage ou l'engraissement du porc avec cette seule céréale. Si le maïs est le plus riche des aliments, il est par contre très incomplet. Il peut former l'élément principal de la ration, mais non la totalité. Il est insuffisamment pourvu de matières azotées et de sels minéraux.

Les grains de maïs sont beaucoup trop durs pour pouvoir être broyés par les dents du porc. Il est d'usage dans les rations industrielles de concasser le grain, sans cependant aller jusqu'à la mouture complète. Nous voudrions que le maïs fut donné aux porcs à l'état de farine presque impalpable, car s'il est seulement réduit à l'état de semoule, une partie importante échappera à la digestion. Mais on objecte à cela que la mouture complète rendrait le maïs invisible dans les compositions et qu'on provoquerait ainsi la méfiance de l'acheteur. Heureux le fabricant dont la parole fait foi.

Les tourteaux de maïs, en particulier certaines marques réputées, sont aussi avantageux à employer dans la ration du porc que le grain entier. L'extraction d'une partie de l'amidon a pour effet de laisser un résidu plus riche que le grain lui-même en protéine, en graisse, et en matières minérales. Certaines farines de tourteaux de maïs ont une odeur très appétissante et la couleur est engageante ; elles ont quelquefois la propriété d'absorber plusieurs fois leur poids d'eau. On emploiera donc la farine de tourteau de maïs autant qu'il faudra pour donner du liant à la ration aqueuse du porc.

L'orge n'est pas inférieure au maïs pour l'alimentation du porc. Les éleveurs anglais et danois préfèrent même l'orge au maïs, pour le motif que la chair des animaux nourris et engraissés à la farine d'orge est plus délicate et plus ferme. Mais depuis que les cours de l'orge ont atteint et même dépassé ceux du maïs les éleveurs en tous pays sont venus à cette dernière céréale dont la valeur nutritive et le rendement sont incontestablement plus élevés.

Le riz et le manioc sont d'autres nourritures également très estimées pour le porc ; mais, du fait que ces deux produits exigent une cuisson préalable pour être utilement digérés. Ils ne sauraient figurer dans une formule industrielle nécessairement limitée aux aliments à consommer à l'état cru.

L'alimentation des veaux par le lait écrémé

Etant donnés les multiples inconvénients que présente le lait écrémé pour l'alimentation des veaux, notamment des veaux de boucherie, on a cherché à restituer au lait écrémé la valeur nutritive du lait complet, en lui incorporant des substances complémentaires.

Ces substances complémentaires doivent remplir un certain nombre de conditions : valeur commerciale moins élevée que celle de la matière grasse du lait ; digestibilité parfaite ; facilité d'incorporation ; valeur nutritive suffisante pour fournir aux veaux les éléments nécessaires à leur développement.

⁂

Parmi les très nombreuses substances expérimentées, un certain nombre méritent de retenir l'attention. Ce sont, pour la production des veaux de boucherie : la farine de manioc, la fécule de pomme de terre, la graine de lin ; pour les veaux d'élevage : les mêmes substances la farine de lin, la poudre de viande, la poudre d'os verts.

La farine de manioc est incorporée au lait écrémé dans la proportion de 50 grammes par litre ; on délaie la quantité de farine de manioc nécessaire dans le double de son poids d'eau tiède ; en même temps on fait bouillir à part une quantité d'eau moitié moindre, et quand cette eau est en pleine ébullition, on la verse sur le mélange et l'on porte le tout sur le feu pendant une dizaine de minutes en brassant fréquemment. On obtient ainsi une bouillie qu'il suffit de mélanger au lait écrémé ; e liquide alimentaire est ainsi à une température voisine de 33°, la plus favorable.

⁂

Les bases du rationnement sont de un litre du mélange alimentaire par 6 kilos de poids vif. Le veau reçoit, pendant les dix premiers jours de son existence exclusivement le lait de sa mère, distribué au baquet ou mieux à l'aide des biberons spéciaux que l'on trouve dans le commerce. Le dixième jour, on remplace en totalité le lait maternel par le mélange lait écrémé-farine de manioc, à raison de un litre du mélange alimentaire par 6 kilos de poids vif. Ultérieurement, il suffit d'augmenter la ration quotidienne de un litre tous les six jours chez les femelles, de un litre alternativement tous les cinq et tous les six jours chez les mâles. Lorsque la quantité journalière de lait écrémé atteint 15 litres, l'augmentation de la ration ne porte plus que sur la farine de manioc, que l'on augmente graduellement jusqu'à la porter à 160 grammes par litre de lait écrémé. A ce moment, les sujets ont atteint un poids suffisant pour être livrés à la boucherie.

⁂

En suivant ces indications il est possible de produire sans à coups, et dans des conditions avantageuses, des veaux de boucherie de bonne qualité marchande, à graisse suffisamment abondante, à viande fine et blanche.

La fécule de pomme de terre s'incorpore au lait écrémé dans la même proportion de 50 grammes par litre. La quantité de fécule nécessaire pour un repas est déposée dans une marmite avec la moitié ou le tiers de la ration de lait écrémé ; on chauffe à feu doux en agitant constamment le mélange pour empêcher la formation de grumeaux ; au premer bouillon on retire du feu et l'on ajoute le restant du lait écrémé ; le mélange homogène est distribué tiède aux veaux.

⁂

Les bases du rationnement sont les mêmes que ci-dessus: un litre du mélange alimentaire pour 6 kilos de poids vif .Les dix premiers jours, le veau reçoit exclusivement le lait maternel, après quoi on remplace journellement un litre de lait complet par un litre de lait complété, jusqu'à substitution totale ; la ration quotidienne est augmentée de un litre tous les six jours chez les femelles, tous les cinq et tous les six jours chez les mâles. Lorsque la quantité du mélange alimentaire atteint 15 litres par jour, l'augmentation de la ration ne porte plus que sur la fécule, sans toutefois que la quantité de celle-ci dépasse 800 grammes par jour. A ce moment, le veau est prêt pour la boucherie.

La fécule donne des réultats moins satisfaisants que la farine de manioc, néanmoins elle constitue un aliment excellent et économique pour l'engraissement des veaux de boucherie.

La graine de lin est des plus employées. On l'utilise entière ou concassée, cette dernière forme étant préférable ; on fait bouillir la quantité nécessaire dans une suffisante quantité d'eau pour obtenir une sorte de gelée mucilagineuse, que l'on incorpore au lait écrémé tiède dans une proportion telle que le mélange renferme 15 grammes de graine de lin par litre.

⁂

Le lait pur est servi jusqu'à l'âge de dix jours ; ensuite, tous les deux jours, on remplace un litre de ce lait par un litre de lait écrémé complété jusqu'à substitution de tout le lait pur moins un litre ; ce dernier litre de lait n'est supprimé que lorsque la ration en graine de lin dépasse 1/4 de kilogramme. En suivant ce procédé, vers la fin du premier mois de son existence, le jeune veau consomme environ 150 grammes de graine de lin avec 10 à 12 litres de lait écrémé plus un litre de lait pur. Pour le 2e et le 3e mois, l'augmentation se fait à raison de 10 grammes de graine de lin tous les trois jours, et d'une quantité de lait écrémé variable suivant l'appétit de l'animal. Cette alimentation correspond à environ 25 grammes de graine de lin par litre de lait écrémé pendant toute la durée de l'alimentation ; une plus forte dose dégoûte promptement le jeune veau, tout en amenant la diarrhée.

La viande des veaux nourris par ce procédé est de bonne qualité, blanche et bien pourvue de graisse.

Foires et marchés de la région

ARNOUX. — A la dernière foire on cotait : bœufs, 7.500 à 8.500 la paire ; châtrons, 4.500 à 6.500 la paire ; vaches garnies, 2.800 à 3.600 la pièce ; génisse et châtrons de 1 an à 15 mois, 1.400 à 2.000 fr. pièce ; veaux de boucheries, 3.30 à 3.50 la livre vif ; porcs gras, 3.40 à 3.50 la livre ; nourrains, de 250 à 300 fr. la pièce ; laitons et porcellets, 150 à 220 fr. la pièce ; moutons, 6.50 le kilo vif.

BLANZY-LES-MINES. — On cotait : bœufs de boucherie, 480 à 550 fr. les 100 kilogs ; bœufs de trait, 4.000 a 6.000fr. la paire ; vaches de bocherie, 370 à 460 fr. les 100 kilogs ; vaches laitières, 2.100 à 3.500 pièce ; veaux de boucherie, 680 à 740 fr. les 100 kilogs ; porcs gras, 550 à 620 fr. les 100 kilogs ; moutons, 560 à 620 fr. ; porcelets, 130 à 200 fr. pièce ; œufs 5.75 à 6 fr. la douzaine ; beurre, 7 à 7.20 la livre ; poulets, 24 à 28 fr. la paire ; lapins, 2.75 la livre sur pied.

CORBIGNY. — On cotait : beurre 7 à 8.50 la livre ; œufs, 5.50 à 6 fr. la douzaine ; fromages de vache frais, 0.90 et 1 fr. l'un ; froamges de vache durs, 1.10 et 1.25 l'un ; gras, 1.25 et 1.50 l'un ; poulets, 28 à 32 fr. la paire ; pintades, 13 et 15 fr. l'une ; pigeons, 6 à 8 fr. la paire ; lapins, 12 à 18 fr. l'un ; poulets de grain, 5.50 et 6 fr. la livre au détail ; lapins, 4.75 la livre ; carpes 3 fr. la livre ; brochets, 3.25 la livre.

CUISERY. — On cotait : beurre, 5.50 à 6 fr. la livre ; œufs, 5.50 à 5.75 la douzaine ; pigeons, 10 à 11 fr. la paire ; poulets, 14 à 28 fr. pièce, suivant grosseur ; lapins, 15 à 25 fr. pièce ; canards, 12 à 16 fr. pièce.

EBREUIL. — On cotait : poulets, 20 à 35 fr. la paire ; oies, 4 fr. la livre ; canards, 3.75 la livre ; pigeons, 6 à 8 fr. la paire ; lapins, 3 fr. la livre ; beurre, 6.50 la livre ; œufs, 5.50 la douzaine ; fromages, 2 fr. pièce.

GERGY. — On cotait : Beurre, 6 fr. 25 la livre ; œufs, 5 fr. 75 la douzaine ; poulets petits, 12 à 15 fr. ; gros, 20 à 24 fr. ; grosses volailles, 18 à 22 fr. ; canards, 12 à 13 fr. ; lapins petits, 12 à 15 fr. ; gros 20 à 25 fr. ; raisins, 3 fr. le kilo.

JOIGNY. — On cotait : beurre, 8 à 8.50 la livre ; œufs, 6 à 6.25 la douzaine ; pommes de terre, 0.50 à 0.60 le kilog ; haricots secs, 2.50 à 3 fr. le litre ; haricots verts, 1.50 le kilog ; haricots beurre, 1.50 le kilog ; carottes, 0.50 le paquet ; oignons, 0.50 le paquet ; choux, 0.75 à 1.50 pièce ; choux-fleurs, 2 à 3.50 ; artichauts, 0.50 à 1.25 pièce ; haricots écossés, 2.50 à 3.50.

SAINT-GERMAIN-DU-BOIS. — On cotait : froment, 125 à 126 fr. ; seigle, 110 à 112 fr. ; orge, 112 à 115 fr. ; avoine, 95 à 105 fr. ; sarrazin, 110 à 111 fr ; son, 69 à 70 fr. ; maïs, 120 à 122 fr. ; gaudes moulues, 195 à 200 fr. ; criblures, 81 à 85 fr., le tout aux 100 kilogs ; beurre, 5.20 à 5.50 la livre ; œufs, 5.75 à 6 fr. la douzaine ; pigeons, 8 à 10 fr. la paire ; poulets gras vivants 26 à 31 fr. pièce ; poulets moyens, 20 a 25 fr. ; petits poulets, 14 à 19 fr. pièce ; lapins, 12 à 26 fr. ; lapins à élever, 2.50 à 6 fr. pièce.

SANCERRE. — On cotait : poulets, 35 à 45 fr. la paire ; lapins, 16 à 18 fr. la pièce ; beurre, 10 à 12 fr. le kilog ; œufs, 6 à 6.50 la douzaine ; fromages, 6 à 7 fr. 20 la douzaine.

SENNECEY-LE-GRAND. — On cotait ; beurre, 12 fr. le kilo ; œufs, 5,50 à 5,75 la douzaine ; fromages de vache, 0,50 à 0,75 pièce ; de chèvre, 2.50 à 3,75 la douzaine ; gros poulets, 18 à 20 francs pièce ; poulets moyens, 14 à 16 fr. petits poulets, 8 à 11 fr. pièce ; poules, 13 à 17 fr. ; pigeons, 4,50 à 5 fr. pièce ; canards, 10 à 12 fr. pièce ; oies, 17 à 20 fr. ; lapins domestiques, 8 à 22 fr suivant grosseur ; pommes de terre, 0.50 à 0,70 le kilo ; choux cabus, 0,30 à 0,75 pièce ; choux-fleurs, 1,50 à 3 fr. pièce.

SOUVIGNY. — On cotait : beurre, 5 fr. la livre ; œufs, 5.25 la douzaine ; fromages de chèvre, 0.90 l'un ; fromages de vaches, 1 fr. l'un ; oies, 32 à 38 fr. la paire ; canards, 20 à 25 fr. la paire ; pigeons, 10 fr. paire ; poulets, de 22 à 24 fr. la paire ; lapins, 15 à 18 fr. pièce ; choux-fleurs, 3 à 3.50 pièce ; melons, 2.75 à 3 fr. ; pommes de terre, 0.70 le killog haricots, 2 fr. le kilog ; carottes, 0 fr. le paquet.

L'élevage des chèvres

La demande relativement élevée de boucs reproducteurs, l'automne dernier, fait présumer que les dispositions nécessaires n'ont pas été prises à temps pour assurer aux éleveurs de l'espèce caprine un nombre suffisant de boucs de race pure, aptes à la reproduction, fait qui n'est, certes, pas sans porter préjudice au développement heureux de l'élevage. En vue de faire des économies de nourriture, des boucs très aptes sont souvent supprimés déjà aptes après deux périodes de reproduction, bien qu'ils eussent pu être conservés encore pendant plusieurs années. On s'imagine que de jeunes boucs de cinq à six mois peuvent rendre les mêmes services.

⁂

Leur entretien n'a pas encore causé de grands frais à leurs propriétaires, qu'ils peuvent déjà gagner de l'argent, en automne, en servant à saillir les femelles. Cependant, de tels sujets ne devraient être employés pour la reproduction, que dans des cas exceptionnels, pour couvrir de jeunes chèvres pour la première fois, car il est indiqué d'accoupler des chèvres plus vieilles à des boucs au moins âgés de deux ans. Dans l'élevage de la chèvre, on ne réfléchit pas assez à la mauvaise inuuence de la consanguinité, et des suites de même famille sont souvent accouplés. Pour rendre un bouc, soit jeune ou vieux, propre à la reproduction au moment voulu, il faut le nourrir copieusement un certain temps auparavant. L'avoine a été prouvée un aliment spécialement utile à cet effet. Des animaux insuffisamment nourris qui sont tenus, en outre, dans un logement froid et mal aéré, ne sont guère propres à la reproduction. Des boucs à tempérament ardent exigent une nourriture riche pendant la période de leur accouplement.

LES VOYAGES DE "PARIS-CENTRE"

Le Dauphiné Savoie

Départs accompagnés les dimanches
6 et 13 septembre
Départs individuels tous les jours

PROGRAMME

1er jour. — Départ de Bourges à 6 h.
Départ de Nevers à 7 h. 45.
Départ de Moulins à 10 h.
Départ de Montluçon à 6 h. 57.

Déjeuner à Saint-Germain-des-Fossés. Arrivée à Lyon à 15 heures. Départ de Lyon à 17 h. 05. Dîner et coucher à Lyon ou Grenoble.

⁂

2e jour. — Séjour à Grenoble visite de la ville, déjeuner, après-midi excursion en autocar à La Mure, retour par les Lacs de Laffrey. Diner et coucher à Grenoble.

⁂

3e jour. — Séjour à Grenoble, visite de l'Exposition de la Houille blanche et du Tourisme. Déjeuner à 11 heures, après-midi trajet Grenoble-Annecy en auto-car par le Sappey et le col de Porte. Visite du couvent de la Grande Chartreuse, dîner et coucher à Annecy.

⁂

4e jour. — Séjour à Annecy, matin visite de la ville et tour du lac en bateau, après-midi excursion aux Gorges du Fier, visite des Gorges et du château de Montrotier. Dîner et coucher à Annecy.

⁂

5e jour. — Matin trajet Annecy-Chamonix en auto-car par le col des Aravis, arrivée à Chamonix pour déjeuner. Après-midi excursion au glacier des bossons, traversée du glacier avec guide, retour par la cascade du Dard. Dîner et coucher à Chamonix.

⁂

6e jour. — Séjour à Chamonix, matinée libre, excursion en chemin de fer à crémaillère à Montenvers, traversée de la mer de Glace. Dîner et coucher à Chamonix.

⁂

7e Jour. — Séjour à Chamonix, journée libre. Dîner et coucher à Aix-les-Bains.

⁂

8e Jour. — Matin, séjour à Aix-les-Bains, excursion en barque sur le lac du Bourget, visite de l'Abbaye d'Hautecombe, déjeuner, après-midi, départ. Diner en W.-R.

⁂

9e Jour. — Arrivée. Fin du voyage.

⁂

Prix de ce voyage comprenant : chemin de fer aller et retour, séjour dans de très bons hôtel, 3 repas (boisson et service compris), excursions en auto-car funiculaires, tous les pourboires et toutes les taxes, trajet en voiture de la gare à l'hôtel et vice-versa :

⁂

Prix de Nevers à Nevers, 1re 990 ; 2e 830 ; 3e 690.
Prix de Montluçon à Montluçon, 1re 990 ; 2e 830 ; 3e 690.
Prix de Moulins à Moulins, 1re 970 ; 2e 820 ; 3e 685.
Prix de Bourges à Bourges, 1re 1.000 ; 2e 845 ; 3e 700.

Femina

Sommaire « FEMINA »

Ce numéro-ci rend compte d'une série de fêtes brillantes, les plus marquantes de la grande saison parisienne ; la tradition veut que dans la première quinzaine de juillet, cette saison s'arrête. Faisons comme elle et jetons un coup d'œil en arrière sur les évènements mondains qui ont marqué cette période. « Le passé n'est jamais tout à fait le passé », a écrit Henry Bataille. Vous vous en apercevrez en feuilletant ce numéro qui fait revivre quelques semaines écoulées. Mais nous ne nous en tenons pas là et notre regard se porte aussi en avant. C'est ainsi que, déjà, nous avons découvert, dans une lueur d'aube, les traits imprécis de la mode d'automne. Nous vous invitons à les contempler.

EDITIONS PIERRE LAFITTE

Çà et là

Générosités laïques.

Il y a à l'hospice de Brive, au service des malades, treize religieuses. Pour les soins qu'elles prodiguent jour et nuit, elles reçoivent, en plus de la nourriture, 33 fr. 33 par mois pour leur entretien, soit 400 francs par an. Une seule infirmière laïque coûterait aussi cher que toutes ces religieuses ensemble. Or, il est arrivé ces jours-ci que la commission des hospices a formulé pour ces bonnes sœurs une toute petite demande. Oh ! pas une augmentation de salaire, ni une pension de retraite, ni même la journée de huit heures. Elle a demandé une concession gratuite au cimetière.

La réponse du conseil municipal ne s'est pas fait attendre et elle a été négative. Farouchement anticlérical et cartelliste, le nouveau conseil municipal de Brive accordait jadis des indemnités aux instituteurs ; il accorde des subventions à toutes les sociétés susceptibles de lui amener des électeurs, y compris la société des pêcheurs à la ligne, mais aux humbles filles de la charité tous ce qu'il peut faire, c'est de supporter leurs services et d'encaisser leur argent. Car notez que la ville reçoit chaque année 1.688 francs de revenus des titres confisqués aux anciennes Ursulines, sans d'ailleurs abriter celles qui restent, ni leur donner un sou.

⁂

Quelques-uns, parfois, insinuent que la commission des monuments historiques n'a rien à faire, sinon — si l'on ose dire, — à se croiser les bras.

Un décret qu'elle vient d'obtenir prouve le contraire.

Ce décret est ainsi conçu :

Le beffroi de Comines (Nord) détruit pendant la guerre est déclassé.

Si la commission des monuments historiques doit obtenir pareil décret pour faire déclasser tous les monuments et tous les beffrois.... comme celui de Comines, cette Commission a du travail !

papier à cigarettes
ABADIE

Les concerts de T. S. F. d'aujourd'hui lundi

« RADIO-PARIS »

A 12 h. 30, radio-concert Lucien Paris : 1. Triana (Don Carlos) paso doble ; 2. Lune de violon (Duparc) ; 4. Les vieilles de chez nous (Levadé) ; 5. Babil charmant (Moreau) ; 6. Chant du soir, violoncelle (Schumann) ; 7. Gavotte Poudrée (G. Delay) ; 8. L'Occident, rapsodie (Snoeck) ; 9. Ariette (P. Vidal) ; 10. Andante, solo de violon (Tschaikowski) ; 11. Jacqueline, foxtrott (Waltham) ; 12. Sérénade valsée (Sgambatti) ; 13. Andante, solo de violoncelle (Haydn) ; 14. Chanson des abeilles (Filipucci) ; Antar, trio (Dupont-Mouton).

A 16 h. 45, radio-concert organisé par l'association des radio-amateurs français, avec le concours de Mmes Jeanne Marceau, de l'Alhambra ; Blanche Dufour, cantatrice ; M. Maurice Lendeau ; l'orchestre Louis Malsang, René Davis, Raymond Mornay et Marcel Denis.

1. Marche en ré (Mendesssohn) ; 2. Les clochettes d'amour (Herpin) ; 3. a) Paysage Majeur (Bordes) ; b) Epilogue (M. Haudebert), chant Mlle Dufour ; 4. La Cinquantaine (Gabriel Fauré), violoncelle, M. Davis ; 5. Ozardas, violon (Monti) M. Malsang ; 6. Quelques mots sur Weber, par M. Landeau ; 7. Concertino (Weber), clarinette M. Mornay ; 8. a) Marianne ; b) L'amour qui passe ; c) Sous les arbres à Robinson, chant Mlle Marceau ; 9. Rêverie (Dunkler), violoncelle, M. Davis ; 10. L'un dess plus jolis contes, par M. Maurice Landeau ; 11. Sérénade, violon, (Jean Diff), M. Malsang ; 12. Marche andalouse (G. Krier).

A 20 h. 15, radio-communiqué médical ; 20 h. 45 radio-concert, fragments de « Bonsoir Voisin », opéra-comique de Poise ; fragments de « Noces de Jeannette », opéra-comique de Victor Massé, avec le concours de Mme Andrée Cortyl et de M. Mourier.

ECOLE SUPERIEURE DES P. T. T.

A 15 heures, radio-diffusion du concert symphonique donné au Salon des Inventions (23e concours Lépine) ; à 20 h. 30, chronique scientifique « L'examen psychotechnique pour el recrutement du personnel » (suite) par M. le docteur Fauconnier, physicien des usines à lampes à incanbescence Philips.

A 21 h., radio-concert orgaanisé par Mlle Le Chevallier de Boisval, compositeur, avec le concours de Mlles Martha de Villers, de l'Opéra de Monte-Carlo, Nadia Vorska, Maud Harley, Gautheu, Denyse, Luciani, Rollin, MM. Camille Arnal, Ségalen, Pierre Ducret, le chansonnier mutilé Jeaud.

Programme : Hymne à Eros (A. Holmès) ; Doux sommeil (Le Chevallier de Boisval) M. Ségalen ; L'Enfant prodigue (Debussy) ; Valse de la Bohème (Puccini) Mlle Harley ; Le bouquet de violettes ; Petite table Luciani de Boisval) la chansonnière Denyse Luciani ; Soupire du soir (Le Chevallier de Boisval) ; Sous les ci eux éternels (Le Chevallier de Boisval) ; Le songe d'une nuit d'été (A. Thomas) M. Arnal ; Nocturne (César Franck) ; Les roses d'Ispahan (G. Fauré) Mlle de Villers ; Monologues par Mlle Rollin ; Noël païen (Massenet) ; Prière de la symponie légendaire (Godard) M. Follet ; Airs par Mlle Cauley ; Hymne païen (Le Chevalier de Boisval) ; Toujours (Casimir Renard) Mlle Vorska ; Aimons-nous (Saint-Saëns) Mlle de Villers ; Tyk-Tyl (Albert Wolff) ; Machinalement (Yvain) ; Dédé (Christiné) M. Arnal ; le chansonnier mutilé Jeaud dans ses œuvres.

TOUR EIFFEL

De 18 h. 15 à 19 h. 15 (2.650 m.), radio-concert avec le concours de Mlles Christine Bher, cantatrice du casino Municipal de Nice, Marthe Lecerf, violoncelliste, Magdeleine Denis et Léonie Lecerf, pianistes.

Programme : Les Tricoteuses (Couperin), Mlle Denis ; Le Cid (Massenet) chant, Mlle Bher ; Fileuse (Dunkler) violoncelle et piano ; Chant hindou (Bembreg) chant, violoncelle et piano ; Sigurd (Reyer) chant, violoncelle et piano (Chopin-Segard) ; Tarentelle (Chopin) Mlle Denis.

A 19 h. 10, les dernières nouvelles.

ESTOMACS

Marque déposée.

GUÉRIS Par les POUDRES DE COCK

Manquez-vous d'appétit ? Avez-vous des digestions lentes et pénibles ? Eprouvez-vous des lourdeurs, de l'oppression après les repas? Avez-vous des renvois acides, des gaz abondants, des maux de tête, des vertiges, des bâillements, de la somnolence ? Avez-vous la langue chargée, l'haleine fétide, le ventre balonné ? Avez-vous souvent des alternatives de diarrhée, de constipation ? Sentez-vous des douleurs au creux de l'estomac, au foie, dans le ventre, dans le dos, entre les deux épaules ? Etes-vous vite fatigué, vite essoufflé ? Etes-vous oppressé pendant la nuit, avez-vous des cauchemars, des insomnies?

Enfoncez-vous bien ceci dans la tête : les *Poudres de Cock* vous débarrasseront de suite de toutes ces misères et vous rendront la santé 6 fr. 50. Toutes Pharmacies.

Médecine Pratique

Les personnes atteintes de bronchites invétérées, qui toussent et crachent sans cesse, été comme hiver, peuvent guérir en employant la Poudre Louis Legras. Ce remède merveilleux, qui a obtenu la plus haute récompense à l'Exposition Universelle de 1900, calme instantanément et guérit l'asthme, le catarrhe, l'oppression, l'essoufflement et la toux des vieilles bronchites. Prix de la boîte 3 fr. 05 (impôt compris) dans toutes les pharmacies.

CIRCULAIRE RELATIVE A L'INCORPORATION DES SUCCEDANES DANS LES FARINES PANIFIABLES

A partir de maintenant, les meuniers devront obligatoirement incorporer 4 % de farine de seigle à la farine de froment, à l'exclusion de tout autre succédané.

Toutefois, par analogie avec les dispositions prévues à l'article 4 du décret du 1er août 1925, un délai d'un mois à dater de ce jour est accordé pour permettre l'écoulement des farines fabriquées ou en cours de fabrication avec incorporation du taux réglementaire actuel de succédanés.

En vue de l'application des dispositions du 1er août 1925, des instructions, sont, par suite données au service de la répression des fraudes pour ne plus tolérer, en boulangerie, après le 12 septembre 1925, que l'utilisation des farines de froment contenant 4 % de farine de seigle.

AUX TUBERCULEUX DE GUERRE 100 %

Par application de l'article 198 de la loi de finances, le ministre des Pensions et le ministre de l'Hygiène viennent de prendre, en accord avec la Fédération des blessés du poumon et des chirurgicaux, un décret fixant les conditions d'attribution de l'indemnité de 5.000 francs aux pensionnés à 100 % pour tuberculose, sans distinction de localisation.

Pour obtenir le carnet de paiement de cette allocation, les intéressés devront adresser une demande à la sous-intendance de laquelle ils dépendent.

A VENDRE
VIEUX JOURNAUX
S'adresser au Bureau du Journal

---

gnons de la Stella Negra, nous voulons le bien de tous dès ce monde, par le renversement des tyrannies. Vos frères ont dicté nos statuts. Vos frères ont consacré leurs forces à nous faire triompher. De l'éternel séjour d'où ils nous voient, Madame, ils vous prient par ma bouche d'accomplir l'acte que je viens vous demander.

Elle secoua tristement sa belle tête voilée d'une fragile étoffe blanche qu'agitait le souffle parfumé des bois.

— Dites aux autres que je ne veux rien changer aux choses accomplies.

— Le devoir, Madame, n'est pas dans l'inertie, si nous avions pour mission sur terre de ne penser ni d'agir, nous serions enracinés au sol comme ces chênes qui nous abritent. Ecoutez-moi.

— Je dois aller prier et il faut que je sois rentrée au Monastère pour l'heure des vêpres.

— Je vous accompagnerai, Madame, et ne vous ferai perdre aucun temps, je suis de France, j'ai eu l'honneur de connaître à Paris les Princes Fédor et Boris Romaleski, bien que presque enfant quand ils étaient des hommes, je les admirais parce qu'ils étaient beaux, braves, splendidement doués.

Un soupir gonfla la poitrine de Mariska :

— Ah s'ils s'étaient orientés vers un autre but, leur superbe intelligence eût accompli de grandes choses.

—Mais elle l'a fait, Madame, l'œuvre actuelle est colossale, si la société de la Stella Negra périclite et souffre du départ simultané des trois Grands Maîtres de l'ordre : Fédor, Boris et Michel Romaleski, il reste vous, Madame pour représenter l'illustre famille. C'est pourquoi je viens à vous en suppliant.

Elle dut se méprendre sur ma pensée, car elle s'écarta de moi, j'osai très doucement me rapprocher et poursuivre mes paroles :

— La grande faveur que je sollicite au nom de mes Compagnons, Princesse, est votre présence parmi nous. Elle s'effara : Moi ! aller au milieu de ces bandits !

— Madame, hélas ! on a perverti votre conception des choses, je le vois trop. Nos ennemis ont réussi à s'emparer de votre esprit. Mais cela ne peut durer, ceux qui dorment là doivent tressaillir d'indignation.. ou de remords.

N'insultez pas à leur souvenir, Princesse, ils vous aimaient. Venez seulement passer quelques semaines au milieu de nous. Tous les respects, tous les dévouements, toute l'affection des nôtres vous sont acquis. Vous montrer aux affiliés, nous laisser leur présenter la sœur des Romaleski, galvanisera leur courage, ils y puiseront les forces pour triompher des difficultés inouïes accumulées devant nous. Vous savez quelle guerre universelle enflamme l'Europe.

— Je le sais. Nous prions chaque jour pour obtenir la Paix !

— Mais c'est notre but, Madame, la Paix! la sainte Paix ! l'union fraternelle des habitants de la terre par le renversement de toutes les frontières.

— Utopie...

Peut-être. Mais essayons au moins d'exploiter tant de morts, de ruines, de désespoir au profit de la fraternité universelle. Comprenez-moi, Princesse : Je vous demande peu, si peu, me dire uniquement : A quelle date je serai prête à vous accompagner. Je m'embarquerai au port de Kronitz, nous toucherons Arélow où je présiderai une réunion des Compagnons, de là, nous tournerons par la mer du Levant, les archipes grecs, nous ferons une courte station en Italie, ensuite l'Espagne, nous achèverons la tournée en France où se jouera la partie suprême qui doit terminer la lutte.

— Je ne bougerai pas de mon couvent, Monsieur, veuillez me laisser continuer mon chemin, seule, toute présence trouble mon repos. Vous savez que la volonté des Romaleski n'est pas vaine, j'ai fait un vœu, je le tiendrai. Adieu. Elle me fit un signe d'éloignement et continua sa route. J'achevai ma mission sur un échec. Sa résolution semblait inébranlable, j'attendis plusieurs heures, je la vis revenir après sa prière, elle passa sans me regarder tout aussi lentement que si je n'avais pas existé, elle s'enfonça dans les grands bois où je perdis de vue sa blanche silhouette. Maintenant, compagnons, j'ai fini.

— Je pressentais ce résultat, fit Cléto Pisani. Cette femme dont le cœur a été broyé, qui a vu mourir tous les siens, qui a été mariée quelques heures avec un être qu'elle adorait et que ses frères ont tué en duel..

— Tué ?... interrompit Pierre d'Antram, en êtes-vous sûr, Conducteur ?

Il y a au Campo-Santo une tombe qui porte son nom.

Je ne le crois pas tué, moi, et même je me suis donné pour mission de le retrouver.

— Peu importe, fit le chef, la question à l'ordre du jour est celle-ci. La présence de la dernière des Romaleski est nécessaire, les compagnons se recrutent mal, il y a des défections. Si Mariska ne veut pas venir avec nous de bonne volonté elle y viendra de force.

— Comment, vous n'allez pas lui faire violence ?

— Oh ! sans toucher un cheveu de sa tête, l'enlever simplement et l'amener chez nous avec tout le respect imaginable.

— Mais alors quel moyen employer ?

— Le couvent n'est pas une forteresse. La princesse sort seule tous les jours en forêt, quoi de plus simple... on la supplie.

— Elle résistera.

— Alors on l'enveloppe d'un filet tissé de fleurs, et on l'emporte dans une auto... cachée à l'orée du bois. La comtesse Circé en aura soin et la conduira dans le pavillon que la Société possède aux Jardins d'Armide à la porte d'Arélow. Qui se charge avec moi de cet exploit ?

— Moi, affirma Rogatien.

— Nous, si vous voulez, Conducteur, offrit Pierre d'Antram au nom de son frère et de lui.

— Entendu. Qui conduira l'auto ?

— C'est mon métier, dit un homme qui n'avait pas encore parlé, j'ai été chauffeur du prince Fédor.

— Bien, je me souviens. Tu es Raymond Pennaflor de Séville. C'est toi qui as jeté dans le gouffre du rio Zarès, le général Guerrera qui nous avait combattus lors de la réunion de Barcelone.

— Tu as bonne mémoire, Conducteur, j'ai lancé l'auto sur la pente, je suis sauté dans les broussailles et j'ai laissé le « Patron » qui m'avait embauché pour une promenade d'agrément, piquer une tête avec sa voiture...

J'ai confiance en ton habileté. Procure-toi une bonne voiture, demain je te donnerai un chèque sur le Crédit international. Tout est entendu à présent compagnons. Le 4 juillet nous serons tous les trois à Kronitz, hôtel des Trois Déesses, sur le port.

Les Compagnons se levèrent et suivant l'habitude, chacun rentra en ville par une voie différente.

……

Georges Irasko après la chute étrange qu'il venait de faire resta un moment étourdi, incapable de se mouvoir. Puis il tâta avec ses mains autour de lui et rencontra le sable mélangé de feuilles sèches, qui avait amorti sa chute. Mais une obscurité profonde l'enveloppait, où était-il ?

Cette espèce de cheminée par laquelle il avait dégringolé devait s'ouvrir au-dessus de lui, il leva les bras et rencontra en effet sol. Il s'agenouilla. Très haut, il entrevoyait un orifice circulaire à environ un mètre du une vague lueur au sommet de ce tuyau et les roulements de l'orage lui arrivaient par cet espèce d'acoustique. Il chercha dans sa poche, il avait une boîte où restaient quelques allumettes, il en frotta une qui ne prit pas, une autre qui donna un peu de clarté, lui permit de voir l'espèce de niche ronde, rocheuse où il se trouvait, un couloir obscur s'amorçait à sa droite.

Un souterrain ! songea-t-il, quelle singulière machination... cette souche creuse, ce tuyau plutôt destiné à l'aération qu'à l'usage que j'en ai fait je suppose. Suivons le souterrain, c'est d'ailleurs ma seule voie de salut, car remonter par où je suis venu ne me semble pas aisé, à moins d'employer le moyen des ramoneurs avec mes coudes et mes genoux, mais c'est bien haut ! Il craqua une autre allumette, il lui en restait trois. Ce qu'il put entrevoir était un boyau droit, au sol sablonneux, aux parois humides, verdâtres, à la voûte basse, mais où cependant il pouvait marcher en se courbant. Sa lueur s'éteignit. Les mains en avant, il alla, son esprit travaillait: «Quand j'étais au couvent de Narval, après mon duel avec les Romaleski, j'ai bien entendu parler d'un moyen par les moines pour ravitailler secrètement les navires qui attaquaient la côte au temps de la guerre. Ils communiquaient par un souterrain qui s'ouvrait sur la grève en un endroit caché. Peut-être y suis-je, mais comme c'est long !

Et un refrain bête, entendu au café concert lui revenait à la mémoire : « It is long, long way to Tiperary... » Ah ! oui j'en suis loin de Tipérary, un comté d'Irlande ! Un coup rude à la tête arrêta sa pensée. Il risqua une allumette, l'avant-dernière, il avait donné du front contre une arcade surbaissée qui soutenait la voûte, il se plia tout à fait pour la franchir, un vol lourd le frôla éteignit sa maigre lueur.

Chat-huant, chouette, orfraie ?

Je dérange les habitants en passant par ici, le chemin ne paraît pas très fréquenté.

Il s'agenouilla à terre pour redresser un peu ses reins qui lui faisaient mal en cette anormale posture. Il se sentait très las et il commençait à avoir très faim, très soif ; bref, depuis le déjeuner du matin il n'avait rien pris, comptant rentrer pour dîner à l'hôtel où il était descendu à Kronitz. Mais à la vue de Mariska, l'entraînement à la suivre, sa station de détresse à la porte du couvent, lui avaient fait oublier l'heure, à présent il sentait une faiblesse le gagner, l'air renfermé qu'il respirait lui causait un peu de vertige, il dut se reposer un moment.

C'était un silence de tombeau. Si l'orage continuait, il n'en percevait aucun roulement, un seul bruissement d'ailes mystérieux animait par instants la morne solitude, puis il entendait le bruit de gouttes d'eau lointaines tombant par intervalles sur le sable mouillé. Une somnolence de fatigue envahit sa tête, il s'endormit. Quand bien même tous ses camarades de l'armée se fussent mis à sa recherche, aucun certainement n'aurait pu découvrir une pareille cachette. Il pouvait périr là de misère, de faim, de froid, mais il avait déjà subi tant de dangers, il avait si miraculeusement échappé à la mort plusieurs fois, qu'il la regardait sans crainte, sachant bien que l'heure venue, où que l'on soit elle sonne sans que l'on puisse l'avancer ou la retarder d'une minute.

Quand il s'éveilla la nuit était non moins opaque, il étendit ses membres, un froid humide le pénétrait. Il fit sonner sa montre: sept coups et deux quarts. Evidemment on était au matin. Un autre souci troubla le jeune homme : Dans quel sens était-il venu ? N'allait-il pas retourner sur ses traces, au lieu d'aller de l'avant. Il hésita, puis résolu, confiant en sa bonne étoile — où brillait-elle, mon Dieu ! — il se traîna le long de la paroi, l'étude du sol qu'il tâtait avec ses mains lui montrait une surface lisse où nul pied n'avait encore passé.

— Sûrement, le boulevard est peu fréquenté, songea-t-il un peu remis par son repos, mais toujours affamé. Il buta contre une marche et reconnut un escalier :

— Ah ! enfin, je vais donc remonter au jour !

Il put se lever, gravir debout une quantité de degrés, puis ce fut l'arrêt subit, sa tête touchait la voûte, devan et de chaque côté, il sentait un mur. Georges craqua sa dernière allumette avec un battement de cœur, si elle allait rater... mais elle flamba. Il vit en haut une dalle, partout ailleurs une maçonnerie serrée.

— La dalle ! voilà le passage !

(A suivre)

LES VOYAGES DE « PARIS-CENTRE »

Les Pyrénées

Départs accompagnés tous les samedis
Départs individuels tous les jours

PROGRAMME

1er jour. — Départ de Bourges à 22 h. 22.
Départ de Nevers à 20 h. 50.
Départ de Moulins à 18 h. 50.
Départ de Montluçon à 21 h.

2e jour. — Arrivée à Toulouse le matin, visite de la ville en voiture, déjeuner, après-midi trajet Toulouse-Lourdes, dîner et coucher à Lourdes.

3e jour. — Séjour à Lourdes, matin visite de la ville à pied, déjeuner, après-midi excursion en funiculaire au Pic du Jer, retour à Lourdes pour dîner et coucher.

4 jour. — Séjour à Lourdes, excursion en auto-car à Gavarnie. Déjeuner à Gavarnie et promenade à pied au pont de neige, dîner et coucher à Lourdes.

5e jour. — Séjour à Lourdes, matin excursion en auto-car aux Grottes de Betharram, visite des Grottes et retour à Lourdes pour déjeuner, après-midi excursion en auto-car à Cauterets, retour à Lourdes pour dîner et coucher.

6e jour. — Trajet Lourdes-Pau, matin visite de Pau et du château. Déjeuner et départ ; dîner en cours de route.

7e jour. — Arrivée à Moulins le matin.

Prix de ce voyage, comprenant : le chemin de fer aller et retour de Moulins à Moulins, séjour dans de très bons hôtels, 8 repas (boisson et service compris), excursions en auto-cars, voiture, funiculaire, tous les pourboires et toutes les taxes, trajet en voiture de la gare à l'hôtel et vice-versa.

Prix de Bourges à Bourges : 1re 715 fr.; 2e 600 fr.; 3e 475 fr.

Prix de Nevers à Nevers : 1re 750 fr.; 2e 625 fr.; 3e 490 fr.

Prix de Moulins à Moulins : 1re 700 fr.; 2e 595 fr.; 3e 470 fr.

Prix de Montluçon à Montluçon : 1re 650 fr.; 2e 565 fr.; 3e 450 fr.

Prolongation d'excursion

6e jour. — A 14 heures, départ pour Bayonne, visite de la ville, départ pour Biarritz où l'on arrive pour dîner et coucher.

7e jour. — Séjour à Biarritz, promenade sur la plage : le rocher de la Vierge, la côte des Basques, le Casino, etc. Après-midi libre. Dîner et coucher à Biarritz.

8e jour. — Matin départ pour Bordeaux, départ à Bordeaux, après-midi visite de la ville en voiture, dîner, distribution des billets de retour (faculté de prolongation ou d'arrêt en cours de route).

9e jour. — Arrivée à Bourges, à Nevers, à Moulins ou à Montluçon.

Prix de cette prolongation comprenant également tous les frais et guide accompagnateur :

1re cl., 150 fr. ; 2e cl., 135 fr. ; 3e cl., 125 fr.

LA FRANCE ILLUSTRÉE 1 FRANC
publie un Numéro Spécial

SAINTE-THÉRÈSE DE L'ENFANT-JÉSUS

Petit Album de 16 pages, 30 × 40, illustré, rappelant la vie et la canonisation de la nouvelle Sainte.

Envoyez 1 franc en timbres à la « France Illustrée », 40, rue La Fontaine, PARIS (16e).

Pour paraître cette année :

L'ANNUAIRE DE LA NIÈVRE
ÉDITION COMPLÈTE
— Plus de 50.000 adresses —
900 pages

S'adresser, dès maintenant, pour tous renseignements (rédaction et publicité), à l'*Imprimerie de la Nièvre*, 24, avenue Georges-Clemenceau, NEVERS.

Avis à nos clients de publicité

Nous avons l'honneur de prévenir nos clients de publicité que nous ne pourrons plus assurer la publication pour le lendemain que des annonces qui nous seront remises LA VEILLE AVANT ONZE HEURES DU MATIN. Seuls, les Avis de Décès, seront acceptés jusqu'à 8 heures du soir.

A Vendre
VIEUX JOURNAUX
0 fr. 75 le kilogr.

Agents d'Affaires

ON ACHETERAIT
MAISON DE MAITRE
genre manoir ou petit château, avec un ou 2 hectares de terre.
Faire offre Agence LARCOIX 22, rue du Commerce, Bourges. 28.267

A céder de suite, pour cause maladie, grande ville du centre **IMPORTANTE BOULANGERIE** (Affaire de tout premier ordre).
Bureau du journal. 28.15

Par suite de cessation de partie d'exploitation, M. Louis LAMBOROT, éleveur à La Vernelle, commune de Changy (S.-et-L.) est vendeur à l'amiable en son domicile, à partir du 15 septembre, de : 20 **VACHES** inscrites au **Herd-Book**, saillies par reproducteurs primés à Nevers et Moulins, sortant de l'écurie de M. TOUILLON, à Saisy (Nièvre), ainsi que 30 **VEAUX** de l'année, dont 14 mâles et 16 femelles ayant la même origine. 28199

Important chef-lieu de canton **GRAND CAFE, CINEMA, BAL,** salle pour noces, réunions, banquets (matériel seul valant le prix demandé pour le fonds), tenu depuis 27 ans par le vendeur qui veut se retirer. Pressé.
Bureau du journal. 28.158

Vente de Fonds de Commerce

CAFE-RESTAURANT à céder dans jolie commune de la Nièvre, bail 6 ans, bonne clientèle, beau matériel.
S'adresser à M. **DUPLOMB**, à Charrin (Nièvre). 28.348

COMMERCE CHAUSSURES, GALOCHES, SABOTS, environs Nevers. Magasin convenant à tout commerce. A céder pour cause santé.
Bureau du journal. 28.355

Locations

ON OFFRE

A AFFERMER
PETITE PROPRIETE
à Courcelles, par Varzy (Nièvre) comprenant 8 hectares de terre, 3 hectares de prés, entrée en jouissance au 1er mai 1926.
S'adr. à M. Léon BINET, à Courcelles, par Varzy (Nièvre). 28.356

Ventes

CONDUITE INTERIEURE Ford, carrosserie française, état de neuf, visible garage de la Nièvre, rue Félix-Faure, Nevers.
M. BLASINI, à Tazières, par Nevers. 26924

TORPEDO 12 CV de 1913, peut faire camionnette. 2.500 fr.
M. de PRAINGY, à la Tuilerie par Agonges (Allier). 28185

CAMION BERLIET, 3 tonnes, revisé, prix avantageux, cause double emploi, libre de suite.
S'adresser à M. DUPERRAT, journaux, Fourchambault (Nièvre). 28.285

VOITURETTE 6 H.P. Peugeot bas prix.
RALLY, 7 HP. Sport.
S'adresser à M. COLAS, à Billy-Chevannes (Nièvre). 28206

MOTOCYCLETTE Triumph 1919, 4 HP. ½ bon état de marche, 2.250 fr.
M. BLASINI, à Tazières, près Nevers. 28184

1 SEMOIR à pommes de terre ; 1 POMPE à bras, aspirante et refoulante;
BLASINI, à Tazières, par Nevers. 27.558

Stock important de BRIDES et COUSSINS à sabots, à vendre au poids.
Bureau du journal. 28.278

PRESSOIR à vin et à cidre, sur roues, en bon état, vis de 100 m/m.
Raymond BERTHIER, à Billy-sur-Oisy (Nièvre). 28.223

Personnel

ON DEMANDE

BASSE - COURIER, toutes mains, pour ferme de 120 hectares, à 7 kil. de Nevers, femme pour ménage.
Bureau du journal. 28.363

COURTIERS - RECEVEURS, bonnes références.
S'adresser à PARIS-NEVERS 15, rue Lafayette, Nevers. 28.276

CHARRETIER, de préférence célibataire, de suite.
S'adresser Scierie de Léré (Cher). 28.329

GARÇON BOUCHER de suite de 18 à 20 ans, sachant faire l'abattoir.
Bureau du journal. 28.358

EMPLOYE, actif et sérieux, est recherché pour service achat épicerie de gros, très au courant de la partie.
Bureau du journal. 28.257

JEUNE GARÇON, à tout faire, et une **AIDE-CUISINIERE,** débutante, pour collège ecclésiastique campagne.
Ecrire Econome de Pont-Levoy (L.-et-Ch). 28.282

MANŒUVRE, marié, sera logé.
S'adr. à LAUVERGEON Frères, Moulin de Recy, par Vinon (Cher). 28.251

MANŒUVRE sérieux et actif, sans connaissances spéciales, pouvant apprendre métier.
Bureau du journal. 28.258

MENAGES à gages ou METAYER, pour exploitation d'une petite ferme, libre à la Saint-Martin, pour Saint-Honoré-les-Bains.
Ecrire avec références à M. ROSEN, 82, rue de Richelieu, Paris. Il sera fixé rendez-vous. 28.331

MECANICIEN pour entretien, même âgé ; un **SCIEUR,** un **CHAUFFEUR** logés et chauffés.
Maison MAGDELENAT, à Châtel-Gérard (Yonne). 28.340

OUTILLEUR - MATRICEUR, pour la province, références exigées.
Bureau du journal. 28.172

OUVRIER MARECHAL, célibataire ou marié.
Ecrire M. TARTRAT, La Collancelle (Nièvre). 28.225

OUVRIERES pour confections mouchoirs, pour Cercy-la-Tour.
S'adresser pour renseignements à Madame Maurice GAGNARD, à Cercy-la-Tour (Nièvre). 28.281

ON OFFRE

CHAUFFEUR demande place pour conduire camion, Nevers ou les environs.
Bureau du journal. 28.279

Divers

SAINT-MARTIN-D'HEUILLE

La chasse sur les propriétés appartenant ou louées à MM. Albert Anain, Flanault, Muichin, François Thibaudat, Jean Thibaudat, Armand Thibaudat, Jean Lejault, est réservée et gardée par la brigade mobile de la « Sécurité du Centre ».

La chasse est réservée sur les domaines de Pontillard et Latenon et sur le Moulin Neuf, avec les Bois et étangs qui en dépendent, situés sur les communes de Saxi-Bourdon, Jailly, Saint-Saulge et Bona. 28.361

CHASSE GARDÉE

La chasse est interdite sur la Bourdillerie (bois compris), commune de Bona.
La surveillance en est assurée par l'Union des Chasseurs Nivernais. 28.362

On demande à acheter BOUTEILLES DE CHAMPAGNE VIDE à 0 fr. 45 la bouteille.
Faire offre 7, rue Creuse, Nevers. 25.656

ON DEMANDE
UN PRESSOIR circulaire moyen et un fouloir.
Baron d'HALLOY, à Soulangy, par Pougues (Nièvre). 28.288

POUR INTRODUIRE France nouveau produit révolutionnant méthodes actuelles lubrification moteurs automobiles et industriels, Compagnie Américaine recherche **Agents régionaux** ayant relations. Mise au courant. Ecrire à COURTY, n° 2933, rue Vivienne, 15, Paris. 28.338

100 **FRANCS PAR JOUR,** rep. fac., art. 1re néces. Hom. ou Dame.
Ecr. NEW AMERICA, Villefranche-sur-Mer (A. Mmes).

Cycles J.-B. LOUVET
Maison fondée en 1904
Pierre MAISONNAS
Constructeur
à PUTEAUX (Seine)

TOUR DE FRANCE 1925
Classement général :
5e DEJONGHE
14e Hector Martin - 18e Eugène Christophe
ETAPES
9e étape : 2e Dejonghe
15e étape : 2e H. Martin
14e étape : 1e Hector Martin
16e étape : 1e Hector Martin
17e étape : 1e Hector Martin

Les Cycles J.-B. LOUVET restent indépendants de tout consortium.

Bas Vendu à des prix défiant toute concurrence, bas d'usage toutes teintes, les 6 paires : 16 fr. ; la douz. 31 fr.; bas de fil avec couture, semelle triple, finition parfaite, les 3 paires, 14 fr. 50, la douz. 53 fr.; bas de soie diminué et flèche, teintes à choisir, qui font l'admiration des connaisseurs, les 2 paires 29 fr. 50 ; chaussettes fantaisies, chinées et fortes, les 6 paires, 13 fr.; la douz. 25 fr.; chaussettes merveilleuses, tigrées, rayées, haute mode, carrellées, les 3 paires, 18 fr., la douz. 69 fr.; chaussettes pur fil, les 3 paires, 12 fr. 90 ; chemises pour hommes à rayures, nouveautés, finition parfaite, avec col assorti, toutes tailles, la pièce, valeur 30 fr., vendue 15 fr. 50. Envoi contre remboursement. Ecrire à la SPECIALITE DE BAS, 126, rue d'Aubagne, MARSEILLE.

Charbon de Bois
suis acheteur toutes quantités. Faire offres : SIMON, 58, rue Commandant-Arnoult, Bordeaux.

Réparations d'Automobiles
et de MOTEURS DE TOUTES MARQUES
et tous systèmes
SOUDURE AUTOGENE
Travail scigné — Exécution rapide
J. LANGERON
mécanicien spécialiste
2, rue de Parigny, NEVERS

Bon Vin Coteau 260 fr. la pièce de 210 litres, franco votre gare, fût et droits compris, contre remboursement. **Paul VEDEL,** 18, rue Louis Laget, Nîmes (Gard).

REALESAGE DE TOUS CYLINDRES DE MOTEURS, sur machines spéciales, nouveaux pistons, axes, segments, trois ou quatre jours après réception. Prix travail irréprochables. **COLLET et Cie,** Belleville-sur-Saône.

L'OPTIQUE
est une science

MYOPES ou PRESBYTES
en vous adressant à un Spécialiste, vous aurez toujours satisfaction.

AUX LUNETIERS
C. DEPALLE & P. MUS
OPTICIENS
27, Rue d'Allier, MOULINS

ÉCHELLES A COULISSES
Escabeaux Echelles simples et doubles
H. LALOUETTE, fabricant
USINES ET MAGASINS DIJON
9, rue Général Fauconnet

Maux de Jambes
Maladies de la Peau
soulagement immédiat et guérison rapide sans cesser le travail, par l'
Eau Précieuse
DEPENSIER
RADICALE POUR LES
Ulcères Variqueux
Plaies des Jambes
Varices - Hémorroïdes
Eczémas - Dartres, etc.
Demandez les Brochures envoyées gratis et franco.
Envoi franco d'un flacon **Eau Précieuse** contre mandat de 7 fr. adressé à M. **J. RENARD,** docteur en pharmacie, ex-interne des Hôpitaux de Paris, 2, Rue Gauthey, Paris.
EN VENTE DANS TOUTES PHARMACIES.

Imprimerie de PARIS-CENTRE, à Nevers
Le Gérant : JOYET DE MAUBEC.

FABRIQUE SPÉCIALE DE PALETOTS DE CHÈVRES SUISSES
Prévost - Maréchal
FOURREUR-SPÉCIALISTE
12, Rue La-Fayette, NEVERS - Téléphone 1-42
Gardes, Réparations et Transformations pendant la saison d'été
Installation spéciale pour la conservation des Fourrures

PÂTES AUX ŒUFS
les MILANAISES
NOUILLETTES
PÂTES
Bozon-Verduraz
Dam

les MILANAISES
PÂTES AUX ŒUFS
macaroni, nouillettes, vermicelles, coquillettes, petites pâtes, ont toujours la faveur des ménagères car leur qualité n'a pas varié :

restez-leur fidèle.

Et n'oubliez pas davantage la grande spécialité de

Bozon-Verduraz
LES NOUILLES DE SAVOIE
c'est de LA LUNE aux œufs frais.
Exigez bien marque et signature.

FERS, MÉTAUX, CHARBONS, MACHINES AGRICOLES
TOUS ARTICLES POUR LA CHASSE
Munitions de première qualité — Douilles — Poudre — Plomb
Cartouches préparées de la Maison BUCHERON, Moulins (Allier)
STOCK IMPORTANT EN MAGASIN
Fusils des grandes Marques aux meilleures conditions
DARNE, CHARLIN, VERNET-CARON
Georges FRAGNY
DECIZE (Nièvre) — Téléphone 27

Garage Alfred DECELLE
28, rue Saint-Benin (300 m. de la gare), NEVERS
LOCATIONS -:- REPARATIONS -:- ECOLE DE CHAUFFEURS
AGENCE DES AUTOMOBILES Téléphone 4-35.
ROLLAND-PILAIN

Parce que

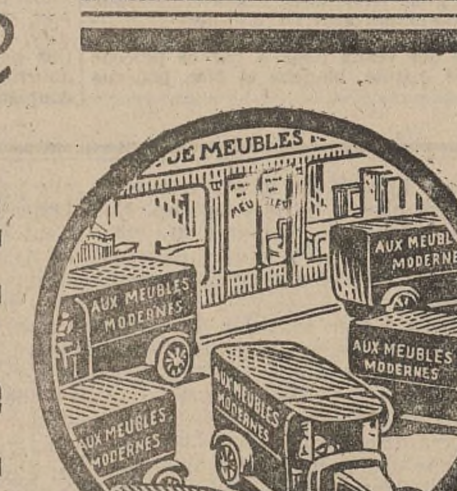

NOTRE FABRICATION EST IRRÉPROCHABLE
NOS MODÈLES SONT D'UN GOUT PARFAIT
NOS MEUBLES SONT GARANTIS 10 ans sur facture
NOS LIVRAISONS sont FAITES GRATUITEMENT
à domicile dans un rayon de 150 kilomètres

VOUS DEVEZ DONNER LA PRÉFÉRENCE
AUX MEUBLES MODERNES

Maison Principale : *33, Avenue de la Gare,* AUTUN
Ateliers : *18, Rue de l'Arquebuse,* AUTUN
Succursale de *DIJON* : *4, RUE VERRERIE* (Place des Ducs)
CATALOGUE GRATUIT SUR DEMANDE — BONS DE LA DÉFENSE ACCEPTÉS
Nous gardons pendant un délai illimité les meubles achetés dont nos Clients ne pourraient prendre livraison de suite